

# Évaluation du projet du mécanisme de transit d'urgence au Niger

Rapport d'évaluation

08 août 2025



Organisation commanditaire : Bureau pays du HCR au Niger  
Organisation mandatée : AAN Associates

INFORMATIONS D'ÉVALUATION EN UN COUP D'ŒIL	
<b>Titre de l'évaluation</b>	Évaluation du projet de mécanisme de transit d'urgence au Niger
<b>Période couverte</b>	Avril 2022 – mars 2025
<b>Durée prévue</b>	Décembre 2024 – août 2025
<b>Type d'évaluation</b>	Évaluation décentralisée
<b>Pays couvert</b>	Niger
<b>Gestion de l'évaluation du HCR</b>	Tony Aseh, Administrateur principal chargé des relations extérieures Remy Kalombo, Chargé de Suivi et d'Évaluation Loïc Couasnon, chargé d'évaluation associé
<b>Équipe d'évaluation</b>	Nadeem Haider, conseiller en évaluation Dimanche Allo, Chef d'équipe Adam Malla, expert national en évaluation Hamna Ishaq, chef de projet Junaid Ashraf, analyste de données Symrun Razaque, Chercheure documentaire

## **Remerciements**

Nous exprimons notre profonde gratitude au HCR Genève et au bureau du HCR au Niger pour avoir confié à AAN Associates l'opportunité de conduire l'évaluation finale du projet du Mécanisme de Transit d'Urgence (ETM). Cette mission revêt une importance particulière en raison du rôle essentiel que l'ETM joue dans la protection des droits et du bien-être des demandeurs d'asile et des réfugiés en transit dans des contextes d'urgence complexes. Elle intervient à un moment opportun et constitue un exercice indispensable pour apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des interventions axées sur la protection dans le cadre de l'ETM.

Au nom d'AAN Associates, nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance pour les précieuses contributions de l'équipe du HCR, dont l'appui et les orientations ont été déterminants pour la réalisation de cette évaluation. Nous remercions tout particulièrement : Tony Aseh (Administrateur principal chargé des relations extérieures), Remy Kalombo (Chargé du suivi et de l'évaluation), et Loïc Couasnon (Chargé d'évaluation associé) pour leur engagement constant et leur accompagnement tout au long du processus.

Nos remerciements s'adressent également aux experts nationaux, Dimanche Allo et Adam Malla, pour leur contribution à la collecte de données dans des conditions exigeantes et sensibles. Nous exprimons également notre gratitude aux membres de l'équipe internationale, Hamna Ishaq, Junaid Ashraf, Symrun Razaque, Faisal Shahzad et Taimoor Habib pour leur professionnalisme, leur engagement et leur persévérance tout au long de l'évaluation.

Nous espérons que cette évaluation contribuera de manière significative à l'amélioration continue et à l'orientation stratégique de l'ETM et d'interventions similaires axées sur la protection, afin de garantir que les personnes vulnérables en déplacement reçoivent l'assistance et la dignité auxquelles elles ont droit.

**Au nom de AAN Associates,**

**Nadeem Haider**

**Directeur Général**

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

## Acronymes

Sigles	Définition
ADES	Agence de Développement Economique et Social
AIRD	Initiatives Africaines pour le Secours et le Développement
ALNAP	Réseau d'Apprentissage Actif pour la Redevabilité et la Performance dans l'Action Humanitaire
APBE	Action Pour le Bien Être
CAD-de l'OCDE	Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIAUD	Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement
CLP	Voies Juridiques Complémentaires
CNE	Commission Nationale d'Eligibilité
COOPI	Coopération Internationale
CRR	Commission de Recours des Réfugiés
DGEC - MR	Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés
DSR	Détermination du Statut de Réfugié
DREC-MR	Direction Régionale de l'Etat Civil, des Migrations et Réfugiés
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
GRE	Groupe de Référence de l'Evaluation
EAH	Eau, Assainissement et Hygiène
ENAS	Enfant Non-Accompagné et Séparé
EQA	Assurance Qualité des Évaluations
ETM	Mécanisme de Transit d'Urgence
EURO	Euro
EUTF	Fonds Fiduciaires d'Urgence de l'Union Européenne
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FGD	Discussion de Groupe Focalisé
GoN	Gouvernement du Niger
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
PI	Partenaire d'Implémentation (Partenaire de mise en œuvre)
KII	Entretien Individuel (Entretien approfondi auprès d'informateur clé)
MoU	Protocole d'Accord (Mémorandum d'Entente)
MSRR	Procédure de Détermination du Statut de Réfugiés - Fusionnée et Simplifiée
ODD	Objectifs du Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PDI	Personne Déplacée Interne
PDM	Enquête de Suivi post Distribution
PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
PIDESC	Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
PSEA	Prévention de l'Exploitation et les Abus Sexuels
QIP	Projet à Impact Rapide
RET	Secours, Education et Formation
RHU	Unité d'Hébergement pour les Réfugiés
RRF	Formulaire d'Enregistrement de la Reinstallation
RST	Réinstallation
SIG	Système d'Information Géographique
SMSPSS	Santé Mentale et Soutien Psychosocial
TdC	Théorie du Changement
TDR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UNCAT	Convention des Nations Unies contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
UNEG	Groupe d'Evaluation des Nations Unies
VBG	Violences Basées sur le Genre

## Glossaire

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Demandeur d'asile	Un demandeur d'asile est une personne qui cherche une protection internationale. Leur demande de statut de réfugié, ou statut de protection complémentaire n'a toujours pas été traité. <sup>1</sup>
Échantillonnage de convenance	L'échantillonnage de convenance est le type d'échantillonnage non probabiliste le plus courant, qui vise à obtenir des informations auprès des participants (l'échantillon) auxquelles le chercheur peut avoir accès. <sup>2</sup>
Voies juridiques complémentaires	D'autres voies de réinstallation, notamment le regroupement familial, les possibilités d'éducation, les visas et les couloirs humanitaires. <sup>3</sup>
Solutions durable	Des options durables qui permettent aux réfugiés de reconstruire leur vie, la réinstallation, l'intégration locale et le retour volontaire. <sup>4</sup>
Évacués	Personnes déplacées transférées de zones de conflit ou de conditions dangereuses (par exemple, la Libye) vers des endroits plus sûrs comme le Niger pour y être protégées et réinstallées. <sup>5</sup>
Communautés d'accueil	Les populations locales vivant à proximité des camps de réfugiés ou des centres de transit qui partagent des ressources et des infrastructures avec les personnes déplacées. <sup>6</sup>
Conception non expérimentale	Les modèles d'évaluation non expérimentaux se concentrent davantage sur le « comment » et le « pourquoi » d'un programme. <sup>7</sup>
Non-refoulement	Ce principe reflète l'engagement de la communauté internationale à assurer à toutes les personnes la jouissance des droits de l'homme, y compris les droits à la vie, à ne pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à la liberté et à la sécurité de la personne. <sup>8</sup>
Méthodes mixtes	Processus de collecte, d'analyse et de « combinaison » de recherches et de méthodes quantitatives et qualitatives en une seule étude pour comprendre un problème de recherche. <sup>9</sup>
Échantillonnage par choix raisonné	L'échantillonnage par choix raisonné (également connu sous le nom de jugement, échantillonnage sélectif ou subjectif) est une technique d'échantillonnage dans laquelle le chercheur s'appuie sur son propre jugement lorsqu'il choisit les membres de la population pour participer à l'étude. <sup>10</sup>
Projets à impact rapide	Initiatives communautaires à petite échelle conçues pour bénéficier à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil, en favorisant la cohésion sociale et le développement durable. <sup>11</sup>
Réfugiés	Des personnes contraintes de fuir leur pays en raison de conflits, de persécutions ou de violations des droits humains, en quête de protection en vertu du droit international. <sup>12</sup>
Réinstallation	La réinstallation implique la sélection et le transfert de réfugiés d'un État dans lequel ils ont demandé une protection vers un État tiers qui a accepté de les admettre – en tant que réfugiés – avec le statut de résident permanent. <sup>13</sup>
Échantillonnage aléatoire simple	Dans l'échantillonnage aléatoire simple, chaque unité d'échantillonnage d'une population a une chance égale d'être incluse dans l'échantillon. <sup>14</sup>
Échantillonnage aléatoire stratifié	L'échantillonnage aléatoire stratifié (également connu sous le nom d'échantillonnage aléatoire proportionnel et d'échantillonnage aléatoire par quotas) est une technique d'échantillonnage probabiliste dans laquelle la population totale est divisée en groupes homogènes (strates) pour compléter le processus d'échantillonnage. <sup>15</sup>
Approche théorique	L'évaluation théorique permet non seulement de vérifier si un programme fonctionne, mais aussi de comprendre comment et pourquoi il fonctionne (ou non). <sup>16</sup>

<sup>1</sup> HCR, demandeur d'asile

<sup>2</sup> Qualtrics, échantillonnage de commodité

<sup>3</sup> Commission des migrations de l'Union européenne, Voies complémentaires

<sup>4</sup> UNHCR, Durable Solutions

<sup>5</sup> HCR, Personnes évacuées

<sup>6</sup> HCR, Communautés d'accueil

<sup>7</sup> Conception humanitaire mondiale et non expérimentale

<sup>8</sup> HCR, non-refoulement

<sup>9</sup> Creswell, J. (2012). Recherche en éducation : Planifier, mener et évaluer des recherches quantitatives et qualitatives (4e) Upper Saddle River, NJ : Pearson Education

<sup>10</sup> Méthodologie de recherche commerciale, échantillonnage intentionnel

<sup>11</sup> Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

<sup>12</sup> Document de travail : L'intégration locale et l'installation locale des réfugiés : une analyse conceptuelle et historique

<sup>13</sup> Manuel d'intégration du HCR

<sup>14</sup> Statistique Canada, Échantillonnage aléatoire simple

<sup>15</sup> Qualtrics, échantillonnage aléatoire stratifié

<sup>16</sup> Une meilleure évaluation, une approche théorique

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Terme	Définition
Retour volontaire	Le retour volontaire consiste pour les réfugiés à retourner en toute sécurité et dans la dignité <u>dans leur pays d'origine et à se prévaloir à nouveau de la protection nationale.</u> <sup>17</sup>
Approche axée sur l'utilisation	Une approche basée sur le principe qu'une évaluation doit être jugée en fonction de son utilité pour les utilisateurs visés. <sup>18</sup>

<sup>17</sup> [Manuel d'intégration du HCR](#)

<sup>18</sup> [Meilleure évaluation, évaluation axée sur l'utilisation](#)

## Table des matières

<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....</b>	1
<b>CHAPITRE 1 : APERÇU ET APPROCHE DE L'ÉVALUATION.....</b>	1
1.1 APERÇU DE L'ÉVALUATION .....	1
1.2 UTILISATEURS DE L'ÉVALUATION ET UTILISATEURS VISÉS .....	1
1.3 GESTION ET SURVEILLANCE DE L'ÉVALUATION.....	2
1.4 ÉQUIPE D'ÉVALUATION ET RÔLES.....	2
1.5 PLAN DE TRAVAIL DE L'ÉVALUATION .....	3
<b>CHAPITRE 2: MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION.....</b>	4
2.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS CLÉS .....	4
2.2 CONCEPTION DE L'ÉVALUATION .....	4
2.3 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION .....	4
2.4 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES.....	7
2.5 RESPECT DES CONSIDÉRATIONS, DES NORMES ET DES STANDARDS ÉTHIQUES .....	7
2.6 LIMITES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION.....	8
<b>CHAPITRE 3 : CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉVALUATION.....</b>	9
3.1 CONTEXTE .....	9
3.2 OBJET DE L'ÉVALUATION : L'ETM AU NIGER .....	11
<b>CHAPITRE 4 : CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS .....</b>	16
4.1 PERTINENCE .....	16
4.2 EFFICACITÉ.....	23
4.3 EFFICACITÉ .....	29
4.4 DURABILITÉ.....	39
<b>CHAPITRE 5 : LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS.....</b>	43
5.1 LEÇONS APPRISES.....	43
5.2 RECOMMANDATIONS.....	44
<b>ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE.....</b>	47
<b>ANNEXE 2 : PROFIL DE MEMBRES DE L'EQUIPE D'EVALUATION .....</b>	57
<b>ANNEXE 3 : PLAN DE TRAVAIL DE L'EVALUATION .....</b>	59
<b>ANNEXE 4 : MATRICE D'EVALUATION .....</b>	60
<b>ANNEXE 5 : GUIDES KII.....</b>	64
<b>ANNEXE 6 : GUIDES DE DISCUSSION DE GROUPE FOCALISE (FGD) .....</b>	72
<b>ANNEXE 7 : MODELE D'ETUDE DE CAS .....</b>	76
<b>ANNEXE 8 : ENQUETE AUPRÈS DES REFUGIES REINSTALLES .....</b>	80
<b>ANNEXE 9 : RESULTATS DU SONDAJE .....</b>	82
<b>ANNEXE 10 : BIBLIOGRAPHIE .....</b>	83
<b>ANNEXE 11 : RESPECT DES CONSIDERATIONS, DES NORMES ET DES STANDARDS ETHIQUES .....</b>	84
<b>ANNEXE 12 : CONTEXTES D' HAMDALLAYE ET AGADEZ .....</b>	86
<b>ANNEXE 13 : CADRE POLITIQUE DU NIGER .....</b>	87
<b>ANNEXE 14 : RESULTATS ET ACTIVITES PREVUS .....</b>	88
<b>ANNEXE 15 : PROCESSUS DE DSR .....</b>	89
<b>ANNEXE 16 : REALISATIONS GLOBALES DE L'ETM .....</b>	90
<b>ANNEXE 17 : RESULTATS APRES LA DISTRIBUTION A AGADEZ .....</b>	93

## Liste des tables

Tableau 1: Évaluation des utilisateurs et des utilisations prévues.....	2
Tableau 2: Critères d'évaluation et questions clés .....	4
Tableau 3: Répartition des KII .....	5

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Tableau 4: Distribution des FGD.....	6
Tableau 5: Limites de l'évaluation et stratégies d'atténuation .....	8
Tableau 6: Les intervenants et leurs rôles .....	13
Tableau 7: Budget alloué et dépenses .....	14
Tableau 8: Alignement des interventions de l'ETM sur les besoins des bénéficiaires .....	16
Tableau 9: L'alignement de l'ETM sur les lois et les politiques du Niger .....	19
Tableau 10: Alignement de l'ETM sur les normes relatives aux droits de l'homme .....	21
Tableau 11: Retours des bénéficiaires sur les canaux de communication.....	27
Tableau 12: Réalisations en matière d'évacuation (2022 – 2024).....	29
Tableau 13: Réalisations en matière d'abris (2022 – 2024) .....	30
Tableau 14: Réalisations d'ETM dans le cadre du volet Cohésion sociale .....	36
Tableau 15: Facteurs favorables et invalidants à la durabilité des voies juridiques complémentaires	40
Tableau 16: Portée et cibles des activités de renforcement des capacités .....	41
Tableau 17: Recommandations de l'évaluation .....	44

## Liste des figures

Figure 1: Carte du Niger.....	11
Figure 2: Objectifs de l'ETM.....	12
Figure 3: Groupes cibles .....	14
Figure 4: TdC de l'ETM au Niger .....	15
Figure 5: Délais de traitement des cas de réinstallation (2017-2024) .....	24
Figure 6: Processus DSR et MSRR .....	24

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ceci est le rapport final de l'évaluation du projet de Mécanisme de transit d'urgence (ETM) au Niger, mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires, avec l'appui financier de l'Union européenne (UE).

### Contexte et objet de l'évaluation

Le projet ETM au Niger s'inscrit dans un contexte régional très complexe marqué par l'instabilité politique, l'extrémisme violent et les chocs climatiques au Sahel. Le contexte sécuritaire du pays s'est également détérioré à la suite du changement de régime de juillet 2023, qui a entraîné la fermeture des frontières, des sanctions économiques et un changement dans les priorités en matière de migration. Avec comme conséquence directe, la décision des nouvelles autorités de suspendre les vols d'évacuation entrants de l'ETM partant de Libye. Ces développements ont accru les risques de protection et mis à rude épreuve les ressources déjà limitées pour les populations déplacées et les communautés d'accueil.

L'objet de cette évaluation est la phase II du projet ETM au Niger. Le projet a été lancé pour fournir une aide d'urgence vitale, une protection et un accès à des solutions durables aux personnes relevant de la compétence du HCR évacuées de Libye, ainsi qu'un soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil au Niger. La phase II, qui a débuté en avril 2022, a élargi la portée du projet pour inclure les arrivées spontanées à Agadez et la poursuite des opérations au centre de transit de Hamdallaye, près de Niamey.

### Aperçu de l'évaluation

L'évaluation sert à la fois à des fins sommatives et formatives. Elle fournit une évaluation indépendante des résultats obtenus par le projet ETM pour les bailleurs, les bénéficiaires et les partenaires gouvernementaux. En outre, elle identifie les leçons apprises et propose des recommandations pour les programmes futurs et les programmes humanitaires similaires. L'évaluation couvre la phase II du projet ETM (avril 2022-mars 2025), en mettant l'accent sur sa mise en œuvre à Hamdallaye, Niamey et Agadez. Les utilisateurs visés par l'évaluation sont le personnel du HCR, les partenaires gouvernementaux, l'UE et les pays de réinstallation.

### Méthodologie et limites de l'évaluation

La méthodologie de l'évaluation a intégré des méthodes qualitatives et quantitatives. Des données qualitatives ont été recueillies par le biais de 38 entretiens avec des informateurs clés, de 8 discussions de groupe et de 6 études de cas avec le HCR, les partenaires de mise en œuvre, les responsables gouvernementaux, les dirigeants communautaires, les évacués, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les membres de la communauté d'accueil. Des données quantitatives ont été recueillies dans le cadre d'une enquête auprès des réfugiés réinstallés ; toutefois, en raison d'un faible taux de réponse (3 réponses), les résultats du sondage ont été exclus des constatations de l'évaluation. L'évaluation a également effectué un examen documentaire approfondi des documents de projet et de la documentation pertinente, qui a fourni un contexte supplémentaire et appuyé la triangulation des résultats primaires. L'évaluation s'est heurtée à certaines limites, notamment l'incapacité de recueillir des données auprès des bénéficiaires réinstallés, le biais potentiel parmi les réfugiés et les demandeurs d'asile échantillonnes en raison de frustrations liées aux cas de réinstallation, et l'absence d'indicateurs désagrégés pour les services de base dans le cadre logique permettant d'évaluer leur efficacité.

### Principales constatations et conclusions

#### Pertinence

**Alignement avec les besoins des populations cibles :** Le projet ETM a été conçu pour répondre à des besoins de protection et aux besoins fondamentaux des personnes évacuées de Libye et des réfugiés enregistrés au Niger. À leur arrivée au Niger, ces populations ont reçu des services essentiels, notamment l'accès à un abri, de la nourriture, des soins de santé, un accès à l'éducation pour les enfants et un accès à des solutions durables en mettant l'accent principalement sur la réinstallation. L'évaluation a révélé que même si ces interventions répondaient aux besoins identifiés, la suspension des vols d'évacuation à la mi-2023, les retards dans les délais de traitement et la réduction des quotas de réinstallation ont considérablement limité la capacité du projet à fournir une protection en temps opportun et des solutions durables. Comme les besoins de protection en Libye ont considérablement

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

augmenté au cours de cette période, la pertinence du projet pour répondre pleinement à ces besoins de protection des personnes sous mandat du HCR en Libye a été réduite.

**Alignement sur les politiques de l'UE :** Le projet ETM est aligné sur les engagements déclarés de l'UE en matière de protection, de voies juridiques et de partage des responsabilités, comme décrit dans des communications officielles tels que Vivre Dignement (2016) ou le Pacte sur la migration et l'asile (2020). Cependant, le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie plus large de l'UE façonnée par le plan d'action de La Valette de 2015, le cadre de partenariat pour la migration de 2017 et le plan d'action régional pour le Sahel (2015-2020), qui a donné la priorité au confinement et au renforcement du contrôle des frontières. En conséquence, alors que l'ETM était bien aligné sur la vision humanitaire de la politique de l'UE sur le papier, sa mise en œuvre pratique a été limitée par des déséquilibres de financement, une coopération conditionnelle et des possibilités de réinstallation limitées.

**Alignement sur les lois et les politiques nigériennes :** Le projet a été ancré dans les lois et politiques nationales du Niger, notamment la loi sur les réfugiés (loi n° 97-016), la politique nationale de migration (2020-2035) et la loi n° 2015-36 (loi relative au trafic illicite des migrants, jusqu'à son abrogation en 2023). Cependant, le changement de régime de 2023 a entraîné un changement dans les priorités du gouvernement, ce qui a eu pour conséquence la suspension des vols d'évacuation, l'abrogation de la loi contre le trafic illicite des migrants et le non-renouvellement du protocole d'accord avec le HCR. Ces développements ont mis à rude épreuve la coopération opérationnelle et introduit une grande incertitude quant à la pertinence du mécanisme sous l'administration actuelle.

**Alignement sur les engagements en matière de droits de la personne, d'égalité des sexes et d'équité :** Le projet a démontré sa conformité avec les cadres juridiques internationaux et régionaux, en particulier entre avril 2022 et mai 2023, en permettant l'accès à l'asile et en soutenant le droit à un niveau de vie adéquat. L'égalité des genres a été systématiquement intégrée, avec des espaces sûrs et des services ciblés pour les femmes et les filles, bien que les rapports n'aient pas toujours été ventilés par sexe et que certaines lacunes dans l'adéquation des services (tels que les coupons et les services de santé) aient été relevées. Les besoins des groupes vulnérables, y compris les personnes ayant des besoins spéciaux et les enfants non accompagnés, ont été reconnus.

## Efficacité

**Temps de traitement dans les centres de transit :** L'évaluation a révélé une augmentation spectaculaire du temps moyen de traitement pour la réinstallation, qui est passé de 38 jours en 2017 à 722 jours en 2024, contre un objectif de 180 jours. Cette tendance est attribuée à des facteurs internes et externes. En interne, le HCR a mis en place une procédure fusionnée et simplifiée de détermination du statut de réfugié (DSR)-réinstallation (MSRR) afin de rationaliser les processus, mais celle-ci n'a pas suffi à compenser les retards causés par le manque de personnel, l'insuffisance des plans d'urgence et la complexité de certains cas. En externe, le changement de régime de 2023, la réduction des quotas de réinstallation et l'augmentation des problèmes de sécurité ont considérablement contribué à la prolongation des séjours. Bien que le HCR ait procédé à des adaptations internes proactives, l'efficacité globale du processus de réinstallation reste fondamentalement limitée par des facteurs indépendants de sa volonté, en particulier les quotas de pays tiers et l'évolution de la dynamique géopolitique.

**Communication sur le processus de réinstallation :** Le projet ETM a utilisé plusieurs canaux de communication, notamment des lignes d'assistance téléphonique, des séances d'information, des conseils individuels et des imprimés de documents, pour informer les bénéficiaires sur le processus de réinstallation. Bien que les bénéficiaires aient généralement trouvé ces canaux accessibles, leur principale frustration provenait de l'absence de progrès dans leurs dossiers de réinstallation plutôt que de la fréquence ou de la clarté de la communication. À mesure que les délais de traitement augmentaient, les mises à jour du HCR étaient souvent perçues comme répétitives et inutiles. L'évaluation a révélé que la rapidité et la clarté des voies de communication ont été minées par des contraintes externes, comme les retards dans le traitement des demandes de réinstallation et la réduction des quotas, ce qui a rendu difficile la gestion des attentes.

## Efficacité

**Fourniture d'une assistance et d'une protection vitales :** En raison de l'absence d'indicateurs désagrégés pour la plupart des services de base, l'équipe d'évaluation a évalué l'efficacité principalement à l'aide des objectifs d'évacuation et d'hébergement. Tous les autres secteurs de services ont été évalués en fonction de l'efficacité perçue telle que rapportée par les bénéficiaires et

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

les intervenants. En ce qui concerne l'évacuation, le projet ETM a été partiellement efficace, n'atteignant que 67 pourcent de l'objectif révisé (532 sur 792) en raison de l'instabilité politique, des retards administratifs et de la suspension des vols d'évacuation à la suite du changement de régime de juillet 2023.

À Hamdallaye, le projet ETM a dépassé son objectif révisé en matière d'abris, avec des améliorations des infrastructures telles que la construction d'une clôture en fil de fer barbelé, l'électrification solaire et l'ajout d'espaces communs et de mesures de sécurité incendie. Les bénéficiaires ont généralement estimé que les conditions d'hébergement répondait à leurs besoins fondamentaux et leur apportaient de la stabilité. Les interventions sont passées d'un soutien en nature à des transferts monétaires mensuels, qui ont été appréciés pour avoir permis une certaine autonomie. Les interventions Eau, Assainissement et Hygiène (EAH) ont amélioré l'accès à l'eau grâce à de nouveaux forages et robinets, mais des pénuries et des coupures d'eau périodiques ont été signalées. L'aide à l'éducation a permis d'inscrire 879 enfants et d'améliorer les infrastructures, mais la fréquentation a été faible parmi les familles évacuées en raison des inquiétudes concernant l'installation à long terme au Niger. Les services de santé étaient constamment disponibles, couvrant les soins de base, le référencement et la santé maternelle. Dans l'ensemble, les services étaient généralement perçus comme adéquats et fournis de façon uniforme. En revanche, à Agadez, la fourniture des services a été inégale, avec des préoccupations soulevées quant à l'adéquation, la fiabilité et la qualité. Le projet a permis de construire des maisons semi-dures, mais les conditions de vie restaient difficiles en raison de la surpopulation. La transition des repas chauds à un système d'assistance basé sur des coupons (voucher) a été saluée en raison de sa flexibilité, mais la réduction de la valeur des bons a limité son efficacité, avec seulement 53 pourcent des répondants affirmant qu'ils couvraient au moins la moitié de leurs besoins fondamentaux et 86 pourcent recourant à des stratégies d'adaptation négatives. Les améliorations apportées à la fourniture d'eau et à l'assainissement comprenaient l'extension du réseau d'eau et l'installation de nouvelles bornes-fontaines, mais les préoccupations concernant la qualité de l'eau et l'insuffisance des capacités d'assainissement persistaient. Les interventions éducatives ont permis d'enrôler 1 073 enfants et les services de santé ont enregistré 42 122 consultations, mais la fermeture des structures de santé sur le camp humanitaire a contraint les usagers à parcourir de longues distances pour accéder aux services sanitaires.

**Favoriser la cohésion sociale :** L'ETM a contribué avec succès à la cohésion sociale, en particulier à Hamdallaye où le projet a bénéficié directement à 7 017 réfugiés et membres de la communauté d'accueil entre 2023 et 2024. Des programmes conjoints de formation professionnelle, des projets à impact rapide et des activités récréatives ont permis de rassembler des réfugiés, des demandeurs d'asile et des membres de la communauté d'accueil, favorisant ainsi des liens sociaux plus forts et de nouvelles opportunités économiques. Des manifestations récréatives et culturelles ont facilité l'intégration et les échanges interculturels. À Agadez, cependant, l'impact sur la cohésion sociale a été plus limité où le projet a touché 3 555 bénéficiaires entre 2023 et 2024 grâce à des formations professionnelles et des activités récréatives. La plupart des interactions entre les réfugiés et les communautés d'accueil ont été décrites comme étant transactionnelles, avec peu de cadres structurés permettant une participation active.

**Résultats imprévus :** Le projet ETM a contribué à plusieurs résultats imprévus. 1) La présence de réfugiés a stimulé la croissance économique locale grâce à une circulation accrue de l'argent, à la création d'emplois et à un meilleur accès aux services de base. 2) L'accent mis par le projet sur la réinstallation a peut-être renforcé l'image du Niger en tant que point de transit vers l'Occident, ce qui a potentiellement entraîné une augmentation des flux migratoires irréguliers et une pression supplémentaire sur les systèmes nationaux d'asile. 3) Les séjours prolongés au centre de transit, en raison des retards de réinstallation, ont nécessité un soutien humanitaire soutenu, ce qui a entraîné une réduction de certains services. 4) L'arrêt des transferts monétaires pour les réfugiés qui ne sont pas des cas ETM a contribué à la frustration et au sentiment d'inégalité de traitement.

## Durabilité

**Facilitation de voies juridiques complémentaires :** Le projet ETM a démontré que les voies juridiques complémentaires telles que les couloirs humanitaires, l'éducation (à travers des bourses d'études) et la réunification familiale peuvent être efficacement facilitées grâce à une coordination, un plaidoyer et des partenariats solides. Cependant, le projet s'est fortement appuyé sur le couloir humanitaire, et n'a pas mis en œuvre la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée ou les voies de parrainage privé ou communautaire. La durabilité de ces voies est également limitée par des obstacles externes tels que des quotas limités et l'intérêt limité des réfugiés, qui préfèrent massivement la réinstallation. En l'absence de changements dans les politiques extérieures, d'une plus grande diversification et d'une

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

utilisation de toutes les voies disponibles, et d'un changement dans les préférences des réfugiés, il est peu probable que les voies juridiques complémentaires répondent aux besoins plus larges de protection et de mobilité de la population réfugiée du Niger.

**Contribution à l'environnement de la protection au Niger :** Le projet a apporté une contribution positive au renforcement de l'environnement de protection du Niger en formant plus de 1 500 acteurs étatiques et non étatiques dans les domaines de la protection des réfugiés, de la gestion des camps et des domaines connexes. Ces activités de renforcement des capacités ont amélioré la gestion des cas, les systèmes de référencement et la collaboration entre les structures, jetant ainsi les bases de pratiques de protection plus cohérentes et éclairées. Cependant, l'impact est graduel et il est nécessaire de continuer à dispenser des formations plus longues et plus approfondies avec des ressources supplémentaires pour maintenir et accroître ces contributions.

## Leçons apprises

L'évaluation a permis de recenser les leçons apprises et les bonnes pratiques suivantes :

- **Le passage aux transferts monétaires a permis d'apporter un soutien plus réactif et plus efficace aux personnes évacuées et aux réfugiés :** le passage de l'aide en nature aux transferts monétaires à Hamdallaye et à l'assistance sous forme de coupons (voucher) à Agadez a amélioré la pertinence et la réactivité de l'aide. Les bénéficiaires, en particulier les femmes et les personnes ayant des besoins spéciaux, ont fait état d'une plus grande satisfaction et d'une plus grande autonomie. Ces modalités ont également contribué à la croissance économique locale, soulignant leur pertinence dans des contextes similaires d'urgence et de protection.
- **L'élargissement du soutien aux populations qui ne participent pas à l'ETM sans orientation claire ni communication structurée a entraîné de la frustration et des attentes non satisfaites :** Fournir de l'aide à des groupes qui ne sont pas concernés par l'ETM sans stratégie de transition claire a créé des attentes irréalistes et un sentiment d'exclusion lorsque le soutien a pris fin. Cela souligne la nécessité de critères d'admissibilité transparents, de messages clairs et d'une planification durable lors de l'élargissement du soutien à des populations plus larges.
- **Les modèles de transit dans les centres de migration doivent être conçus pour éviter de renforcer les perceptions qui conduisent à des arrivées non gérées et mettent à rude épreuve les systèmes locaux :** le projet ETM au Niger, un centre de migration connu, a peut-être renforcé les perceptions selon lesquelles l'arrivée au Niger augmenterait les chances de réinstallation. Cela aurait contribué à des entrées non gérées et à des pressions sur les systèmes locaux. Les futurs modèles ou programmes d'évacuation devraient évaluer et traiter les conséquences imprévues potentielles afin de s'assurer que les systèmes de soutien restent ciblés et ne créent pas involontairement de pressions supplémentaires sur les communautés d'accueil et les systèmes locaux.
- **Positionner la réinstallation comme la principale solution durable a créé des attentes irréalistes.** L'accent mis par l'ETM sur la réinstallation a conduit de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile à s'attendre à une éventuelle relocalisation en Occident. Cependant, les quotas limités, les profils de cas complexes et les conditions politiques changeantes au Niger ont rendu cette voie de plus en plus difficile d'accès. Cette expérience souligne l'importance de concevoir des programmes de protection avec un ensemble diversifié de solutions, soutenues par une communication claire sur la faisabilité et les délais de chaque option.

## Recommandations

Comme le projet ETM devrait se terminer d'ici décembre 2025, la plupart des recommandations de l'évaluation visent à éclairer les futurs programmes du HCR dans la région.

**RECOMMANDATION 1 : Le HCR devrait étudier la possibilité d'établir une voie complémentaire basée sur les permis de travail dans les programmes futurs. Cela pourrait contribuer à réduire le recours excessif à la réinstallation et à élargir les options de mobilité légale pour les réfugiés au Niger.**

- 1.1 Mener une étude de faisabilité pour évaluer la viabilité juridique, politique et économique de l'introduction de voies d'accès basées sur un permis de travail pour les réfugiés au Niger, en tenant compte des lois nationales du travail et des cadres régionaux de mobilité.
- 1.2 Cartographier les secteurs où il y a des pénuries de main-d'œuvre (p. ex. agriculture, construction, services) et évaluer l'intérêt des employeurs à embaucher des réfugiés.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

**1.3 Documenter les leçons tirées de modèles similaires dans d'autres contextes afin d'éclairer la conception et le plaidoyer d'une initiative pilote au Niger ou dans la région.**

**RECOMMANDATION 2 : Les transferts monétaires devraient se poursuivre pendant la phase du projet ETM et les programmes futurs. Bien que les valeurs de transfert puissent varier en fonction des conditions du marché local, des efforts doivent être faits pour assurer la transparence, l'équité et une justification claire des différences afin d'éviter les perceptions d'injustice ou d'exclusion.**

**2.1 Réviser régulièrement les valeurs de transfert en fonction des évaluations du coût de la vie pour Agadez et Hamdallaye. S'assurer que toute différence est fondée sur des preuves.**

**2.2 Communiquer clairement les politiques d'aide, y compris les différences dans les montants d'aide, aux bénéficiaires et aux communautés afin de réduire les tensions et de gérer les attentes.**

**RECOMMANDATION 3 : Accroître la sensibilisation des réfugiés et leur volonté d'envisager des solutions alternatives à la réinstallation (p. ex., intégration locale, parcours éducatifs) grâce à des informations personnalisées et à un soutien par les pairs.**

**3.1 Élaborer des supports de communication (vidéos, brochures, sessions de questions-réponses) sur toutes les solutions durables, y compris des exemples de réussite.**

**3.2 Intégrer le counseling des voies alternatives dans le travail de gestion de cas et le soutien psychosocial existants.**

**3.3 Aborder la désinformation et les fausses attentes concernant les quotas et les délais de réinstallation lors des réunions de groupe.**

**RECOMMANDATION 4 : Les phases futures du projet ETM ou de programmes humanitaires similaires opérant dans des contextes instables devraient inclure une planification d'urgence dès le départ pour assurer la continuité des opérations lors de chocs politiques ou sécuritaires, comme ceux vécus au Niger en 2023.**

**4.1 Intégrer une analyse structurée des risques dès la phase de conception, en identifiant les risques politiques, de sécurité et opérationnels spécifiques au contexte.**

**4.2 Élaborer des plans d'urgence et de continuité des activités, y compris des déclencheurs prédéfinis, des modalités de mise en œuvre souples et des dispositions de réserve pour les fonctions essentielles (p. ex., traitement des cas, distribution de numéraire).**

**RECOMMANDATION 5 : Dans les programmes futurs, effectuer une analyse contextuelle et sensible au conflit en intégrant des éléments de l'approche « ne pas nuire ». Ce travail sur chaque site de mise en œuvre avant la conception des activités de cohésion sociale permettra d'assurer que les interventions sont adaptées aux dynamiques locales, aux profils de population et aux facteurs spécifiques de tension ou de coopération (par exemple, à Hamdallaye versus à Agadez).**

**5.1 Effectuer des évaluations spécifiques aux sites qui évaluent la composition démographique, les modèles de mobilité, les relations historiques entre les réfugiés et les communautés d'accueil, et les tensions existantes ou latentes (par exemple, sur les ressources, les services ou l'allocation de l'aide).**

**5.2 Intégrer les résultats dans la conception de l'intervention en harmonisant les projets à impact rapide, les activités conjointes et les efforts de sensibilisation avec les besoins locaux identifiés.**

**5.3 Élaborer des stratégies distinctes pour chaque emplacement, en reconnaissant qu'une approche uniforme peut produire des résultats inégaux dans différents contextes.**

**RECOMMANDATION 6 : Les phases futures du projet ETM ou de programmes humanitaires similaires devraient être conçues avec une TdC clairement définie dès le départ, soutenue par l'établissement d'objectifs réalistes et un cadre de résultats qui privilégie les indicateurs de niveau de résultat pour mesurer le changement.**

**6.1 Élaborer la TdC en collaboration, pendant la phase de conception, avec la contribution du HCR, des PI et des parties prenantes gouvernementales afin d'assurer une compréhension commune des résultats attendus et des hypothèses contextuelles.**

**6.2 Fixer des objectifs réalistes et spécifiques au contexte pour chaque domaine de résultat, sur la base de données de référence et de contraintes opérationnelles. Dans la mesure du possible, les cibles doivent être ventilées par site (par exemple, Hamdallaye par rapport à Agadez) et par caractéristiques démographiques (par exemple, âge, sexe, handicap) et par type d'intervention.**

**6.3 Réviser le cadre logique du projet pour aller au-delà du suivi au niveau des activités et inclure des indicateurs au niveau des résultats (p. ex., sécurité perçue, satisfaction à l'égard des services, amélioration de l'accès à des solutions durables).**

## Chapitre 1 : APERÇU ET APPROCHE DE L'ÉVALUATION

Ce chapitre donne un aperçu de l'évaluation du projet de Mécanisme de transit d'urgence (ETM) au Niger. Il décrit le but, les objectifs et la portée de l'évaluation, tels qu'ils sont définis dans les termes de référence, disponibles dans l'annexe 1. Il précise également les utilisations prévues de l'évaluation pour les parties prenantes concernées. Enfin, il met en évidence les dispositions prises en matière de gestion et de contrôle de l'évaluation, la composition et le rôle de l'équipe d'évaluation, ainsi que le plan de travail.

### 1.1 Aperçu de l'évaluation

Ceci est le rapport final de l'évaluation du projet ETM au Niger, mis en œuvre par le HCR et ses partenaires, avec le soutien financier de l'UE. Le projet a été mis en œuvre en deux phases : la phase I a été menée de décembre 2017 à mars 2022, et la phase II a commencé en avril 2022 et s'achèvera d'ici la fin de 2025. La présente évaluation porte sur la phase II du projet.

#### 1.1.1 Objet de l'évaluation

L'évaluation sert à la fois à des fins sommatives et formatives. En tant qu'évaluation sommative, elle soutient la redevabilité du HCR vis-à-vis des donateurs, des bénéficiaires et des partenaires gouvernementaux par le biais d'une analyse indépendante des résultats obtenus par le projet ETM. En tant qu'évaluation formative, elle favorise l'apprentissage institutionnel en identifiant les leçons apprises et en formulant des recommandations concrètes pour éclairer la prise de décision pour les futures phases potentielles du projet et guider des programmes humanitaires similaires.

#### 1.1.2 Objectifs de l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Évaluer le projet ETM à l'aide des critères du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE) et des critères du Réseau d'apprentissage actif pour la redevabilité et la performance dans l'action humanitaire (ALNAP), en mettant l'accent sur la pertinence, l'efficacité/impact, l'efficience et la durabilité.
- Évaluer dans quelle mesure le projet ETM s'aligne sur les politiques migratoires et les objectifs à long terme du Niger et de l'UE.
- Documenter les bonnes pratiques, les leçons apprises et formuler des recommandations concrètes pour éclairer la conception et la mise en œuvre des phases futures potentielles du projet et d'initiatives similaires.

#### 1.1.3 Portée de l'évaluation

La portée thématique, chronologique et géographique de l'évaluation est décrite ci-dessous :

- **Portée thématique** : L'évaluation a analysé la pertinence du projet ETM en examinant l'alignement de ses services de base et de ses solutions durables sur les besoins des évacués et des réfugiés, ainsi que sa cohérence avec les politiques migratoires nationales et européennes, les normes en matière de droits de l'homme et les engagements en faveur de l'égalité et de l'équité entre les genres. L'efficacité a été évaluée en examinant si et comment le HCR réduisait le temps passé dans les centres de transit et améliorait la communication avec les réfugiés et les évacués. L'évaluation a également porté sur l'efficacité et l'impact du projet dans la fourniture d'une aide vitale et la promotion de la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Enfin, la durabilité a été évaluée en analysant la contribution du projet au développement de voies juridiques complémentaires et au renforcement de l'environnement de protection au Niger.
- **Portée temporelle** : L'évaluation a porté sur la phase II de l'ETM, d'avril 2022 à mars 2025. L'échéancier a été prolongé de trois mois au-delà de la durée initiale décrite dans le mandat afin de tenir compte du processus de collecte de données et du calendrier de l'évaluation.
- **Portée géographique** : L'évaluation s'est concentrée sur Niamey, y compris le centre de transit de Hamdallaye et les environs, ainsi que sur Agadez.

## 1.2 Utilisateurs de l'évaluation et utilisateurs visés

Le tableau suivant présente les utilisateurs de l'évaluation et les utilisations prévues.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Tableau 1: Évaluation des utilisateurs et des utilisations prévues

Utilisateurs d'évaluation	Utilisations prévues de l'évaluation
<b>Direction et personnel du HCR</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Remplir les exigences de financement et de rapport du projet ETM à la délégation de l'UE au Niger.</li><li>Faire preuve de redevabilité vis-à-vis des donateurs, des bénéficiaires et des autres parties prenantes par le biais d'une évaluation indépendante.</li><li>Appliquer les leçons apprises et les recommandations pour améliorer les phases futures potentielles du projet ETM ou éclairer des initiatives similaires.</li></ul>
<b>Gouvernement du Niger (Commission Nationale d'Eligibilité (CNE))</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Veiller à l'alignement du projet ETM sur les politiques nationales en matière de migration et de réfugiés.</li><li>Renforcer la coordination entre les institutions nationales et les acteurs humanitaires.</li><li>Comprendre l'impact de l'ETM sur les communautés locales et le système national de protection.</li></ul>
<b>UE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Évaluer les résultats et la valeur de l'investissement financier de l'UE.</li><li>Éclairer les décisions stratégiques et de financement liées à la migration et à l'aide humanitaire au Niger.</li></ul>
<b>Pays de réinstallation (p. ex. Pays-Bas, Italie, Allemagne et Canada)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Éclairer les stratégies nationales de réinstallation et les politiques d'intégration des réfugiés.</li><li>Évaluer le rôle de l'ETM dans la préparation des réfugiés à la réinstallation.</li><li>Orienter les engagements futurs en matière de réinstallation des réfugiés et les voies juridiques complémentaires.</li></ul>
<b>PI (ADKOUL, Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement (CIAUD), RET Germany, Initiatives Africaines pour le Secours et le Développement (AIRD), Coopération Internationale (COOPI), INTERSOS, Agence de Développement Économique et Social (ADES))</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Renforcer l'exécution et la coordination dans les phases futures potentielles du projet ou d'initiatives similaires.</li><li>Cerner les lacunes en matière de capacités et les points à améliorer.</li><li>Promouvoir des pratiques de gestion adaptive fondées sur les constatations et les recommandations de l'évaluation.</li></ul>
<b>Évacués, réfugiés et membres de la communauté d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Bénéficier indirectement de l'amélioration de la conception, de la prestation des services et de la défense des intérêts découlant des constatations et des recommandations de l'évaluation.</li></ul>

## 1.3 Gestion et surveillance de l'évaluation

L'évaluation a été commanditée par le bureau pays du HCR au Niger, conformément au mandat de la délégation de l'UE au Niger dans le cadre du financement du projet ETM. Le spécialiste des relations extérieures basé à Niamey a fait office de responsable de l'évaluation, avec l'appui du spécialiste principal de l'évaluation à Dakar et du responsable du suivi et de l'évaluation basé au Niger. Afin d'assurer une communication et une coordination efficaces tout au long du processus d'évaluation, des réunions bihebdomadaires ont eu lieu entre l'équipe d'évaluation et le gestionnaire de l'évaluation.

Le HCR a mis en place un Groupe de Référence pour l'Evaluation (GRE) composé principalement de membres du personnel du HCR. Le GRE avait les responsabilités suivantes :

- Contribuer à la conception et à la réalisation de l'évaluation.
- Partager les informations et les documents disponibles aux fins d'examen.
- Assister aux réunions clés avec l'équipe d'évaluation.
- Examiner les principaux produits livrables, tels que les ébauches des rapports initiaux et finaux, et fournir des commentaires.
- Participer à un atelier de validation pour examiner les résultats et les recommandations de l'évaluation.
- Fournir des conseils sur la réponse de la direction à l'évaluation.

## 1.4 Équipe d'évaluation et rôles

L'évaluation a été confiée à AAN Associates, une société de développement international, responsable de sa mise en œuvre. AAN Associates a réuni une équipe de consultants internationaux et nationaux pour mener à bien l'évaluation, composée de professionnels possédant une expertise démontrée, des

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

connaissances sectorielles, une expérience nationale et une compréhension du contexte. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les profils, les responsabilités et le niveau d'effort des membres de l'équipe, veuillez consulter l'annexe 2.

### 1.5 Plan de travail de l'évaluation

L'évaluation s'est déroulée en quatre phases : démarrage, collecte des données, analyse et rapport. Les principaux livrables comprenaient le rapport initial, le rapport final de collecte des données, le projet de rapport d'évaluation et le rapport final d'évaluation (en anglais et en français). Le plan de travail de l'évaluation est présenté à l'annexe 3.

## Chapitre 2: MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Ce chapitre décrit les critères d'évaluation, les questions, la conception et la méthodologie. La dernière section présente les limites de l'évaluation et les mesures d'atténuation.

### 2.1 Critères d'évaluation et questions clés

L'évaluation a appliqué les critères du CAD de l'OCDE et d'ALNAP (pertinence, efficience, efficacité/impact et durabilité) pour évaluer le projet ETM. Au cours de la phase de démarrage, l'équipe d'évaluation a élaboré une matrice d'évaluation (voir l'annexe 4) fondée sur les questions énoncées dans les termes de référence. La matrice d'évaluation a été organisée autour de questions d'évaluation clés, qui ont été divisées en sous-questions. Chaque sous-question était liée à des indicateurs spécifiques, à des méthodes et des sources de collecte de données, ainsi qu'à des approches d'analyse des données correspondantes. Le tableau ci-dessous présente les questions clés par critère d'évaluation.

**Tableau 2: Critères d'évaluation et questions clés**

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Questions clés de l'évaluation</b>
<b>Pertinence</b>	<b>Q1:</b> Dans quelle mesure le projet ETM est-il pertinent par rapport aux besoins des populations cibles?
<b>Efficience</b>	<b>Q2:</b> Dans quelle mesure le projet ETM s'aligne-t-il sur les politiques et cadres nationaux du Niger et de l'UE, les normes en matière de droits de l'homme, les engagements en matière d'égalité des genres et d'équité?
<b>Efficacité/Impact</b>	<b>Q3:</b> Dans quelle mesure le HCR a-t-il amélioré l'efficacité du processus de réinstallation en réduisant le temps passé dans les centres de transit, en améliorant la communication et en mettant en œuvre de modèles de prestation alternatifs?
<b>Durabilité</b>	<b>Q4:</b> Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il été efficace pour fournir une aide et une protection essentielles aux évacués et aux réfugiés, et pour favoriser la cohésion sociale avec les communautés d'accueil, y compris les impacts imprévus?

### 2.2 Conception de l'évaluation

L'évaluation a été réalisée selon une conception non expérimentale,<sup>19</sup> guidée par deux approches complémentaires : **axée sur l'utilisation**<sup>20</sup> et **basée sur la théorie**.<sup>21</sup>

L'approche axée sur l'utilisation a permis de s'assurer que l'évaluation demeurait conforme aux besoins des parties prenantes. À cette fin, l'équipe d'évaluation a fait appel au GRE tout au long du processus. Dès le départ, le GRE a contribué au rapport de démarrage et à l'élaboration d'un cadre d'évaluation pertinent et utile. Au cours de la collecte des données, le GRE a agi à la fois à titre de répondant et de facilitateur, fournissant une rétroaction directe sur le projet ETM et soutenant l'accès aux informateurs clés, aux centres de transit et à la documentation pertinente. Il a également examiné le rapport d'évaluation final pour s'assurer que les conclusions et les recommandations sont pertinentes, exploitables et utiles pour les phases futures du projet ou des programmes similaires.

L'approche théorique a fourni un cadre structuré pour l'analyse de la théorie du changement (TdC) du projet ETM. Cela a permis à l'équipe d'évaluation de tester les mécanismes de causalité sous-jacents aux résultats escomptés du projet. Il a également permis d'identifier les facteurs favorables et les obstacles qui ont influencé les progrès du projet vers l'atteinte de ses objectifs.

### 2.3 Méthodologie d'évaluation

L'évaluation a utilisé une **approche mixte** pour la collecte de données,<sup>22</sup> combinant des méthodes qualitatives et quantitatives pour répondre efficacement aux questions d'évaluation. Cette approche a été choisie pour atténuer les limites liées à l'utilisation d'une seule méthode et pour faciliter la collecte de données provenant d'un large éventail de sources.

<sup>19</sup> Les modèles d'évaluation non expérimentaux se concentrent davantage sur le « comment » et le « pourquoi » d'un programme.

<sup>20</sup> L'évaluation axée sur l'utilisation est une approche fondée sur le principe selon lequel une évaluation doit être jugée en fonction de son utilité pour les utilisateurs visés.

<sup>21</sup> L'évaluation théorique permet non seulement de vérifier si un programme fonctionne, mais aussi de comprendre comment et pourquoi il fonctionne (ou non).

<sup>22</sup> Un plan de recherche à méthodes mixtes est une procédure de collecte, d'analyse et de « mélange » de recherches et de méthodes quantitatives et qualitatives dans une seule étude pour comprendre un problème de recherche.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Les données qualitatives ont été recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés, de discussions de groupe et d'études de cas impliquant un groupe diversifié de parties prenantes. Les données quantitatives ont été recueillies dans le cadre d'une enquête structurée ciblant les réfugiés réinstallés. En plus de la collecte de données primaires, l'équipe d'évaluation a effectué un examen approfondi des documents du projet, des politiques, des rapports et de la documentation externe pertinentes. Les méthodes d'évaluation sont détaillées dans les sous-sections qui suivent.

## 2.3.1 Méthodes qualitatives

### KII

L'équipe d'évaluation a mené **38 KII avec un total de 48 participants (36 hommes et 12 femmes)**. Une approche d'échantillonnage par choix raisonné<sup>23</sup> a été utilisée, fondée sur l'examen documentaire et les résultats de la mission de démarrage, afin d'identifier les intervenants qui avaient bénéficié de la conception, de la mise en œuvre ou de la supervision du projet ETM ou qui y avaient participé directement. Ces parties prenantes comprenaient des représentants du HCR, des communautés d'accueil, du gouvernement du Niger, de l'UE et des bénéficiaires du projet. L'équipe a utilisé des guides d'entrevues semi-structurées alignés sur la matrice d'évaluation et adaptés au rôle, aux connaissances et au niveau de participation de chaque groupe d'intervenants à l'ETM (voir l'annexe 5 pour les guides de KII).

Plusieurs modifications ont été apportées au plan initial de KII en raison de facteurs contextuels. Les principaux changements comprenaient :

- **Conversion des FGD en KII** : Les FGD initialement prévus avec les réfugiés et les demandeurs d'asile à Agadez et Hamdallaye ont été remplacés par des KII en raison de la dynamique de groupe et des protestations en cours à Hamdallaye et Agadez.<sup>24</sup> Pour donner la priorité à la sécurité et au confort des participants, l'équipe d'évaluation a opté pour des entrevues individuelles, qui ont fourni un cadre plus privé aux participants pour partager leurs expériences sans influence extérieure.
- **Changements dans l'approche d'échantillonnage** : Une approche d'échantillonnage stratifié<sup>25</sup> a été initialement prévue, tirant les participants de la liste des bénéficiaires de l'ETM afin d'assurer une diversité d'âge, de sexe et de pays d'origine. Cependant, cela s'est avéré difficile à mettre en œuvre, car de nombreux répondants sélectionnés ont refusé de participer. Par conséquent, l'équipe d'évaluation a adopté une approche d'échantillonnage de convenance,<sup>26</sup> en ne faisant participer que les personnes disposées à participer à l'évaluation.
- **Remplacement des KII avec les réfugiés réinstallés par une enquête** : L'équipe d'évaluation avait initialement prévu d'interviewer les réfugiés réinstallés. Cependant, en raison des politiques de confidentialité et de protection des données, le HCR et les PI ne pouvaient pas partager leurs coordonnées personnelles. Comme alternative, l'équipe a développé et partagé un sondage en ligne anonyme pour recueillir les commentaires de ce groupe.
- **Mobilisation élargie des intervenants** : D'autres KII ont été menées en fonction des constatations préliminaires recueillies au cours de la collecte de données. Il s'agissait notamment d'entretiens avec un officier de police judiciaire (Hamdallaye), un chargé de programme du HCR (Agadez), l'administrateur adjoint CNE (Agadez) et le Directeur général de l'état civil, des migrations et des réfugiés (DGEC-MR).

Une comparaison des KII prévus et réels est présentée ci-dessous.

Tableau 3: Répartition des KII

Parties prenantes		KII prévus	KII réels
HCR	Responsable principal de la protection	1	1
	Chargé de la protection	2	2
	Chargé de la réinstallation et des voies complémentaires	1	1

<sup>23</sup> Forme d'échantillonnage non probabiliste dans laquelle les décisions concernant les personnes à inclure dans l'échantillon sont prises en fonction de divers critères qui peuvent inclure les connaissances, la capacité ou la volonté de participer de la personne interrogée.

<sup>24</sup> L'arrêt des transferts monétaires pour les réfugiés non membres de l'ETM a suscité des protestations de la part des bénéficiaires de l'ETM.

<sup>25</sup> L'échantillonnage aléatoire stratifié (également connu sous le nom d'échantillonnage aléatoire proportionnel et d'échantillonnage aléatoire par quotas) est une technique d'échantillonnage probabiliste dans laquelle la population totale est divisée en groupes homogènes (strates) pour compléter le processus d'échantillonnage.

<sup>26</sup> L'échantillonnage de commodité est le type d'échantillonnage non probabiliste le plus courant, qui vise à obtenir des informations auprès des participants (l'échantillon) auxquelles le chercheur peut avoir accès.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Parties prenantes		KII prévus	KII réels
	Chef du bureau terrain	1	1
	Chef de sous-bureau, Agadez	1	1
	Chargé de protection, Libye	1	1
	Chargé du Programme, Agadez	0	1
Ips	Représentants pays (ADKOUL, CIAUD, RET Germany, AIRD, COOPI, INTERSOS, ADES, Good Neighbors)	8	8
GoN	Chef de la Commission Nationale d'Éligibilité (CNE)	1	0
	Administrateur adjoint CNE, Hamdallaye	1	1
	Administrateur adjoint CNE, Agadez	0	1
	DGEC-MR	0	1
	Officier de Police Judiciaire, Hamdallaye	0	1
	CRR	1	0
Agences des Nations Unies	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	1	1
Municipalité d'accueil	Sultanat d'Agadez, Commune urbaine d'Agadez, Commune rurale de Hamdallaye	2	3
Bailleur	Délégation de l'UE au Niger	1	1
Bénéficiaires	Réfugiés réinstallés	12	0
	Réfugiés et demandeurs d'asile, Agadez	0	6
	Évacués, Hamdallaye	0	7
<b>Total</b>		<b>34</b>	<b>38</b>

## Les FGD

L'équipe d'évaluation a mené un total de **8 FGD avec 58 participants (33 hommes et 25 femmes)** avec des réfugiés, des évacués, des membres de la communauté d'accueil et des dirigeants communautaires. Des guides semi-structurés ont été utilisés pour recueillir les commentaires des participants (voir l'annexe 6 pour les guides de FGD). L'approche d'échantillonnage variait selon le groupe cible en raison des contraintes opérationnelles rencontrées lors de la collecte des données. Les détails pour chaque groupe sont décrits ci-dessous:

- Réfugiés et personnes évacuées ayant des besoins spéciaux :** À l'instar des KII, une approche d'échantillonnage par choix raisonné a été utilisée, ne faisant participer que ceux qui étaient disposés à participer à l'évaluation. Deux FGD ont été menés avec des réfugiés et des évacués ayant des besoins spéciaux, impliquant un total de 13 participants : 3 du Cameroun, 1 du Nigeria, 1 de Somalie et 8 du Soudan.
- Membres de la communauté d'accueil :** Les groupes de discussion avec les membres de la communauté d'accueil ont été menés comme prévu. Une stratégie d'échantillonnage aléatoire<sup>27</sup> a été appliquée avec succès à des participants sélectionnés à Beri Koira (Hamdallaye) et Agadez.
- Comités d'accueil et de réfugiés :** Les FGD prévus avec les membres des comités de la communauté d'accueil et de réfugiés n'ont pas pu être menés, car ces comités avaient été officiellement dissous par le ministère de l'Intérieur avant le début de la collecte des données.

Tableau 4: Distribution des FGD

Discussions de groupe	Agadez		Niamey	
	Planifié	Réel	Planifié	Réel
Personnes évacuées (séparées par sexe)	2	0	2	0
Réfugiés et demandeurs d'asile (séparés par sexe)	2	0	2	0
Réfugiés/évacués ayant des besoins spéciaux	1	2	1	0
Membres de la communauté d'accueil (séparés par sexe)	2	2	2	2
Comité de la communauté d'accueil	1	0	1	0
Comité des réfugiés	1	0	1	0
Leaders communautaires	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>3</b>

## Étude de cas

L'équipe d'évaluation a mené **6 études de cas** afin de recueillir des données qualitatives approfondies sur les contributions du projet ETM aux services de base, à la cohésion sociale et aux solutions

<sup>27</sup> Dans l'échantillonnage aléatoire simple, chaque unité d'échantillonnage d'une population a une chance égale d'être incluse dans l'échantillon.

durables. Bien que le nombre puisse sembler faible, il a été choisi intentionnellement pour trouver un équilibre entre la profondeur de l'information et la faisabilité de la collecte de données. Les participants ont été choisis au hasard parmi les participants au FGD et comprenaient deux réfugiés ayant des besoins spéciaux et quatre membres de la communauté d'accueil (trois hommes et trois femmes), avec une répartition égale entre Hamdallaye et Agadez. Un modèle d'étude de cas a été utilisé pour guider le processus afin d'assurer l'uniformité entre les études de cas tout en permettant une certaine souplesse pour saisir l'expérience unique de chaque participant. Voir l'annexe 7 pour le modèle et les études de cas recueillies.

## 2.3.2 Méthodes quantitatives

L'équipe d'évaluation a mené un sondage en ligne pour s'assurer que les réfugiés réinstallés étaient inclus dans l'évaluation. L'enquête (voir l'annexe 8 pour le sondage) consistait principalement en des questions fermées afin d'encourager la participation, de réduire le temps de réponse et de faciliter l'analyse quantitative. L'équipe d'évaluation a collaboré avec le HCR pour distribuer le lien de l'enquête aux répondants ciblés. La participation était volontaire, le consentement ayant été obtenu au début de l'enquête. Malgré ces efforts, seuls 3 participants ont répondu à l'enquête. En raison du nombre limité de réponses, les résultats du sondage n'ont pas été inclus dans les constatations. Toutefois, les réponses ont été examinées et analysées, et les résultats sont annexés à titre de référence (voir l'annexe 9).

## 2.3.3 Revue documentaire

L'examen documentaire a servi de méthode clé de collecte de données secondaires, impliquant un examen systématique des documents et de la littérature pertinents au projet ETM. Il s'agit notamment d'un large éventail de sources telles que des rapports d'activités, des propositions de projets, des politiques migratoires nationales et de l'UE et des rapports des partenaires de mise en œuvre (voir l'annexe 10 pour la bibliographie). L'équipe d'évaluation a utilisé une approche structurée pour la sélection et l'analyse des documents. Ce processus comprenait la définition de critères de sélection clairs, l'utilisation d'un modèle normalisé pour extraire et organiser l'information, et l'affectation de plusieurs examinateurs afin de réduire les biais individuels et d'améliorer la fiabilité des données.

## 2.4 Traitement et analyse des données

Une approche d'analyse de données à méthodes mixtes a été utilisée comme décrit ci-dessous.

**Analyse qualitative des données :** Les données des KII, des FGD et des études de cas ont été transcrrites, nettoyées et analysées manuellement à l'aide du logiciel MaxQDA. Un processus de codage en deux étapes a été appliqué : un codage déductif basé sur les critères d'évaluation et les questions décrites dans la matrice d'évaluation, suivi d'un codage inductif pour saisir les thèmes et les tendances émergents à partir des réponses des intervenants. Après le codage, des analyses thématiques et comparatives ont été menées pour identifier les principales tendances, similitudes et différences entre les groupes de parties prenantes et les lieux géographiques (Agadez et Hamdallaye). Les résultats ont ensuite été synthétisés en fonction de critères d'évaluation et de questions clés.

**Analyse des données quantitatives :** Les données d'enquête ont été analysées à l'aide de Microsoft Excel, en mettant l'accent sur les statistiques descriptives. De plus, les données quantitatives provenant de documents de projet, comme le cadre logique, ont été examinées afin de compléter et de contextualiser les constatations qualitatives.

**Triangulation :** Un processus de triangulation systématique a été appliqué afin d'améliorer la crédibilité des constatations de l'évaluation. Les constatations qualitatives ont été recoupées avec des sources secondaires, notamment des documents de projet, des rapports et des politiques pertinentes. Cela a permis d'assurer l'uniformité, de minimiser les biais et de renforcer la fiabilité de l'analyse et des constatations globales.

## 2.5 Respect des considérations, des normes et des standards éthiques

L'équipe d'évaluation a adhéré aux normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE), au Code de conduite du GNUE pour l'évaluation dans le système des Nations Unies, à la politique de protection des données du HCR, Politique du HCR relative à l'âge, au genre et à la diversité, et à la stratégie du HCR en matière d'inclusion du handicap. Consultez l'annexe 11 pour plus de détails sur les principales mesures mises en œuvre tout au long de l'évaluation.

## 2.6 Limites et stratégies d'atténuation

Le tableau suivant présente les principales limites et mesures d'atténuation adoptées par l'équipe d'évaluation :

**Tableau 5: Limites de l'évaluation et stratégies d'atténuation**

<b>Limitations</b>	<b>Stratégies d'atténuation</b>
<b>Incapacité à collecter des données auprès des bénéficiaires réinstallés</b>	En raison des politiques de protection des données, le HCR et ses partenaires ne peuvent pas partager les coordonnées personnelles des réfugiés réinstallés. Pour remédier à cette situation, l'équipe d'évaluation a élaboré et distribué un sondage anonyme en ligne. Cependant, le taux de réponse a été très faible (seulement trois réponses). Par conséquent, les résultats du sondage n'ont pas été inclus dans les constatations de l'évaluation, mais sont annexés à titre de référence. Cela reste une limite, car les commentaires des bénéficiaires réinstallés ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.
<b>Biais potentiel dans les commentaires des réfugiés et des demandeurs d'asile échantillonnes</b>	La collecte de données a coïncidé avec une période de frustration chez les réfugiés et les demandeurs d'asile, ce qui a pu inciter les participants à mettre l'accent sur les expériences négatives. Bien que les intervieweurs aient été formés à utiliser des relances neutres pour encourager une rétroaction équilibrée, une grande partie de la rétroaction était essentielle. Ce biais potentiel peut avoir affecté le ton général des résultats et devrait être pris en compte lors de l'interprétation des résultats des réfugiés et des demandeurs d'asile.
<b>Absence d'indicateurs ventilés pour les services de base dans le cadre logique du projet</b>	Le cadre logique du projet n'inclut pas d'indicateurs ou de cibles désagrégés pour des domaines de service individuels tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), la santé, l'éducation et les interventions basées sur l'argent. En réponse, l'équipe d'évaluation s'est appuyée à la fois sur des sources secondaires (p. ex. rapports de projet) et sur des données primaires provenant du HCR, des PI, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des membres de la communauté d'accueil et des dirigeants communautaires pour évaluer l'efficacité perçue de ces services. Bien que les évaluations de performance n'aient été appliquées qu'aux secteurs de services comportant des indicateurs définis (p. ex., abri), l'analyse narrative a été utilisée pour mettre en évidence les réalisations et cerner les lacunes dans d'autres services.

## Chapitre 3 : CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉVALUATION

Ce chapitre présente le contexte et un aperçu du projet ETM. Il commence par décrire le contexte régional et national dans lequel l'ETM a été mis en œuvre. La description donne ensuite un aperçu du projet ETM, y compris ses objectifs, les résultats escomptés, le calendrier et la couverture géographique, les parties prenantes et leurs rôles, les bénéficiaires, le budget et la TdC.

### 3.1 Contexte

Cette section donne un aperçu des contextes régional et national. Le contexte national est divisé en sous-sections distinctes pour la Libye et le Niger.

#### 3.1.1 Contexte régional

La région du Sahel connaît une convergence de l'instabilité politique, de l'extrémisme violent et du changement climatique, ce qui entraîne des besoins humanitaires complexes. En avril 2025, plus de 4,9 millions de personnes étaient déplacées de force au Burkina Faso, au Mali, au Niger, en Mauritanie et au Tchad, dont 3,2 millions de personnes déplacées internes (PDI).<sup>28</sup>

La situation en matière de sécurité s'est considérablement détériorée ces dernières années. Les groupes armés ont étendu leur contrôle territorial en exploitant les vides politiques et la faiblesse des institutions de l'État.<sup>29</sup> Dans le Sahel central (Burkina Faso, Mali, Niger), les incidents sécuritaires n'ont cessé d'augmenter depuis 2018, avec une augmentation de 12 pourcent des attaques en 2023 par rapport à l'année précédente, et une augmentation de 87 pourcent depuis 2019.<sup>30</sup> L'instabilité politique s'est intensifiée à la suite des coups d'État militaires au Mali (2020, 2021), au Burkina Faso (2022) et au Niger (2023), remodelant le paysage politique et compliquant les opérations humanitaires.<sup>31</sup>

Le changement climatique est également un facteur d'instabilité dans la région. Le Sahel connaît une augmentation des températures 1,5 fois supérieure à la moyenne mondiale.<sup>32</sup> En 2024, de graves inondations en Afrique de l'Ouest et centrale ont touché plus de quatre millions de personnes dans 14 pays, faisant au moins 1 000 morts et forçant près d'un million de personnes à fuir leur foyer, dont environ 950 000 au Mali, au Nigeria et au Niger.<sup>33</sup>

Les données du monitoring de la protection (Projet 21) indiquent une aggravation des risques et une détérioration des services au Burkina Faso, au Mali et au Niger. En 2023, 70 pourcent des incidents de protection enregistrés étaient liés à des conflits, et un sur neuf impliquait des violences basées sur le genre (VBG). Les restrictions de mouvement ont augmenté de 30 pourcent et, dans les zones les plus touchées, plus de 80 pourcent des enfants n'avaient pas accès à l'éducation primaire.<sup>34</sup> Environ 20 pourcent de la population n'avait pas accès aux services de santé et 75 pourcent n'avait pas accès à l'eau potable.<sup>35</sup>

Malgré ces défis, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, y compris le Sahel, restent des régions clés d'origine, de transit et de destination des flux migratoires mixtes. Les principales routes migratoires de la région vers l'Europe sont les suivantes :<sup>36</sup>

- La route de la Méditerranée orientale (Bulgarie, Chypre et Grèce)
- La route de la Méditerranée centrale (Italie, Malte)
- La route de la Méditerranée occidentale (côtes péninsulaires de l'Espagne, îles Baléares, Ceuta, Melilla)
- La route Atlantique de l'Afrique de l'Ouest (îles Canaries, Espagne)

<sup>28</sup> Portail de données opérationnelles du HCR

<sup>29</sup> OCHA, Aperçu des besoins et des exigences humanitaires 2024 : Sahel

<sup>30</sup> Tableau de bord de l'UNICEF sur les droits de l'enfant et l'action humanitaire

<sup>31</sup> Violences au Sahel

<sup>32</sup> Le Sahel et les défis du changement climatique

<sup>33</sup> Inondations en Afrique de l'Ouest et centrale en 2024

<sup>34</sup> Projet 21 - Rapport de suivi de la protection régionale - Sahel central

<sup>35</sup> UNICEF, Amplifier l'impact humanitaire au Sahel central

<sup>36</sup> OIM, 2024 Flux migratoires mixtes vers l'Europe

## 3.1.2 Contextes nationaux

### Libye

La Libye reste un pays de destination et de transit majeur pour les migrants et les réfugiés d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient, principalement en raison de sa proximité géographique avec l'Europe et de la porosité de ses frontières. L'instabilité politique persistante du pays, la gouvernance fragmentée et les conflits persistants ont créé un environnement très imprévisible et souvent dangereux pour les populations déplacées.<sup>37</sup>

Les réfugiés et les demandeurs d'asile en Libye sont généralement considérés comme des migrants illégaux par les autorités, ce qui les expose à des risques de protection. Il s'agit notamment d'arrestations arbitraires, de détentions et d'expulsions, ainsi que de graves abus tels que l'insécurité alimentaire, la torture, la violence sexuelle, le travail forcé, l'enlèvement contre rançon et la traite.<sup>38</sup> En août 2024, plus de 5 100 migrants étaient détenus dans des centres de détention officiels accessibles au HCR et à ses partenaires, et des milliers d'autres seraient détenus arbitrairement dans des installations non officielles gérées par des groupes armés, où l'accès humanitaire n'est pas possible.<sup>39</sup>

Ces dernières années, la situation humanitaire en Libye a été exacerbée par de nouvelles vagues de déplacements dues à des crises régionales, notamment le conflit au Soudan, et par des catastrophes naturelles comme la tempête Daniel, qui ont fait des milliers de morts et de déplacements dans l'est de la Libye. Le pays continue d'être une plaque tournante essentielle sur la route migratoire de la Méditerranée centrale, avec des dizaines de milliers de personnes interceptées ou secourues en mer chaque année et de nombreuses autres entreprenant des voyages dangereux ou étant renvoyées de force en Libye depuis les pays voisins.

Le HCR opère en Libye depuis 1991 sans qu'il n'y ait eu d'accord officiel avec le pays hôte. Cette absence de cadre juridique continue de limiter la capacité de l'agence à enregistrer et à aider les demandeurs d'asile et les réfugiés, en particulier en dehors de Tripoli et dans les régions du sud. Les missions sur le terrain nécessitent l'autorisation des autorités libyennes, ce qui retarde souvent, voire restreint, l'accès à ces populations vulnérables.<sup>40</sup> Pour surmonter ces défis, le HCR a mis en œuvre une série de stratégies opérationnelles adaptatives alignées sur son mandat de protection. Par exemple, l'agence s'est associée aux autorités libyennes, à des organisations internationales et à un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) locales pour coordonner les réponses humanitaires et étendre sa portée au-delà de Tripoli. Le HCR emploie également des équipes mobiles et des méthodes à distance pour effectuer des évaluations des besoins, un monitoring de la protection et la fourniture d'aide dans des zones où l'accès est autrement limité.<sup>41</sup> Ces stratégies d'adaptation permettent au HCR de respecter son mandat de protection et ses principes humanitaires, en veillant à ce que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin malgré les contraintes juridiques et opérationnelles persistantes en Libye.

<sup>37</sup> Mise à jour Flash ETM août 2024

<sup>38</sup> MHUB, 2018. La route de la Méditerranée centrale : la route migratoire de la liste morte

<sup>39</sup> Tim Eaton, 2025. Comment le conflit en Libye a facilité l'expansion transnationale du trafic et de la traite des migrants

<sup>40</sup> Rapport narratif intermédiaire de l'ETM de janvier 2023 au 31 décembre 2023

<sup>41</sup> HCR Libye

## Niger

Le Niger occupe une position stratégique en Afrique de l'Ouest, bordant sept pays et servant de carrefour majeur pour la migration, le déplacement et la réponse humanitaire (reportez-vous à la figure 2<sup>42</sup> relative à la carte administrative). Depuis 2012, le pays a connu d'importants déplacements transfrontaliers en raison du conflit en cours et de l'insécurité dans les pays voisins tels que le Mali, le Nigeria, le Burkina Faso, la Libye et le Tchad. En avril 2025, le Niger accueillait 986 312 personnes déplacées de force, dont 431 610 réfugiés et demandeurs d'asile, 507 438 personnes déplacées internes et 47 264 autres personnes relevant de la compétence du HCR.<sup>43</sup>

L'environnement sécuritaire du Niger reste instable, avec des attaques récurrentes menées par des groupes armés non étatiques, en particulier dans les régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi, Dosso et Diffa, provoquant de fréquents déplacements et limitant l'accès humanitaire. Le pays est également un couloir clé pour les flux migratoires mixtes, Agadez servant de plaque tournante majeure pour les migrants et les réfugiés cherchant à se déplacer vers l'Afrique du Nord et l'Europe. Ces dynamiques sont aggravées par les chocs climatiques, les sécheresses, les inondations et la désertification qui compromettent la sécurité alimentaire et exacerbent la pauvreté, en particulier dans les communautés rurales et frontalières.<sup>44</sup>

Le paysage politique a radicalement changé en juillet 2023. Ce changement de régime a entraîné la suspension de l'aide bilatérale, l'imposition de sanctions économiques et financières par la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine, et la fermeture des frontières internationales.<sup>45</sup> Les nouvelles autorités ont également signalé un changement dans les priorités en matière de migration et de protection en suspendant les vols d'évacuation, en refusant de signer le protocole d'accord avec le HCR sur l'ETM et en abrogeant la loi 2015-036 relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants. Ces changements de politique ont accru les risques de protection pour les populations déplacées en affaiblissant les garanties contre le non-refoulement et en limitant l'accès à l'asile. Pour une analyse contextuelle de Hamdallaye et d'Agadez, se référer à l'annexe 12.

Le Niger est signataire des principales conventions internationales sur la protection des réfugiés et l'apatridie, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies de 1948, la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, la Convention relative au statut des apatrides de 1954, le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés et les Objectifs de développement durable. Ces engagements ont été intégrés dans les lois et politiques nationales, telles que la loi n° 97-016 (loi sur les réfugiés), la loi 2015-36 (loi contre le trafic illicite des migrants, abrogée en novembre 2023) et la politique nationale migratoire (2020-2035). Voir l'annexe 13 pour plus de détails sur les conventions internationales et les lois nationales concernées.

## 3.2 Objet de l'évaluation : l'ETM au Niger

La description ci-dessous présente les objectifs du projet, les résultats escomptés, l'échéancier et la portée géographique, les principaux intervenants et leurs rôles, les groupes cibles, le budget et les dépenses, ainsi que la TdC.

### 3.2.1 Vue d'ensemble

L'ETM au Niger a été lancé en 2017 pour fournir une aide d'urgence vitale, une protection et un accès à des solutions durables aux réfugiés et aux demandeurs d'asile le long de la route de la Méditerranée centrale. Le projet a été conçu en réponse au besoin urgent de protéger les réfugiés et les demandeurs

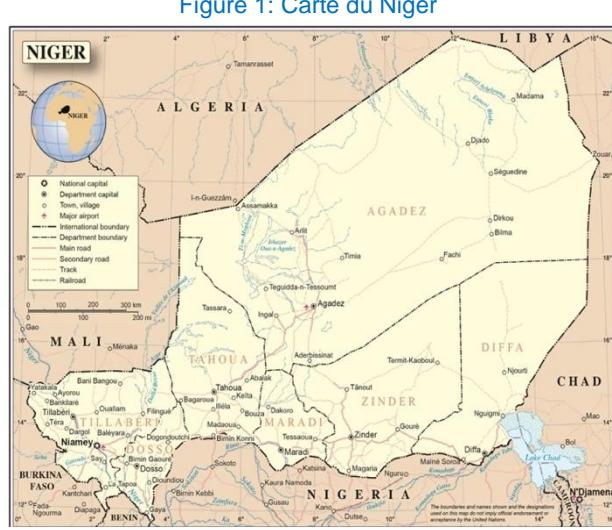


Figure 1: Carte du Niger

<sup>42</sup> Un géospatial

<sup>43</sup> Portail de données opérationnelles du HCR

<sup>44</sup> Rapport stratégique du HCR au Niger 2023-2025

<sup>45</sup> Rapport narratif intermédiaire de l'ETM de janvier 2023 au 31 décembre 2023

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

d'asile exposés à des risques en Libye, où l'absence de système d'asile, le conflit en cours et la détention généralisée exposaient les migrants à l'exploitation, aux abus et à la violence. Le projet visait à évacuer les personnes les plus vulnérables relevant de la compétence du HCR, en assurant leur protection et leur inclusion grâce à l'accès à la détermination du statut et à des solutions durables, telles que la réinstallation, le retour volontaire ou l'intégration locale. L'intervention a également reconnu la pression que les déplacements à grande échelle exercent sur les communautés d'accueil et a mis en œuvre des interventions visant à promouvoir la coexistence pacifique et la cohésion sociale.<sup>46</sup>

Le projet a été mis en œuvre en deux phases. La phase I a été mise en œuvre entre décembre 2017 et mars 2022, avec un budget total de 58,8 millions d'euros (EUR). Sur ce montant, 45 millions d'euros ont été versés par la Commission européenne et les États membres de l'UE, tandis que les 13,8 millions d'euros restants ont été financés par le HCR. Au cours de cette phase, l'ETM a aidé un total de 20 083 réfugiés et membres de la communauté d'accueil. Il s'agit de 15 000 membres de la communauté d'accueil, de 3 710 personnes évacuées des centres de détention et des zones urbaines en Libye, et de 1 373 réfugiés enregistrés au Niger qui ont été réinstallés ou soutenus par des voies juridiques complémentaires.<sup>47</sup>

En avril 2022, le projet ETM au Niger a été prolongé dans une deuxième phase, prévue jusqu'en décembre 2025. Cette prolongation a permis au HCR et à ses partenaires de continuer à fournir des services de protection et de faciliter l'accès à des solutions durables pour les évacués de Libye et les réfugiés hébergés au Centre de transit de Hamdallaye. En plus de ces groupes, le centre accueille également d'autres populations soutenues par les programmes de l'OIM. Au cours de cette phase, le champ d'application du projet a également été élargi pour inclure les arrivées spontanées à Agadez. Voici les objectifs stratégiques du projet ETM, pour plus de détails sur les résultats et les activités prévus du projet, veuillez-vous référer à l'annexe 14 :<sup>48</sup>

Figure 2: Objectifs de l'ETM



### 3.2.2 Chronologie et couverture géographique

La phase II était initialement prévue d'avril 2022 à décembre 2024, mais a depuis reçu une prolongation sans frais jusqu'en décembre 2025. Cette prolongation a été rendue nécessaire en raison d'une combinaison de défis politiques, opérationnels et administratifs.<sup>49</sup> Le changement de régime de juillet 2023 au Niger a entraîné une importante instabilité politique, qui a perturbé la mise en œuvre du projet en limitant les vols d'évacuation de la Libye. En outre, la réduction des quotas de réinstallation en provenance des États membres de l'UE et la lenteur des procédures administratives ont entraîné des séjours prolongés pour les personnes évacuées. Enfin, les retards dans la construction de nouvelles infrastructures résidentielles sur le site de Hamdallaye ont encore aggravé ces défis, limitant la capacité du centre à accueillir de nouveaux arrivants. Le projet ETM intervient principalement au Niger, en se concentrant sur deux sites clés :

- **Centre de transit de Hamdallaye** : Situé à environ 40 km de Niamey, ce centre sert de principal centre de transit pour les évacués de Libye.
- **Centre humanitaire d'Agadez** : Situé dans le nord du Niger, Agadez fonctionne comme un point de transit et d'accueil essentiel. Le centre humanitaire et les cases (centres de transit) gérées par des partenaires font partie intégrante du mandat élargi de l'ETM, reflétant l'importance de la région en tant que plaque tournante de la migration.

De plus, l'ETM maintient des liens opérationnels en Libye, coordonnant les évacuations des personnes relevant de la compétence du HCR exposées à des risques importants, notamment la détention et les

<sup>46</sup> Description de l'action de l'UE HCDH

<sup>47</sup> Rapport final de l'ETM 2017 – mars 2022

<sup>48</sup> Rapport narratif provisoire de l'ETM de janvier 2024 à décembre 2024

<sup>49</sup> Lettre de prolongation sans frais

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

abus. Le mécanisme facilite également des solutions durables par le biais de la réinstallation et de voies juridiques complémentaires vers des pays tiers, principalement en Europe et en Amérique du Nord.

### 3.2.3 Les intervenants et leurs rôles

Le tableau suivant énumère les principaux intervenants et leurs rôles dans le projet ETM :

Tableau 6: Les intervenants et leurs rôles

Parties prenantes	Rôle dans le projet ETM
HCR	Organisme responsable de la coordination, de la protection, de la gestion des cas, de la DSR, des solutions durables et de la prestation de services sur les sites de l'ETM ; Gérer les partenariats et le plaidoyer avec le gouvernement et les donateurs.
GoN	Fournit un cadre juridique et administratif, autorise et supervise les opérations ETM, gère la DSR (par l'intermédiaire de la CNE) et est responsable de l'administration et de la sécurité du site.
UE	Principal donneur et partenaire stratégique ; Fournir un soutien financier, établir les priorités politiques et participer à l'orientation et à la surveillance des projets.
Pays de réinstallation	Offrent des voies de réinstallation et des voies juridiques complémentaires aux évacués et aux réfugiés traités par l'ETM ; Fixent des quotas et mènent des entretiens pour la sélection.
DGEC-MR	Partenaire gouvernemental responsable de l'administration du site, de la coordination avec le HCR et de la gestion de l'enregistrement et de la documentation des réfugiés/demandeurs d'asile.
OIM	Soutient le retour volontaire et la réintégration des migrants, y compris des demandeurs d'asile déboutés et de ceux qui ne sont pas éligibles à la réinstallation.
IPs <sup>50</sup>	Fournissent une protection, des services de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) et un soutien psychosocial aux réfugiés, aux évacués et aux communautés d'accueil.
Communautés d'accueil	Participent et bénéficient des activités de l'ETM, y compris l'accès aux services, aux infrastructures, à l'autonomisation et aux activités de coexistence pacifique.
Évacués et réfugiés	Principaux bénéficiaires de la protection et des solutions durables, y compris la participation à la formation professionnelle, aux activités de consolidation de la paix et aux séances de retour d'information.

### 3.2.4 Groupes cibles

Le projet ETM au Niger cible les groupes suivants:<sup>51</sup>

- Personnes évacuées de Libye** : Le principal groupe cible est constitué des personnes relevant de la compétence du HCR évacuées des centres de détention en Libye. À leur arrivée au Niger, ils reçoivent une aide d'urgence et des services de base, notamment un abri, de la nourriture, des soins de santé, un soutien psychosocial et une protection de l'enfance. Le projet a été soutenu par la DSR et l'accès à des voies juridiques complémentaires. Des formations professionnelles et des activités récréatives ont également été organisées pour promouvoir l'autonomie et la cohésion sociale.
- Réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés au Niger** : L'ETM cible également certains réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés au Niger. Ils ont bénéficié d'un accès similaire aux services sociaux et de protection de base, notamment à l'aide juridique, à la protection de l'enfance et à la prévention des VBG.
- Communautés d'accueil (Agadez, Hamdallaye et Niamey)** : Les communautés d'accueil ont bénéficié d'un meilleur accès aux services de base, de la modernisation des infrastructures et ont participé à des projets à impact rapide tels que la formation professionnelle et le soutien aux petites entreprises. Des activités communautaires ont été organisées pour favoriser la coexistence pacifique et la cohésion sociale avec les populations déplacées.
- Autorités locales, institutions et acteurs non étatiques** : Ce groupe a participé à des activités de renforcement des capacités axées sur la protection des réfugiés, la gestion des camps, la protection de l'enfance, la prévention de la violence basée sur le genre et la résolution des conflits. Ces formations visaient à renforcer la réponse globale au déplacement et à améliorer la coordination entre les parties prenantes.

<sup>50</sup> CIAUD, COOPI, INTERSOS, ADKOUL, ADES, AIRD, APBE, Good Neighbours, RET Germany

<sup>51</sup> Rapport narratif provisoire de l'ETM de janvier 2024 à décembre 2024

Figure 3: Groupes cibles



### 3.2.5 Budget et dépenses

Le budget alloué à la phase II s'élève à 40 millions d'euros, dont 34 millions d'euros fournis par l'UE et 6 millions d'euros par le HCR.<sup>52</sup> Le tableau suivant présente la répartition du budget alloué (2022-2024) et des dépenses (2022-2023). L'équipe d'évaluation n'a pas eu accès aux dépenses de l'ETM pour 2024.<sup>53</sup>

Tableau 7: Budget alloué et dépenses

Catégorie Budget	Budget alloué (en EUR) 2022 - 2024	Dépenses (en euros) 2022 – 2023
Ressources humaines	11,029,750	8,589,488
Voyages	414,000	353,244
Équipement et fournitures	441,000	270,597
Bureau local	1,945,000	1,272,922
Autres coûts et services (actions de visibilité, renforcement des capacités/séminaires/formations, évaluation)	145,000	30,022
Autres (assistance et services vitaux, procédures et solutions durables, coexistence pacifique et communautés d'accueil)	23,770,000	12,153,888
Coûts indirects	2,453,409	1,450,600
<b>Total</b>	<b>40,198,159</b>	<b>23,767,516</b>

### 3.2.6 Théorie du changement (TdC)

L'équipe d'évaluation a élaboré la TdC suivante au cours de la phase de lancement (voir la figure 4). Cette TdC a été construite rétrospectivement, car le projet n'en a pas créé une au stade de la conception ou de la mise en œuvre. Elle s'est fondée sur un examen de la documentation du projet, en particulier du cadre logique, dans le but de déterminer les résultats escomptés et de reconstruire les voies par lesquelles le changement était attendu.

La TdC repose sur trois voies interconnectées : accroître l'accès aux services essentiels ; l'amélioration de l'accès à des solutions durables, telles que la réinstallation, le retour volontaire ou l'intégration locale ; et le renforcement de la coexistence pacifique par le biais d'activités conjointes et de projets à impact rapide. Ces parcours reflètent l'accent mis par le projet sur la protection immédiate et les besoins fondamentaux, tout en contribuant à la cohésion sociale dans les communautés ciblées. L'évaluation a permis de constater que cette TdC reconstruite était plausible et cohérente à l'interne, et que sa logique s'harmonisait bien avec les objectifs énoncés du projet et les besoins de la population cible.

Cependant, l'efficacité des parcours a varié selon le contexte dans lequel ils ont été mis en œuvre. À Hamdallaye, où le projet a bénéficié d'une histoire opérationnelle plus longue, d'une infrastructure plus stable et d'une coordination plus forte entre les acteurs, les trajectoires reflétées dans la TdC se sont largement vérifiées. Les personnes évacuées, les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil ont signalé une amélioration de l'accès aux services de base et une participation active à des activités conjointes, ce qui a soutenu les résultats escomptés d'une cohésion sociale accrue et d'une confiance mutuelle.

En revanche, la mise en œuvre à Agadez s'est heurtée à plusieurs contraintes contextuelles et opérationnelles. Les commentaires des intervenants ont mis en évidence des défis, notamment la surpopulation dans les centres de transit, les ressources limitées et les attentes non satisfaites des réfugiés et des communautés d'accueil. Ces facteurs ont entravé la capacité du projet à mettre en

<sup>52</sup> Budget 2022-2024 de l'ETM

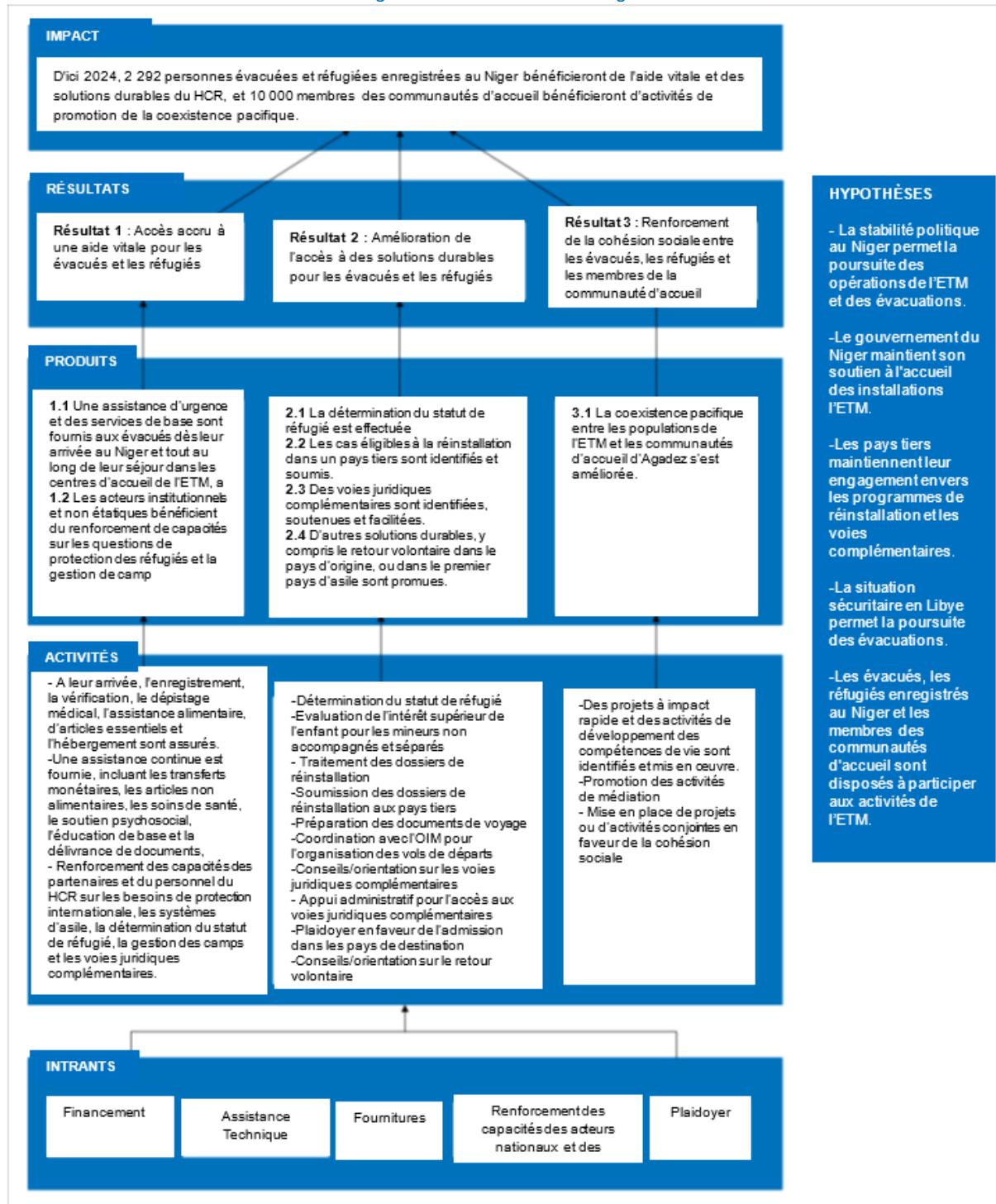
<sup>53</sup> Rapport financier d'ETM de janvier à décembre 2023

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

œuvre les voies identifiées dans la TdC, en particulier celles liées à la prestation de services et à la coexistence pacifique.

L'évaluation a également révélé que bon nombre d'hypothèses implicites qui sous-tendaient la TdC n'étaient pas vérifiées. Le changement de régime de 2023 au Niger a gravement perturbé la stabilité politique, entraîné la suspension des vols d'évacuation et réduit le soutien du gouvernement. Dans le même temps, une réduction des quotas de réinstallation dans les pays tiers a entraîné des séjours prolongés dans des centres de transit, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur les services disponibles et accru la frustration de la population déplacée. L'évaluation a révélé que le projet ne comprenait pas de plans d'urgence pour faire face à de tels risques, ce qui a limité sa capacité d'adaptation structurée ou de correction stratégique du tir en réponse à ces développements.

Figure 4: TdC de l'ETM au Niger



## Chapitre 4 : Constatations et conclusions

Le présent chapitre présente les constatations et les conclusions de l'évaluation sur le plan de la pertinence, de l'efficience, de l'efficacité et de l'impact, ainsi que de la durabilité. Chaque question d'évaluation et ses sous-questions sont abordées séparément, et la section se termine par une conclusion. Des détails supplémentaires sont fournis dans les annexes, au besoin, pour étayer les résultats et les conclusions de l'évaluation.

### 4.1 Pertinence

**QE1 : Dans quelle mesure le projet ETM est-il pertinent par rapport aux besoins des populations cibles ?**

*QE1.1 : Dans quelle mesure les services de base et les solutions durables d'ETM correspondent-ils aux besoins et aux aspirations des personnes évacuées et des réfugiés enregistrés au Niger ?*

Cette question évalue dans quelle mesure les interventions du projet ETM, en particulier les services de protection, les services de base et les solutions durables, sont alignées sur les besoins des évacués et des réfugiés enregistrés au Niger. Les conclusions sont tirées de sources primaires (évacués, réfugiés, demandeurs d'asile, HCR et PI) et de sources secondaires (rapports de suivi). Le tableau ci-dessous présente les besoins identifiés et les interventions ETM correspondantes.

**Tableau 8: Alignement des interventions de l'ETM sur les besoins des bénéficiaires**

<b>Besoins</b>	<b>Interventions de l'ETM</b>
<b>Besoins de protection</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les migrants en Libye sont confrontés à de graves risques de protection, notamment la violence, la traite, l'exploitation et la menace de réfoulement.<sup>54</sup></li> <li>Les groupes vulnérables, tels que les femmes, les filles, les enfants non accompagnés et séparés et les survivants des VBG, sont confrontés à un risque plus élevé de violence, d'exploitation et de discrimination.</li> <li>En décembre 2024, 5 046 migrants étaient détenus dans des centres de détention libyens, et on estimait que 19 pourcent d'entre eux avaient besoin d'une protection internationale.<sup>55</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le HCR en Libye procède à l'identification initiale et à l'évaluation de la vulnérabilité, y compris la pré-éligibilité ou la DSR simplifiée pour vérifier le statut de réfugié.</li> <li>La priorité est donnée aux catégories à haut risque : les survivants des VBG, les victimes de la traite, les enfants non accompagnés et séparés (ENAS) et les personnes souffrant de graves problèmes de santé.</li> <li>Des documents de voyage d'urgence sont délivrés et les évacuations sont coordonnées avec l'OIM et le gouvernement nigérien. Cependant, depuis mai 2023, les vols d'évacuation dans le cadre de l'ETM ont été suspendus par le GdN. Cette suspension s'est produite malgré une augmentation significative d'environ 176 pourcent de la population réfugiée en Libye, qui est passée de 219 580 en 2023 à 606 513 en 2025, ce qui indique que les besoins de protection ont augmenté en Libye.<sup>56</sup></li> <li>Au Niger, les personnes évacuées de la Libye sont hébergées au centre de transit de Hamdallaye, où elles ont accès à une protection et à des services juridiques, notamment à la prévention et à la réponse à la violence sexiste, à un soutien psychosocial et à une assistance juridique.</li> </ul>
<b>Services de base</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Au cours des FGD et des KII, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont identifié leurs besoins fondamentaux à leur arrivée, notamment la nourriture, le logement, les soins de santé, l'éducation et les services EAH. Ces réfugiés ou demandeurs d'asile sont arrivés au Niger sans logement, sans ressources financières et sans accès à d'autres services de base.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des distributions mensuelles d'argent liquide (à Hamdallaye) et des coupons (à Agadez) sont fournis pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile. Cependant, selon l'enquête post-distribution menée par le HCR à Agadez en décembre 2024, environ 56 pourcent des personnes interrogées ont indiqué une préférence pour recevoir une assistance sous une forme différente, comme les transferts monétaires utilisés à Hamdallaye. De plus, les répondants ont indiqué que chaque bon d'achat devait être échangé intégralement auprès d'un seul fournisseur, ce qui les obligeait souvent à acheter des articles moins appréciés pour utiliser la valeur totale du bon.</li> <li>Des soins de santé primaires, des soins de santé reproductive, des vaccinations et un soutien psychosocial sont fournis. Les réfugiés ont noté que ces services étaient bien adaptés à leurs besoins, en</li> </ul>

<sup>54</sup> OIM, Matrice de suivi des déplacements – Libye. Consulté en mai 2025

<sup>55</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

<sup>56</sup> HCR Libye

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Besoins	Interventions de l'ETM
	<p>particulier les services psychosociaux pour soutenir leur rétablissement pendant le déplacement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'accès à l'eau a été amélioré grâce à de nouveaux forages, des châteaux d'eau et des réseaux de robinets (bornes fontaine). Des kits de dignité ont été distribués et des latrines construites.</li> <li>Les personnes interrogées ont souligné que les enfants étaient inscrits à l'école et que le soutien éducatif comprenait des bureaux, des kits scolaires et des manuels scolaires.</li> </ul>
Solutions durables	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La plupart des réfugiés interrogés préfèrent la réinstallation dans des pays tiers qui offrent protection, statut juridique et intégration.</li> <li>Les personnes interrogées n'exprimaient pas de préférence pour le retour volontaire ou l'intégration locale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ETM se concentre principalement sur la réinstallation comme solution durable privilégiée pour les évacués, lesquels sont évalués en vue de l'obtention du statut de réfugié dans le cadre du mandat du HCR. Les personnes reconnues comme réfugiées entament le processus de réinstallation qui comprend des entretiens ainsi que la préparation des formulaires d'enregistrement pour la réinstallation. Un appui au voyage est également fourni pour les cas acceptés. Toutefois, des retards dans le traitement des dossiers et des quotas de réinstallation limités ont été signalés comme des préoccupations majeures.</li> <li>Le projet accorde une attention limitée au retour volontaire et à l'intégration locale. Cela s'explique en grande partie par les conflits persistants dans les pays d'origine, qui réduisent la faisabilité des retours volontaires, ainsi que par le faible intérêt des réfugiés à s'installer au Niger.</li> </ul>

Le projet ETM a été conçu pour répondre aux besoins aigus de protection des personnes à risque relevant de la compétence du HCR en Libye et pour fournir des services de base lors de leur évacuation vers le Niger. Il a donné la priorité aux groupes vulnérables tels que les survivants des VBG, les victimes de la traite et les enfants non accompagnés, en offrant une protection, des services juridiques et des services de base essentiels, notamment un abri, de la nourriture, des soins de santé, une éducation, de l'eau et des services d'assainissement au Niger. Le projet a également intégré la réinstallation comme solution durable pour les mouvements ultérieurs. Cependant, la suspension des vols d'évacuation par le gouvernement du Niger en mai 2023 a considérablement limité la capacité du projet à atteindre son objectif principal, à savoir une évacuation en temps opportun. Cette suspension s'est produite dans un contexte d'augmentation substantielle des besoins de protection en Libye, la population réfugiée ayant augmenté d'environ 176 pourcent entre 2023 et 2025. Les délais de traitement des dossiers de réinstallation et les quotas restreints ont en outre entravé l'accès à la réinstallation pour les personnes évacuées au Niger. Bien que les services de base aient été fournis aux personnes évacuées vers le Niger, la capacité d'évacuation réduite et les contraintes de réinstallation ont signifié que la pertinence du projet pour répondre pleinement aux besoins de protection a diminué après la mi-2023. L'évolution du contexte en Libye et les restrictions opérationnelles au Niger mettent en évidence le défi de répondre aux besoins croissants en matière de protection et de réinstallation tels qu'envisagés dans la conception initiale de l'ETM.

*« Depuis mon arrivée, nous recevons les transferts monétaires qui consiste à nous donner de l'argent pour acheter notre nourriture pendant un mois. Avec cet argent, nous allons au marché pour payer ce dont nous avons besoin. Même si cet argent ne suffit pas, il nous aide à survivre jusqu'à la fin du mois. Souvent, nous contractons des prêts auprès des commerçants avant la fin du mois et quand l'argent arrive, nous les remboursons. **Réfugié, Hamdallaye** »*

*« Certains aspects de leurs services (du HCR) sont utiles. Par exemple, l'eau est un besoin fondamental, et ils s'efforcent d'y répondre. Ils fournissent également de la nourriture, ce qui est important. Mais au-delà de cela, les conditions de vie sont très difficiles. **Demandeur d'asile, Agadez** »*

*« Tout d'abord, en ce qui concerne l'école, nos enfants sont inscrits gratuitement. Pour la nourriture, nous sommes aidés mensuellement. Pour tous les autres services sociaux, nous y avons accès comme les populations d'accueil. **Demandeur d'asile, Agadez** »*

### EQ2. Dans quelle mesure le projet ETM s'aligne-t-il sur les politiques et cadres nationaux du Niger et de l'UE, les normes en matière de droits de l'homme, l'égalité des sexes et les engagements en matière d'équité ?

#### QE2.1 : Dans quelle mesure le projet ETM s'aligne-t-il sur les politiques et les cadres migratoires du Niger et de l'UE ?

Les constatations et l'analyse de cette question d'évaluation sont présentées en deux sections. La première section évalue l'alignement des objectifs spécifiques du projet ETM sur les politiques

pertinentes de l'UE. La deuxième section évalue l'alignement des objectifs avec les lois et politiques pertinentes du Niger.

## Alignement sur les politiques de l'UE

Le projet ETM a été conçu dans le contexte de l'évolution des politiques migratoires de l'UE à la suite de la crise migratoire de 2015, qui a vu plus de 1,2 million d'arrivées en Europe. Face aux réactions politiques nationales et aux pressions exercées sur les systèmes d'asile, l'UE a adopté une stratégie d'externalisation du contrôle des migrations en s'associant aux principaux pays de transit pour gérer les flux migratoires avant d'atteindre l'Europe. Le Niger, en raison de sa position stratégique en tant que principal couloir de transit à travers Agadez, est devenu central dans cette stratégie d'externalisation.<sup>57</sup>

Les cadres politiques de l'UE, notamment le plan d'action de La Valette de 2015,<sup>58</sup> le cadre de partenariat pour les migrations de 2017<sup>59</sup> et le plan d'action régional pour le Sahel (2015-2020),<sup>60</sup> ont mis l'accent sur la réduction de la migration irrégulière, le renforcement des contrôles aux frontières et la lutte contre le trafic de migrants.<sup>61</sup> Ces priorités ont été opérationnalisées au Niger par le biais d'une assistance financière et technique, ce qui a abouti à la promulgation de la loi 2015-36 (loi relative à la lutte contre le trafic illicite de migrants), qui a criminalisé le transport de migrants. Si la loi a fait progresser les objectifs migratoires de l'UE, elle a également entraîné des conséquences inattendues : elle a sapé les économies locales qui dépendaient du secteur du transit des migrants, poussé la migration plus loin dans la clandestinité et augmenté les risques pour les migrants et les réfugiés.

Parallèlement à ces politiques axées sur l'application de la loi, l'UE et le HCR ont lancé l'ETM en 2017 en tant que mécanisme humanitaire pour évacuer les réfugiés et les demandeurs d'asile en détention en Libye vers le Niger en vue d'une protection temporaire et d'une réinstallation ultérieure. Les objectifs de l'ETM, à savoir fournir une aide vitale (OS1), faciliter l'accès à des solutions durables (OS2) et promouvoir la coexistence pacifique avec les communautés d'accueil (OS3), sont étroitement alignés sur les cadres de l'UE tels que Vivre Dignement (2016)<sup>62</sup> et le nouveau pacte sur la migration et l'asile (2020),<sup>63</sup> qui préconisent le partage des responsabilités, les voies légales de protection et la coopération humanitaire avec les pays tiers.

Cependant, la mise en œuvre du projet a été façonnée par un environnement où les priorités de l'UE privilégiaient fortement l'endiguement plutôt que la protection. La majeure partie du financement de l'UE au Niger a été consacrée à la surveillance et à l'endiguement des frontières.<sup>64</sup> De plus, l'ETM a dû faire face à des processus de réinstallation prolongés, à des quotas de réinstallation limités et à des retards opérationnels qui ont laissé de nombreuses personnes évacuées dans une incertitude prolongée.

La portée du projet a été encore limitée par l'utilisation de la conditionnalité par l'UE, liant l'aide et l'investissement à la coopération du Niger en matière de contrôle des migrations, ce qui a généré des tensions et soulevé des questions sur la durabilité et l'équité de cette approche. Ces tensions se sont accentuées après le changement de régime au Niger en 2023, qui a conduit à la suspension des vols d'évacuation de l'ETM et au non-renouvellement du protocole d'accord entre le gouvernement du Niger et le HCR. Ces développements ont mis en évidence la fragilité de la coopération et les vulnérabilités d'une stratégie d'externalisation qui repose sur l'alignement politique et la stabilité.<sup>65</sup>

En conclusion, la conception de l'ETM est alignée sur les cadres migratoires de l'UE qui promeuvent la protection, les voies juridiques et le partage des responsabilités. Cependant, cet alignement a été limité dans la pratique par l'accent mis par l'UE sur l'endiguement, les quotas de réinstallation limités, la conditionnalité de la coopération et les déséquilibres de financement qui ont favorisé le contrôle des frontières plutôt que la protection. Bien que l'ETM incarne l'intention humanitaire de la politique de l'UE, elle opère dans un cadre d'externalisation plus large qui sape souvent les objectifs de protection en privilégiant la dissuasion et en limitant les solutions durables pour les réfugiés.

<sup>57</sup> L'externalisation des frontières de l'UE

<sup>58</sup> Plan d'action de La Valette

<sup>59</sup> Cadre de partenariat pour les migrations

<sup>60</sup> Comprendre la stratégie de l'UE pour le Sahel

<sup>61</sup> Dommages multilatéraux : l'impact des politiques migratoires de l'UE sur les routes du Sahara central

<sup>62</sup> Vivre dans la dignité : de la dépendance à l'aide à l'autonomie

<sup>63</sup> Nouveau pacte sur la migration et l'asile

<sup>64</sup> S'attaquer à la route migratoire Niger – Libye

<sup>65</sup> Lacunes de la coopération de l'UE en matière d'externalisation de l'asile : les enseignements tirés du Niger, de la Serbie, de la Tunisie et de la Turquie

## Alignement sur les lois et les politiques du Niger

Le Niger dispose d'un cadre juridique et politique solide pour la protection des réfugiés, qui est généralement aligné sur les normes internationales et régionales. Il s'agit notamment de la loi n° 97-016 du 20 juin 1997 (loi sur les réfugiés) et de la ratification d'instruments internationaux clés tels que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de Kampala. La structure de gouvernance nationale, dirigée par la DGEC MR au sein du ministère de l'Intérieur, supervise les procédures d'asile, l'enregistrement et la coordination avec les partenaires humanitaires. La CNE est responsable de la Détermination du Statut de Réfugié (DSR).

Historiquement, le gouvernement a fait preuve d'engagement en faveur de l'inclusion en facilitant l'accès aux systèmes nationaux de santé et d'éducation, en délivrant des documents d'identité aux demandeurs d'asile et en préservant la liberté de circulation. Ces atouts ont créé un environnement propice au fonctionnement de projets tels que l'ETM en accord avec les politiques nationales. Cependant, des défis pratiques persistent. La coordination entre les organismes nationaux est parfois lente en raison de capacités techniques et financières limitées. Les lacunes sont particulièrement prononcées dans les domaines de l'inclusion économique, où les possibilités de subsistance restent limitées, et du système judiciaire, qui manque de ressources et est difficile d'accès pour de nombreux réfugiés. Les systèmes de protection sociale sont limités et les données ventilées par sexe sont souvent indisponibles, ce qui rend difficile le suivi de l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées et les enfants non accompagnés. Ces faiblesses découlent de contraintes structurelles plus larges, notamment l'insécurité régionale, les ressources limitées et les systèmes de prestation de services sous pression dans les zones d'accueil des réfugiés.<sup>66</sup>

Le tableau suivant présente les conclusions sur l'alignement des objectifs de l'ETM avec les lois et politiques pertinentes du Niger, notamment la loi n° 97-016 (loi sur les réfugiés),<sup>67</sup> la loi n° 2015-36 (loi relative à la lutte contre le trafic illicite de migrants – abrogée en 2023)<sup>68</sup> et la politique migratoire nationale (2020-2035).<sup>69</sup>

Tableau 9: L'alignement de l'ETM sur les lois et les politiques du Niger

Les objectifs spécifiques d'ETM	Lois et politiques du Niger		
	Loi n° 97-016	Loi n° 2015-36	Politique nationale migratoire
<b>RS1 : Fournir une aide vitale et des services essentiels aux personnes évacuées</b>	<b>Article 10 :</b> Les réfugiés légalement admis au Niger ont droit au même traitement que les nationaux en termes d'accès à l'éducation, à la santé, au logement, à la sécurité et à la liberté de circulation.	<b>Article 25 :</b> Les migrants objet d'un trafic illicite ont droit aux soins médicaux d'urgence nécessaires, sur la base de l'égalité avec les nationaux.	<b>Axe stratégique 2 :</b> Vise à renforcer la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme des migrants et des réfugiés.
<b>RS2 : Identifier et mettre en œuvre des solutions durables pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale, y compris les réfugiés enregistrés au Niger</b>	<b>Article 6 :</b> Aucun réfugié ne peut être expulsé, renvoyé ou extradé vers les frontières d'un territoire où sa vie et sa liberté seraient menacées en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.	<b>Article 34 :</b> L'État peut collaborer avec le HCR, l'OIM et les organisations de la société civile pour organiser le retour des migrants faisant l'objet d'un trafic illicite vers leur pays d'origine ou vers des pays tiers sûrs.	Sans objet
<b>RS3 : Promouvoir la coexistence pacifique entre les populations de l'ETM et les communautés d'accueil</b>	Sans objet	<b>Article 4 :</b> Toutes les dispositions légales doivent être appliquées sans discrimination d'aucune sorte. Cela permet de s'assurer que les réfugiés et les migrants sont traités équitablement, quelle que soit leur identité, ce qui	<b>Axe stratégique 2 :</b> Vise à renforcer la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme des migrants et des réfugiés, ainsi que l'assistance aux migrants, à leurs familles et aux communautés d'accueil.

<sup>66</sup> HCR, Cadre d'examen de la politique d'accueil des réfugiés du Niger

<sup>67</sup> Loi sur les réfugiés Np. 97-016

<sup>68</sup> Loi 2015-36

<sup>69</sup> Politique nationale migratoire

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Les objectifs spécifiques d'ETM	Lois et politiques du Niger		
	Loi n° 97-016	Loi n° 2015-36	Politique nationale migratoire
		favorise des relations communautaires inclusives et un accès égal aux services.	

À l'origine, le projet ETM était aligné sur les cadres juridiques et politiques du Niger, qui soutenaient l'accès aux services essentiels, la protection et la cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil. Cependant, à la suite du changement de régime en 2023, il y a eu un changement de priorités. Cela se reflète dans le non-renouvellement du protocole d'accord entre le gouvernement du Niger et le HCR (qui a expiré en juillet 2024), la suspension des vols d'évacuation de l'ETM en mai 2023 et l'abrogation de la loi relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants en novembre 2023. Ces actions suggèrent une volonté réduite de la nouvelle administration de soutenir le projet ETM.

« Si le Niger a accepté ce mécanisme, c'est justement parce qu'il est cohérent avec sa politique migratoire. L'ETM a été conçu comme un outil humanitaire temporaire, pour accueillir les personnes évacuées de Libye, avant leur réinstallation dans un pays tiers. **Représentant du gouvernement**

« Honnêtement, je ne sais pas exactement quelle est la position actuelle des autorités. Le Niger reste engagé dans les forums mondiaux sur les migrations et les réfugiés. Le mécanisme de l'ETM devait durer un à deux ans, mais il a ensuite été prolongé. Maintenant qu'il est suspendu, il est difficile de dire s'il sera relancé. **Représentant du gouvernement**

« Je pense que cette question devrait être posée au niveau de la direction générale. Donc, tout ce qui a trait à la migration, d'une certaine manière, ne nous concerne pas. **Représentant du gouvernement**

Au niveau central, les responsables gouvernementaux ont reconnu que l'ETM s'était précédemment aligné sur la politique migratoire du Niger, mais ont souligné qu'il s'agissait d'une mesure humanitaire temporaire. Certains ont exprimé de l'incertitude quant à la position de l'administration actuelle, en particulier compte tenu du fonctionnement prolongé du mécanisme au-delà de sa portée et de son calendrier initial. Au niveau décentralisé, une sensibilisation et une clarté limitées ont été observées par l'équipe d'évaluation, certains responsables notant que les décisions politiques ne relèvent pas de leur mandat.

**En conclusion, alors que l'ETM continue de s'aligner sur les cadres juridiques et politiques du Niger sur le papier, les récents développements politiques indiquent que les dirigeants actuels pourraient réévaluer la pertinence du mécanisme par rapport aux intérêts nationaux.**

**EQ2.2 : Dans quelle mesure le projet ETM s'harmonise-t-il avec les normes pertinentes en matière de droits de la personne, d'égalité des sexes et d'engagements en matière d'équité ?**

Les constatations et l'analyse tirées de données primaires et secondaires pour cette question d'évaluation, sont présentées en trois sous-sections. La première évalue l'alignement de l'ETM sur les droits de la personne, la deuxième examine l'égalité des sexes et la troisième se concentre sur les engagements en matière d'équité.

## Alignement sur les normes en matière de droits de la personne

Le tableau suivant présente les résultats de l'alignement de l'ETM sur les normes et conventions pertinentes en matière de droits de l'homme, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH),<sup>70</sup> la Convention des Nations Unies contre la torture (UNCAT),<sup>71</sup> le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP),<sup>72</sup> le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESCA),<sup>73</sup> et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte de Banjul).<sup>74</sup>

<sup>70</sup> Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

<sup>71</sup> Convention des Nations Unies contre la torture

<sup>72</sup> Pacte international relatif aux droits civils et politiques

<sup>73</sup> Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

<sup>74</sup> Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Tableau 10: Alignement de l'ETM sur les normes relatives aux droits de l'homme

Droits pertinents	L'alignement d'ETM	Lacunes / Limites
<b>Déclaration universelle des droits de l'homme</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Article 3: Vie, liberté et sécurité</li> <li>Article 13: Liberté de circulation</li> <li>Article 14: Droit de demander l'asile</li> <li>Article 25 : Niveau de vie suffisant</li> </ul>	<p>L'ETM a fait respecter ces droits en évacuant des personnes relevant de la compétence du HCR de la Libye vers le Niger. Une fois au Niger, le projet a assuré l'accès à un abri sûr, à la nourriture, à l'eau, à l'éducation et aux soins de santé pour les personnes évacuées et les réfugiés enregistrés au Niger. Il a également facilité la réinstallation et l'accès à des voies légales complémentaires vers des pays tiers.</p>	<p>L'accès aux services de protection a été restreint après la suspension des vols d'évacuation en mai 2023, malgré une augmentation de 176 pourcent de la population réfugiée enregistrée en Libye entre 2023 et 2025. De plus, les réfugiés restent confinés dans des centres de transit au Niger, souvent pour de longues périodes, ce qui limite leur liberté de mouvement en vertu de l'article 13.<sup>75</sup></p>
<b>UNCAT</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Article 1 : Interdiction de la torture</li> <li>Article 3: Non-refoulement</li> </ul>	<p>L'ETM s'est aligné sur l'UNCAT en évacuant les personnes relevant de la compétence du HCR des centres de détention libyens où les migrants étaient soumis à la torture et à des traitements inhumains et dégradants. Une fois au Niger, le projet a permis de s'assurer que les personnes évacuées ne soient pas renvoyées en Libye. Des services psychosociaux et de santé mentale, ainsi que des mécanismes de prévention et de réponse aux VBG, ont également été fournis dans les sites de transit.</p>	<p>En raison de la suspension des vols d'évacuation, l'ETM n'empêche plus les personnes relevant de la compétence du HCR d'être exposées à la torture en Libye. En décembre 2024, 5 046 migrants étaient détenus dans des centres de détention libyens, et on estimait que 19 pourcent d'entre eux avaient besoin d'une protection internationale.<sup>76</sup></p>
<b>PIDCP</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Article 9: Liberté et sécurité</li> <li>Article 10 Traitement humain</li> <li>Article 12: Liberté de circulation</li> </ul>	<p>L'ETM a contribué à la réalisation des droits PIDCP en évacuant les personnes relevant de la compétence du HCR de Libye et en leur fournissant un hébergement sûr au Niger. Les centres de transit d'Hamdallaye et d'Agadez offraient un abri et un accès aux services essentiels. Le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques comprenait une formation sur la protection internationale et les droits des réfugiés, le renforcement du traitement humain et de l'État de droit.</p>	<p>Bien que l'ETM empêche la détention arbitraire au Niger, les réfugiés restent confinés dans des centres de transit pendant de longues périodes, ce qui peut remettre en question l'esprit de l'article 9 (liberté) et de l'article 12 (circulation).</p>
<b>PIDES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Article 11: Niveau de vie suffisant</li> <li>Article 12: Santé</li> <li>Article 13: Éducation</li> </ul>	<p>Entre 2022 et 2024, le projet a permis d'assurer l'accès à un abri adéquat, à de l'eau potable, à des services d'assainissement, à de la nourriture (y compris les transferts monétaires et des bons) et à des soins de santé. Le projet a également soutenu la scolarisation et distribué des fournitures scolaires aux écoles de réfugiés et des communautés d'accueil. Des activités professionnelles et « argent contre travail » ont été mises en œuvre pour améliorer la résilience économique.</p>	<p>En novembre 2024, le gouvernement a retiré l'autorisation de l'APBE (PI), impactant la continuité des services de santé à Hamdallaye et Agadez. En outre, seuls 58 pourcent des enfants déplacés identifiés à Niamey et Hamdallaye étaient inscrits à l'école au cours de l'année scolaire 2024-2025, une amélioration par rapport aux 42 pourcent de l'année précédente, mais toujours en deçà des normes minimales d'accès universel.<sup>77</sup></p>
<b>Charte de Banjul</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Article 16: Santé</li> <li>Article 17: Éducation</li> <li>Article 22: Développement</li> </ul>	<p>L'ETM a facilité l'accès à l'asile et aux droits fondamentaux pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le projet a permis d'offrir une formation professionnelle et des activités de coexistence pacifique qui ont bénéficié à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil. L'amélioration de l'infrastructure et</p>	<p>Malgré un alignement antérieur sur la Charte, le gouvernement du Niger a suspendu l'ETM à la mi-2024 et le protocole d'accord a expiré en juillet sans être renouvelé. En conséquence, aucune nouvelle évacuation n'a eu lieu en 2024, ce qui</p>

<sup>75</sup> L'externalisation de la politique européenne de migration et d'asile au Niger

<sup>76</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

<sup>77</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Droits pertinents	L'alignement d'ETM	Lacunes / Limites
	de l'environnement soutient le droit au développement.	limite la capacité des réfugiés évacuées de la Libye à demander l'asile au Niger et sape la garantie d'accès à la protection prévue à l'article 12.

## Alignment sur les engagements en matière d'égalité des sexes

Des données secondaires et primaires (provenant du HCR, des PI, des bénéficiaires) indiquent que l'égalité des sexes a été systématiquement intégrée dans le projet ETM, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.<sup>78</sup> Dans les centres de Hamdallaye et d'Agadez, les installations comprenaient des espaces sûrs pour les femmes et les filles, un accès à des professionnels de santé et des mécanismes d'identification et de réponse aux cas de VBG. Toutes les femmes interrogées ont déclaré avoir reçu des services de base tels qu'un abri, de la nourriture, de l'eau et des kits de dignité. Beaucoup ont également participé à des formations professionnelles et à des projets à impact rapide (QIP) visant à améliorer leur autonomie.

Cependant, le cadre logique et les objectifs du projet ne sont pas spécifiques au genre, et les rapports d'avril 2022 à décembre 2024 n'incluaient pas de résultats ventilés par sexe.<sup>79</sup> En outre, alors que les besoins de base étaient largement satisfaits, plusieurs femmes interrogées à Agadez ont estimé que les coupons (voucher) ne correspondaient pas à leurs besoins. L'accès aux soins de santé est également apparu comme une préoccupation, les réfugiés ayant signalé des changements dans la qualité des services depuis la fermeture de l'APBE (PI), en novembre 2024, qui était responsable de la fourniture de services de santé dans les deux endroits.

« Oui, ils nous donnent des vêtements, des kits de dignité, du savon... Nous ne nous attendions pas à cela. » **Réfugiée, Hamdallaye**

« On fait de la restauration, de la mécanique, de la pâtisserie, de la cuisine, de la couture. » **Réfugiée, Agadez**

« Nous avons trop de mal à manger et à accéder au marché local. Parce que là-bas, dans les magasins, c'est la matière sèche qu'on peut se procurer et manger... Non, il n'y a pas de légumes frais. » **Réfugiée, Agadez**

## Alignment avec les engagements en matière d'équité

Conformément à la politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité,<sup>80</sup> la conception du projet démontre une forte reconnaissance des divers besoins des groupes vulnérables, notamment les personnes ayant des besoins spécifiques, les ENAS, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques et les survivants de traumatismes. À Hamdallaye, huit blocs avec des rampes ont été construits en 2023 pour faciliter l'accès aux personnes ayant des besoins spécifiques.<sup>81</sup> Des évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant et un suivi régulier sont effectués pour les enfants à risque afin de préserver leur bien-être. Les commentaires des réfugiés et des demandeurs d'asile ayant des besoins spéciaux ont confirmé que les services de base, tels que la nourriture, l'eau et le soutien psychosocial, sont alignés sur leurs besoins spécifiques et leurs vulnérabilités.

Cependant, l'équipe d'évaluation a constaté une confusion concernant la communication sur le processus de réinstallation à Agadez. La plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile n'étaient pas clairs quant à leur éligibilité à la réinstallation dans le cadre de l'ETM. Bien que les personnes évacuées de Libye aient été prioritaires pour la réinstallation, d'autres qui sont arrivés de manière indépendante ont souvent supposé qu'elles avaient droit aux mêmes opportunités. Ce décalage entre la conception du projet et les attentes des bénéficiaires a conduit à de la frustration et à un sentiment d'exclusion.

« Nous nous sentons protégés. Même les enfants et les personnes ayant des problèmes sont traités de la même manière que nous. » **Réfugiés ayant des besoins spéciaux, Agadez**

« Le principal problème est la confusion autour de la réinstallation. Par exemple, deux amis quittent le même pays, l'un est évacué via l'ETM et réinstallé, l'autre arrive à Agadez par ses propres moyens et n'a aucune promesse. Cependant, il pense qu'il sera également réinstallé. Nous sensibilisons, mais ces attentes persistent. Si un nouveau mécanisme est mis en place, il faudra mieux gérer ce dossier pour éviter les frustrations. » **Représentant du gouvernement**

« J'ai quitté le Soudan parce que ma vie était en danger. Ici, je me sens en sécurité et soutenu. Ils nous traitent bien. » **Réfugiés ayant des besoins spéciaux, Agadez**

<sup>78</sup> Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

<sup>79</sup> Cadre logique ETM

<sup>80</sup> Politique du HCR sur l'âge, le sexe et la diversité

<sup>81</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2023

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

« Il y a de la confusion. À Agadez, certains réfugiés ou demandeurs d'asile pensent qu'ils sont dans un centre de transit comme à Hamdallaye, alors que ce n'est pas le cas. Certes, certains ont été réinstallés depuis Agadez, mais ce n'est pas l'objectif principal du centre humanitaire. Ce malentendu crée de fausses attentes que nous devons gérer au quotidien. »  
**Représentant du gouvernement**

L'évaluation a révélé que le projet de ETM est largement conforme aux normes en matière de droits de la personne, à l'égalité des sexes et aux principes d'équité grâce aux offres de protection, de services essentiels et de solutions durables aux personnes relevant de la compétence du HCR. Le projet a démontré sa conformité avec les cadres juridiques internationaux et régionaux, en particulier pendant sa phase d'évacuation active, en permettant l'accès à l'asile, et en soutenant le droit à un niveau de vie suffisant. Sa conception a donné la priorité à un soutien adapté pour les personnes handicapées, les enfants non accompagnés et les survivants de traumatismes. L'équité a été promue en fournissant des services non seulement aux évacués, mais aussi aux demandeurs d'asile spontanés et aux communautés d'accueil. Cependant, depuis mai 2023, la suspension des vols d'évacuation et le non-renouvellement du protocole d'accord ETM ont considérablement limité la capacité du projet à assurer la protection des personnes à risque en Libye.

## 4.2 Efficacité

**EQ3: Dans quelle mesure le HCR a-t-il amélioré l'efficacité du processus de réinstallation en optimisant ses processus, en améliorant la communication et en mettant en œuvre des modèles de prestation alternatifs ?**

*EQ3.1: Dans quelle mesure le HCR a-t-il réduit le temps moyen passé par les bénéficiaires dans les centres de transit, et quels sont les principaux facteurs sous l'influence du HCR qui pourraient réduire davantage cette durée ?*

Les constatations et l'analyse de cette question sont divisées en trois sous-sections. La première présente l'évolution du délai de traitement des dossiers de réinstallation. La deuxième présente les facteurs internes sous le contrôle du HCR ou directement liés à ses opérations au Niger. La dernière explore les facteurs externes ayant contribué aux changements signalés dans le délai de traitement. Les retours des bénéficiaires sur le processus de réinstallation, notamment en matière de communication et de transparence, sont présentés séparément sous la question d'évaluation 3.2.

### Délais de traitement des cas de réinstallation

Entre 2022 et 2024, le HCR a traité un total de 2 644 demandes de DSR. Au cours de la même période, 2 024 personnes ont quitté le Niger, ce qui représente environ 77 pourcent du total des demandes. Ce taux élevé de départs indique que la majorité des cas soumis ont été traités avec succès.<sup>82</sup> En ce qui concerne le rendement par rapport aux objectifs du projet, l'objectif initial de réinstallation de la phase II de 3 000 a été révisé à 2 292 en raison de la suspension des vols d'évacuation de l'ETM en avril 2023. À la fin de 2024, avec 2 024 départs, le projet avait atteint 88 pourcent de l'objectif révisé.<sup>83</sup>

L'équipe d'évaluation a utilisé des données secondaires<sup>84,85</sup> sur le temps de traitement de 2017 à 2024. Afin d'évaluer les évolutions dans le traitement des dossiers de réinstallation au cours du projet, les délais de traitement des Phases I et II ont été comparés. Bien que l'évaluation porte principalement sur la Phase II, cette comparaison permet de comprendre comment les délais ont évolué et quels facteurs ont contribué à ces changements.

Comme le montre le graphique ci-dessous, il y a eu une augmentation marquée du temps total nécessaire à la réinstallation des réfugiés. Au cours de la phase 1 (de 2017 à 2021),<sup>86</sup> le délai moyen entre l'arrivée et la soumission de la DSR a augmenté de façon constante, passant de 1 jour en 2017 à 330 jours en 2021. De même, le temps moyen nécessaire aux pays de réinstallation pour traiter les cas a considérablement augmenté, passant de 37 jours en 2017 à 334 jours en 2021. En conséquence, le temps moyen total entre l'arrivée et le départ s'est considérablement allongé au cours de cette période, pour atteindre 664 jours en 2021. Au cours de la phase 2 (2022 à 2024), le délai moyen entre l'arrivée et la soumission de la DSR s'est quelque peu amélioré, passant à 300 jours en 2022 et à 167 jours en 2023. Cependant, le temps nécessaire aux pays de réinstallation pour traiter les cas a

<sup>82</sup> Rapport de synthèse sur la RSR au Niger

<sup>83</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

<sup>84</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2023

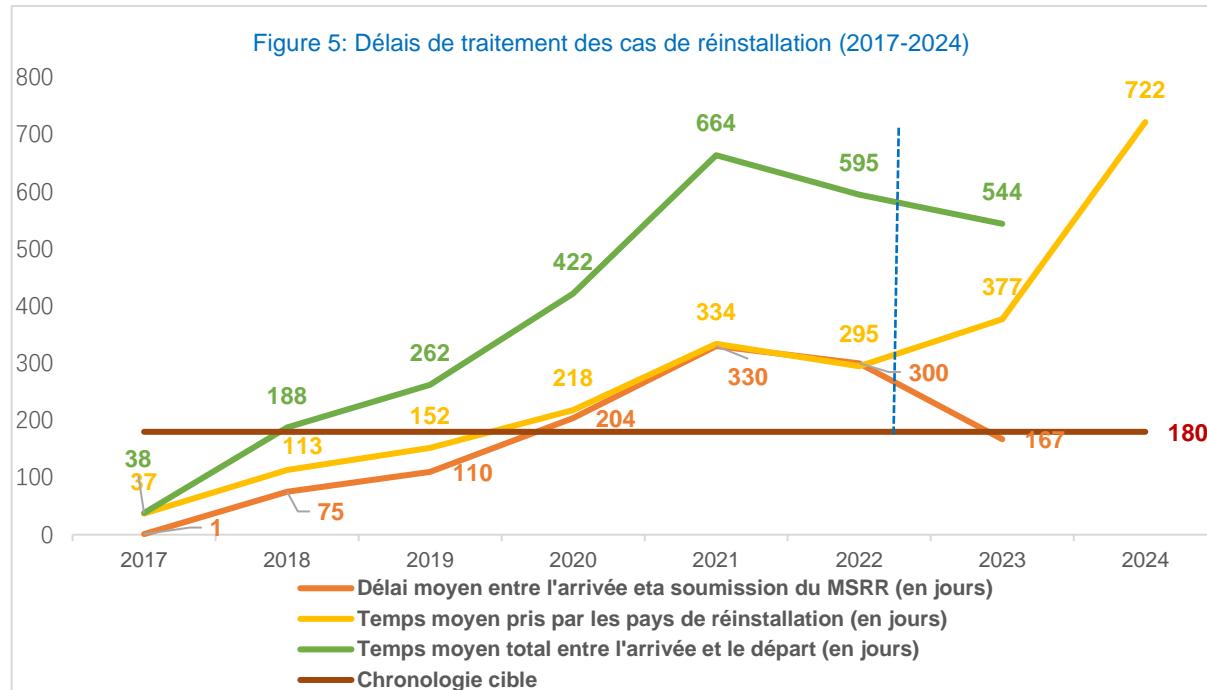
<sup>85</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

<sup>86</sup> Bien que la phase 1 ait été mise en œuvre jusqu'en mars 2022, l'équipe d'évaluation a utilisé 2021 comme point limite pour séparer l'analyse entre la phase 1 et la phase 2.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

considérablement augmenté, atteignant 377 jours en 2023. Pour 2024, seul le délai moyen de traitement par pays de réinstallation est disponible, enregistré à 722 jours, ce qui indique des retards persistants au niveau des pays de réinstallation.

Dans l'ensemble, ces tendances montrent que si la phase II a permis de réduire quelque peu le temps nécessaire pour les soumissions de DSR, les délais totaux de traitement sont restés longs. Cela est

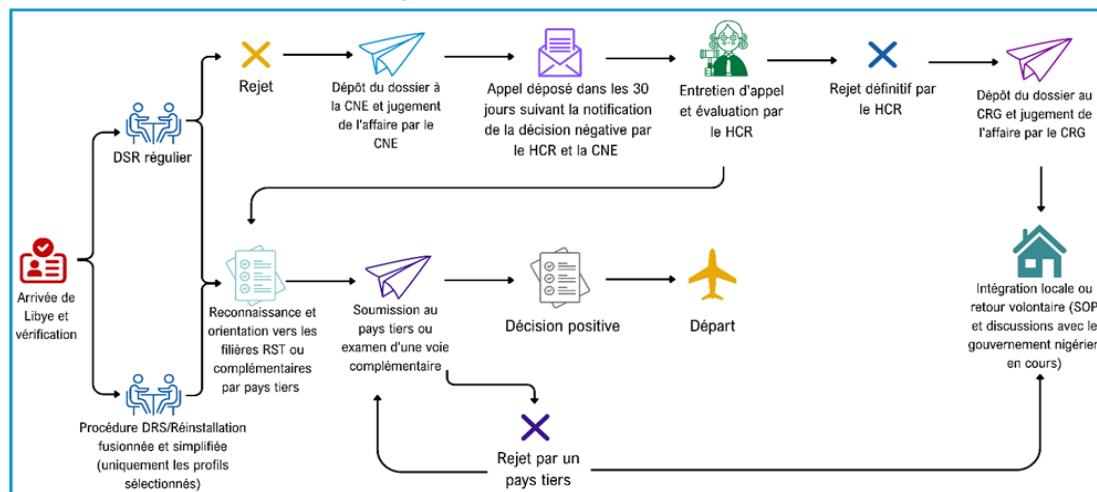


principalement dû aux retards de traitement par les pays de réinstallation. D'après les échanges avec le HCR, les pays de réinstallation ont initialement manifesté de l'intérêt pour le projet ETM et y ont apporté leur soutien ; toutefois, leurs priorités ont changé au cours de la phase II, comme en témoigne l'allongement des délais de traitement des dossiers. Les facteurs internes et externes qui contribuent à ces retards sont expliqués dans les sections suivantes.

## Facteurs internes

Le HCR facilite le processus de DSR pour les personnes évacuées arrivant au Niger. En 2019, le HCR a introduit la procédure fusionnée et simplifiée de DSR-réinstallation (MSRR), qui combine la DSR et les entretiens de réinstallation en une seule étape. Cette approche a simplifié le processus en réduisant le nombre d'entrevues et de documentation requise. Les processus de la DSR et du MSRR sont décrits ci-dessous, en plus des détails sont fournis à l'annexe 15.

Figure 6: Processus DSR et MSRR



# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Malgré la rationalisation du processus et la réduction du temps entre l'arrivée et la soumission de la DSR au cours de la phase 2, les délais de traitement interne restent plus longs qu'au cours des premières années du projet. D'après des données secondaires<sup>87,88</sup> et des discussions avec le HCR, les facteurs clés suivants ont contribué à ces retards :

## Contraintes en matière de personnel et de capacité

Les retards dans le recrutement et l'intégration du personnel international expérimenté en matière de DSR ont affecté la capacité du HCR à traiter les dossiers de réinstallation dans les délais. Ce personnel expérimenté travaille plus efficacement grâce à sa solide compréhension des cadres juridiques, procéduraux et de protection complexes, ce qui lui permet de mener des entretiens et des évaluations avec plus de précision et de réduire les erreurs ou les demandes de clarification. Lorsque les postes ont finalement été pourvus, le personnel nouvellement recruté manquait souvent d'expérience ou nécessitait un temps de formation supplémentaire. De plus, le manque d'interprètes, notamment pour les langues moins courantes comme le tigrinya et l'amharique, a également contribué aux retards.

Ces contraintes en matière de personnel et de capacités ont été exacerbées par les changements politiques de 2023, qui ont entraîné l'évacuation de nombreux membres du personnel international du HCR. Bien que certains membres du personnel soient finalement rentrés à Niamey, beaucoup ont choisi de ne pas y retourner en raison de problèmes de sécurité persistants,<sup>89</sup> ce qui a affecté davantage la capacité opérationnelle du HCR.

## Insuffisance de la planification en cas d'imprévu

Bien que l'ETM ait été conçu comme un mécanisme de transit, de nombreuses personnes évacuées sont restées dans les centres pendant de longues périodes, en particulier celles qui sont arrivées le plus tôt en 2022. Le projet n'a pas été pleinement préparé à plusieurs défis externes majeurs qui sont apparus au cours de la mise en œuvre, notamment la non-prolongation du protocole d'accord entre le gouvernement du Niger et le HCR, la réduction des quotas de réinstallation, l'augmentation du temps de traitement par les pays de réinstallation et l'instabilité politique au Niger. Bien que le cadre logique du projet reconnaîsse des hypothèses clés, telles que la stabilité politique continue au Niger, le soutien continu du gouvernement à l'accueil d'installations ETM et l'engagement continu des pays tiers en faveur de la réinstallation, aucun plan d'urgence concret n'a été élaboré pour atténuer les risques associés à ces hypothèses. Par conséquent, lorsque ces défis externes se sont matérialisés, la capacité du projet à réagir rapidement a été limitée.<sup>90</sup>

Malgré cela, le projet ETM a procédé à plusieurs ajustements opérationnels pour maintenir ses activités et son soutien aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux communautés d'accueil. Lorsque les vols d'évacuation ont été suspendus, le HCR et ses partenaires ont donné la priorité à la poursuite de la fourniture de services essentiels aux personnes déjà présentes dans les centres ETM. En réponse aux séjours prolongés, le projet a élargi la formation professionnelle, les projets à impact rapide et les activités « argent contre travail » pour soutenir à la fois les personnes déplacées et les communautés d'accueil. Le HCR a également intensifié ses activités de plaidoyer auprès des autorités nigériennes et des pays tiers afin de maintenir les possibilités de réinstallation et de voies complémentaires. En outre,

<sup>87</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2023

<sup>88</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

<sup>89</sup> Niamey a été désigné comme un lieu d'affectation déconseillé aux familles, mais a été reclassé comme lieu d'affectation déconseillé aux familles en 2023.

<sup>90</sup> Le cadre logique d'ETM

« En termes de timing, le centre s'appelle centre de transit. Donc, par définition, cela aurait dû être une courte période de temps. Alors peut-être, vous savez, les différents éléments auraient dû être davantage pris en compte, pour éviter une longue période de temps dans le centre de transit, parce qu'ils n'ont pas trouvé de pays pour la réinstallation, ou que cela leur a pris plus de temps que prévu. Alors peut-être, oui, essayez de mieux planifier. Bien sûr, ils dépendent aussi de la réponse des pays tiers. » **Délégation de l'UE au Niger**

« L'équipe a travaillé rapidement et a géré le temps de manière très efficace. Seuls les cas très complexes ont pris plus de temps à évaluer et à garantir leur éligibilité à la réinstallation. » **HCR**

« Après le coup d'État de juillet 2023, il y avait une certaine incertitude générale sur ce qui allait se passer. Une grande partie du personnel international a donc été évacuée vers d'autres pays ou vers les pays d'origine. Et cela entraînait invariablement des interruptions, et je pense que cela a eu un effet négatif sur les délais de traitement. Petit à petit, ils sont revenus à Niamey mais certains ne sont pas revenus car on considérait que le Niger n'était pas vraiment un endroit adapté aux familles. » **HCR**

« Nous avons des travailleurs sociaux très expérimentés. Le HCR a également une grande expérience dans le plaidoyer auprès des pays de réinstallation. Donc, je ne vois pas comment le temps de traitement pourrait être plus rapide. » **HCR**

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

la coordination avec le personnel technique des ministères concernés et l'engagement avec les nouvelles autorités nationales et les gouverneurs des régions du pays ont permis de maintenir l'accès humanitaire et d'assurer le fonctionnement continu des installations de l'ETM. Ces mesures d'adaptation ont permis au projet ETM de continuer à fournir une protection, des services essentiels et des solutions durables, malgré un contexte opérationnel très difficile et évolutif.<sup>91,92</sup>

## Charges de travail complexes

Les cas complexes tels que les mineurs non accompagnés, les survivants de traumatismes ou les réfugiés concernés par des questions de sécurité, nécessitent souvent plus de temps et de ressources. Ces cas nécessitaient généralement de multiples entrevues, une documentation détaillée et une coordination avec un éventail d'intervenants, ce qui a contribué à prolonger les délais de traitement. Entre 2022 et 2024, les profils des personnes soumises pour la DSR reflétaient la complexité de la charge de travail. En moyenne 5 pourcent des soumissions concernaient des femmes et des filles à risque, 4 pourcent des réfugiés ayant besoin d'une protection juridique ou physique, 87 pourcent des survivants de violences ou de tortures et 4 pourcent des enfants et adolescents à risque. En ce qui concerne l'âge, environ 46 pourcent des demandes concernaient des réfugiés âgés de 0 à 17 ans, tandis que 54 pourcent concernaient des personnes âgées de 18 à 59 ans.<sup>93</sup> Le nombre élevé de cas liés à des traumatismes explique le temps et les efforts supplémentaires nécessaires pour les demandes de DSR.

## Facteurs externes

Sur la base de données secondaires et de données primaires (provenant du HCR, de l'UE et du gouvernement du Niger), le projet ETM continue de faire face à plusieurs défis externes qui ont considérablement contribué à l'augmentation du temps de traitement. Ces défis sont énumérés ci-dessous :

- **Instabilité politique** : Le changement de régime de juillet 2023 a gravement perturbé l'environnement opérationnel de l'ETM. Cela a conduit à la fermeture des frontières, à la suspension des vols d'évacuation et au non-renouvellement du protocole d'accord entre le HCR et les nouvelles autorités. L'instabilité politique a également conduit certains pays de réinstallation, comme la France et les Pays-Bas, à exiger que le traitement des visas pour les cas de l'ETM soit effectué en dehors du Niger. En conséquence, les réfugiés ont dû être transférés au centre de transit d'urgence de Timisoara, en Roumanie. Cette mesure supplémentaire a non seulement allongé le calendrier global de réinstallation, mais a également augmenté les coûts logistiques et opérationnels de la réinstallation.<sup>94</sup>
- **Réduction des quotas** : entre 2022 et 2024, les quotas de réinstallation proposés par les pays tiers ont fortement diminué. En 2022, les États-Unis ont offert 450 places de réinstallation, l'Allemagne 150 et le Canada 200. En 2023, cependant, plusieurs pays avaient réduit ou annulé leurs engagements. Les États-Unis ont abaissé leur quota à 250, soit une réduction de 44 pourcent par rapport à l'année précédente, et l'Allemagne a réduit de moitié son quota, passant de 150 à 75. L'Espagne, qui avait prévu d'offrir 10 places, a annulé son engagement en raison des élections nationales. À l'opposé de cette tendance à la baisse, le Canada a augmenté son quota à 575 et a été le seul pays à confirmer un quota de réinstallation pour 2025, en allouant 200 places.<sup>95</sup> La réduction globale des contributions des pays tiers a réduit la portée de la réinstallation et exercé une pression supplémentaire sur un environnement de protection déjà tendu au Niger.
- **Défis de sécurité** : Les problèmes de sécurité causés par la présence de groupes armés non étatiques ont affecté l'accès humanitaire dans la région d'Agadez. La région a été désignée comme zone d'opérations militaires, nécessitant une autorisation préalable et, dans de nombreux cas, des escortes militaires pour les acteurs humanitaires, y compris le HCR et ses partenaires. Ces complications logistiques ont entravé l'accès au site ETM, entraînant des retards dans les délais de traitement interne.

<sup>91</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2023

<sup>92</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

<sup>93</sup> Rapport de synthèse sur la RSR au Niger

<sup>94</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

<sup>95</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

« Du point de vue du réfugié, le temps qu'il doit attendre que le HCR décide de son statut, l'interroge et l'oriente vers un pays de réinstallation est assez faible, comparé au temps qu'il doit attendre une décision de la part des pays de réinstallation. » **HCR**

« L'Europe se replie sur elle-même. Aujourd'hui, les pays ont souvent peur de faire venir des réfugiés en raison de la réaction de leur population et de tout le reste. Et les États-Unis, avec ce qu'ils ont en termes de changement politique, comme vous l'avez vu, c'est une situation qui nous est imposée. » **Représentant du gouvernement**

« Le gros du travail incombe au HCR pour essayer de trouver un pays qui acceptera de les accepter en tant que réfugiés de réinstallation. » **HCR**

Le projet ETM a connu une augmentation substantielle et soutenue des délais de traitement des processus de réinstallation, la durée moyenne étant passée de 38 jours en 2017 à 722 jours en 2024 contre un objectif de 180 jours (6 mois). Cette tendance reflète une combinaison de défis externes et de contraintes internes. Le HCR a adopté la procédure MSRR comme mesure proactive pour rationaliser les opérations et améliorer l'efficacité. Cependant, ces adaptations internes n'ont pas été suffisantes pour compenser les pressions plus larges qui affectent le système de réinstallation. En conclusion, le processus reste fondamentalement façonné par des facteurs indépendants de la volonté du HCR, en particulier la disponibilité de quotas de pays tiers, l'évolution de la dynamique géopolitique et la coopération des États d'accueil et de réinstallation. Cette dépendance structurelle continue de limiter la mesure dans laquelle le HCR peut réduire les délais de traitement globaux.

*EQ3.2 : Dans quelle mesure le HCR a-t-il facilité une communication claire et opportune sur le processus de réinstallation dans les centres de transit ?*

Cette question d'évaluation s'appuie sur des données primaires provenant de réfugiés et de demandeurs d'asile afin d'évaluer la clarté et la rapidité de la communication fournie aux bénéficiaires concernant le processus de réinstallation. Le tableau suivant présente les différents canaux de communication utilisés,<sup>96</sup> leurs finalités et les commentaires partagés par les bénéficiaires pour chaque canal. Les canaux sont présentés par ordre décroissant d'utilisation, en commençant par ceux les plus fréquemment utilisés et en terminant par ceux qui sont le moins utilisés ou pas du tout.

Tableau 11: Retours des bénéficiaires sur les canaux de communication

Canaux de communication	But	Commentaires des bénéficiaires
<b>Guichet Unique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Créé en 2013 par le HCR et ses partenaires en tant que point d'accueil et de référence pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Fournit tous les services d'assistance et de protection, y compris l'information, l'aiguillage et l'accès aux services essentiels.</li><li>Offre une ligne d'assistance téléphonique gratuite pour des informations, des plaintes et des rendez-vous.</li></ul>	Les réfugiés ont signalé avoir recours régulièrement à cette ligne d'assistance. Cependant, les commentaires ont indiqué que même si l'information initiale était claire, les réponses de suivi étaient souvent perçues comme génériques et répétitives, avec peu de renseignements nouveaux ou spécifiques à un cas. Cela a suscité de la frustration parmi ceux qui cherchaient des mises à jour sur leurs cas individuels.
<b>Counseling individuel et de groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Prévu pour les cas complexes ou sensibles afin que les réfugiés et les demandeurs d'asile puissent recevoir des conseils et poser des questions spécifiques.</li><li>Le HCR a géré la Maison Bleue en tant qu'établissement dédié aux conseils et aux entretiens de réinstallation, principalement aux réfugiés de l'ETM. Cependant, elle a été fermée à la fin de l'année 2024 en raison de contraintes budgétaires. Suite à sa fermeture, ces activités ont été relocalisées dans les locaux du Guichet Unique.</li></ul>	Les réfugiés ont trouvé ces séances de counseling utiles, car ils pouvaient recevoir des conseils et poser des questions spécifiques sur leur situation ou le processus de réinstallation. La fermeture de la Maison Bleue a été notée par les bénéficiaires, qui y avaient auparavant trouvé une ressource précieuse pour accéder à des conseils et à du soutien.
<b>Séances d'information ou de sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Séances en présentiel dans les centres de Hamdallaye et d'Agadez.</li><li>Le personnel du HCR a expliqué les procédures de réinstallation, l'éligibilité et les délais.</li></ul>	Seuls quelques répondants ont mentionné avoir assisté à ces séances. Ceux qui l'ont fait ont généralement trouvé que l'information n'était pas spécifique à leur cas. Par conséquent, beaucoup ont estimé que les

<sup>96</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Canaux de communication	But	Commentaires des bénéficiaires
		séances n'abordaient pas leurs préoccupations personnelles ou ne fournissaient pas de conseils détaillés sur leurs cas particuliers.
Comité des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Servir d'intermédiaire, relayer l'information entre le HCR et les réfugiés.</li> </ul>	Les comités de réfugiés ont été dissous par le ministère de l'Intérieur Peu de temps avant la collecte des données. Les répondants n'ont pas fait part de leurs commentaires sur les comités ou sur leur rôle dans la communication.
Documents imprimés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dépliants, des affiches et des dépliants en anglais, en français et en arabe ont été distribués dans les centres pour expliquer le processus de réinstallation.</li> <li>• S'assurer que l'information était accessible à tous les résidents.</li> </ul>	Aucun des répondants n'a fait part de ses commentaires sur les documents imprimés. Cela peut s'expliquer par le fait que la plupart d'entre eux se trouvaient dans les centres de transit depuis plusieurs mois et ne les considéraient plus comme utiles pour leurs cas de réinstallation.

Sur tous les canaux, la principale source de frustration des bénéficiaires n'était pas la fréquence ou la rapidité de la communication, mais la lenteur des progrès dans leurs cas de réinstallation. En l'absence de nouvelles mises à jour, le HCR a continué à dialoguer avec les réfugiés en expliquant les raisons des retards, telles que les quotas limités de pays tiers ou le traitement externe prolongé. Cependant, ces messages étaient souvent perçus comme répétitifs et inutiles. De nombreux bénéficiaires ont comparé leur situation à celle d'autres personnes qui avaient déjà été réinstallées, ce qui a encore aggravé leur sentiment d'incertitude et d'insatisfaction.

Dans des cas extrêmes, cette frustration a conduit à des manifestations et à des incidents de violence. Par exemple, en 2019, des véhicules et des installations du HCR contenant des fournitures ont été attaqués. Des tensions similaires ont persisté lors de la collecte des données de cette évaluation, les réfugiés organisant des manifestations en raison de leur insatisfaction persistante face à l'absence de progrès dans leurs cas de réinstallation.

*« La communication a été faite, et nous le faisons toujours. Des réunions ont eu lieu ; des documents et des affiches ont été distribués en anglais, en arabe et en français. Nous avons utilisé des haut-parleurs, des traducteurs, pour expliquer clairement la réalité de la réinstallation. Mais certains ne veulent tout simplement pas entendre. Ils ont une idée fixe : être réinstallés. Nous avons tout essayé. » **Représentant du gouvernement***

*« De nombreux réfugiés considèrent l'ETM comme une opportunité directe de réinstallation. Cela crée des attentes irréalistes. Nous avons multiplié les séances d'information pour leur expliquer qu'il ne s'agit pas d'un centre de transit vers l'Europe, ni d'un aéroport. Seul un faible pourcentage est réinstallé, selon des critères bien définis par les pays d'accueil. Malgré cela, certains sont manipulés par de fausses informations. » **Représentant du gouvernement***

*« Oui, nous avons des informations sur le processus, j'ai mes documents, et je suis l'avancement de mon dossier, nous sommes toujours tenus informés. Je connais le processus. Mais depuis 2023 la situation n'a pas changé, puis cela dépend aussi des dossiers, d'autres en moins d'un an ils sont partis mais pour certains cela dure longtemps. » **Réfugié, Hamdallaye***

*« Oui, il y a un numéro au guichet unique et il y en a un autre à appeler pour obtenir des informations sur notre dossier. Même lorsqu'on m'a donné un pays de réinstallation, c'est par ces canaux que je l'ai su. » **Réfugié, Hamdallaye***

*« Je connais les canaux de communication du HCR, mais le problème, c'est que même si vousappelez pour demander quelque chose, il n'y a pas de suivi. Par exemple, cela fait un an que je demande où en est mon dossier, mais ils disent qu'ils n'ont pas de solution, ils disent que la solution est avec le pays de réinstallation. » **Réfugié, Hamdallaye***

*« Oui, ils communiquent avec nous, cela fait un mois qu'ils m'ont dit que mon dossier avait été accepté par l'Italie mais depuis je n'ai reçu aucune information. » **Réfugié, Hamdallaye***

Le projet ETM a mis en place une série de canaux de communication, notamment des lignes d'assistance téléphonique, des séances d'information, des services de counseling et des documents imprimés pour informer les bénéficiaires sur le processus de réinstallation. Bien que ces canaux aient été généralement accessibles, leur capacité globale à fournir des mises à jour significatives a été limitée par des facteurs externes tels que les longs délais de traitement dans les pays tiers, les quotas de réinstallation limités et les perturbations politiques. Alors que les délais de traitement augmentaient et que les progrès stagnaient dans les cas de réinstallation, le HCR a continué à communiquer les raisons des retards, mais cela n'a guère atténué la frustration ou l'incertitude des bénéficiaires. En fin de compte, la rapidité et la clarté des efforts de communication ont été compromises par ces contraintes

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

externes, ce qui souligne le défi de la gestion des attentes dans un système de réinstallation lent et dépendant de l'extérieur.

### 4.3 Efficacité

**EQ4 : Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il été efficace pour fournir une aide et une protection essentielles aux évacués et aux réfugiés, et pour favoriser la cohésion sociale avec les communautés d'accueil, y compris les impacts imprévus ?**

*EQ4.1 : Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il fourni une assistance, des services et une protection vitaux aux évacués et aux réfugiés à Hamdallaye et Agadez ?*

Cette question d'évaluation se concentre sur l'évacuation d'ETM et la fourniture de services essentiels, notamment les abris / infrastructures, les transferts monétaires , le EAH, l'éducation et la santé.

Le cadre logique du projet comprend un indicateur d'effet (effet 1) et un indicateur de produit (produit 1.1) liés à la prestation des services de base. L'effet 1 a été utilisé pour évaluer l'efficacité du projet dans l'évacuation des personnes relevant de la compétence du HCR en Libye. Pour le produit 1.1, cependant, il n'existe qu'un seul indicateur spécifique au service pour les abris à Hamdallaye. Tous les autres services sont regroupés sous deux grands indicateurs : i) le nombre de personnes bénéficiant d'une assistance (accès aux besoins de base, protection, activités récréatives) à Hamdallaye/Niamey, et ii) le nombre de personnes bénéficiant de mesures d'assistance (accès aux besoins de base, protection, activités récréatives) à Agadez. En raison de l'absence d'indicateurs désagrégés, l'équipe d'évaluation n'a pas évalué le rendement du projet dans d'autres secteurs de services. Au lieu de cela, l'évaluation s'appuie sur des sources secondaires et des données primaires pour évaluer leur efficacité perçue.<sup>97</sup>

La section suivante est organisée par zone de service et subdivisée par lieu : Hamdallaye et Agadez. Voir l'annexe 16 pour les réalisations globales d'ETM.

#### Évacuation<sup>98</sup>

L'objectif initial pour l'effet 1 a été révisé, passant de 1 500 à 792 en 2024 en raison de la suspension des vols d'évacuation de l'ETM. Le tableau suivant présente les réalisations annuelles du projet ETM:

Tableau 12: Réalisations en matière d'évacuation (2022 – 2024)

Résultat	Indicateur	Cible	2022	2023	2024	Total
Résultat 1. Fournir une aide et des services essentiels aux personnes évacuées dans le cadre de l'ETM	Nombre de personnes évacuées de Libye via l'ETM au Niger	792	353	179	0	532 (67pourcent)

Remarque : L'équipe d'évaluation a souligné la réalisation globale en jaune pour montrer que le projet a partiellement atteint l'objectif visé.

Le processus d'évacuation dans le cadre de l'ETM commence par l'identification des personnes relevant de la compétence du HCR en Libye, en mettant l'accent sur les personnes confrontées à des risques accrus de protection, telles que les survivants de VBG, les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés. Les personnes sélectionnées sont invitées à des entrevues et sont soumises à un processus simplifié de DSR, car seules les personnes ayant une demande d'asile crédible sont considérées comme admissibles à l'évacuation. Avant le départ, les personnes évacuées doivent passer des examens médicaux et recevoir des bracelets d'identification, confirmant leur inclusion sur le manifeste de vol final. À leur arrivée au Niger, les procédures d'immigration sont terminées et les évacués sont hébergés soit au Centre de transit de Hamdallaye, soit dans des cases à Niamey.

D'avril 2022 à décembre 2024, le projet ETM a atteint 67 pourcent de son objectif d'évacuation, principalement en raison de contraintes opérationnelles et politiques importantes. En 2022, seuls deux vols d'évacuation ont eu lieu. L'un des principaux facteurs ayant contribué au fait que le protocole d'accord entre le gouvernement du Niger et le HCR, qui a expiré en février et n'a été renouvelé qu'en juillet 2022, a été l'un des principaux facteurs contributifs. Ce retard a entraîné l'annulation du premier vol d'évacuation, initialement prévu en avril. En 2023, la situation s'est encore compliquée avec le changement de régime de juillet, qui a entraîné des fermetures de frontières, des sanctions et un

<sup>97</sup> Le cadre logique d'ETM

<sup>98</sup> Tous les rapports d'étape ont été utilisés pour regrouper les différents types d'activités et les résultats obtenus dans le cadre du volet évacuation

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

environnement opérationnel plus restrictif. Un seul vol d'évacuation a eu lieu cette année-là. En 2024, aucun vol d'évacuation n'a eu lieu, les nouvelles autorités ayant suspendu les vols d'évacuation ETM.

En août 2024, sur les 532 personnes évacuées, 290 étaient parties par des voies de réinstallation ou des voies juridiques complémentaires. Les 242 autres personnes évacuées se trouvaient toujours au Niger. Parmi celles-ci, 123 étaient en attente de départs, d'entretiens ou de décisions finales, tandis que 119 avaient des soumissions de DSR en attente.<sup>99</sup>

### Abris / Infrastructures<sup>100</sup>

L'objectif pour le produit 1.1 a été révisé, passant de 1 500 à 792 en 2024, même si le projet avait atteint son objectif initial. De plus, en l'absence d'indicateur équivalent défini pour Agadez, l'équipe d'évaluation n'a pas évalué la performance du projet pour Agadez.

Tableau 13: Réalisations en matière d'abris (2022 – 2024)

Produit	Indicateur	Cible	2022	2023	2024	Total
Produit 1.1. Une aide d'urgence et des services de base sont fournis aux évacués à leur arrivée au Niger et tout au long de leur séjour dans les centres d'accueil d'ETM/Agadez	Nombre de personnes hébergées à Hamdallaye	792	416	819	949	2,229 (281 pourcent)

Remarque : L'équipe d'évaluation a souligné la réalisation globale en vert pour montrer que le projet a dépassé sa cible.

### Hamdallaye

Entre 2022 et 2024, le projet ETM a mis en œuvre d'importantes améliorations au centre d'Hamdallaye afin d'améliorer la sécurité, la fonctionnalité et les conditions de vie des réfugiés et des demandeurs d'asile. Parmi les principaux développements, citons la réalisation de 1 600 mètres de fils barbelés pour améliorer la sécurité sur le camp et l'installation d'une électrification solaire pour 80 maisons et abris. De plus, 15 lampadaires solaires ont été installés, ce qui a profité à la fois aux résidents et aux communautés d'accueil. De nouveaux espaces communs, dont 20 bureaux, deux hangars d'attente et trois salles polyvalentes, ont également été ajoutés. Les mesures de sécurité incendie ont été renforcées par l'ajout de 68 extincteurs et de quatre bornes-fontaines.

Les commentaires des réfugiés et des demandeurs d'asile ont indiqué que beaucoup vivaient dans des unités d'hébergement pour réfugiés (RHU), qu'ils trouvaient mal adaptées au climat sahélien. Les RHU sont construites avec des cadres en acier et des panneaux en plastique polyoléfine, des matériaux qui ont tendance à emprisonner la chaleur. Dans les températures élevées typiques de la région du Sahel, la ventilation intégrée limitée dans les RHU est souvent insuffisante pour garder l'intérieur frais, ce qui entraîne des conditions de vie inconfortables.<sup>101</sup> Cependant, la plupart des répondants estimaient que le refuge répondait à leurs besoins fondamentaux et contribuait à leur procurer un sentiment de stabilité. Les membres de la communauté d'accueil ont également exprimé leur appréciation pour les possibilités d'emploi et de formation créées pendant la phase de construction, ainsi que pour leur participation continue aux activités liées au site, telles que la lessive, la vaisselle, l'assainissement, le jardinage et la sécurité.

### Agadez

À Agadez, le projet ETM s'est concentré sur l'amélioration des conditions d'hébergement pour le nombre croissant de demandeurs d'asile et de réfugiés arrivant dans la région. Entre 2022 et 2024, le projet a permis de réhabiliter 72 abris durables, 17 abris d'urgence au centre humanitaire et de construire 57 petites maisons semi-durables. Pour soutenir les personnes vivant dans des conditions de fortune, 126 bâches ont été distribuées et 100 lampes solaires ont été installées pour améliorer l'éclairage et la sécurité sur l'ensemble du site.

Malgré ces améliorations, les conditions de vie demeuraient une préoccupation pour les résidents. De nombreux répondants ont décrit les abris comme étant petits, environ 3 mètres sur 4 mètres (soit 12 mètres-carrés), abritant généralement quatre personnes, même s'ils étaient plus adaptés pour trois. La plupart ont déclaré avoir dormi sur des nattes sur le sol et ont noté que les structures des abris étaient principalement faites de bâches, généralement composées de matériaux plastiques tels que le

<sup>99</sup> Bulletin d'essai du HCR mis à jour Figures\_31 août 2024

<sup>100</sup> Tous les rapports d'étape ont été utilisés pour regrouper les différents types d'activités et les résultats obtenus dans le cadre du volet logement

<sup>101</sup> HCR 2022, Évaluation régionale des abris et des établissements en Afrique de l'Ouest et du Centre

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

polyéthylène, qu'ils considéraient comme inadaptés à une utilisation à long terme. Certains ont raconté qu'après avoir passé plusieurs mois dans des abris temporaires en bâche, ils ont été déplacés dans des maisons nouvellement construites. Cependant, ces structures se sont rapidement détériorées, surtout pendant la saison des pluies. Bien que les responsables aient effectué des visites pour évaluer les dégâts et identifier les personnes ayant besoin d'un meilleur logement, les réparations n'ont pas été effectuées, laissant les résidents gérer eux-mêmes l'entretien.

« Nous sommes souvent entassés, 5 ou 6 par chambre. Il n'y a même pas de sol en ciment. Ce sont des logements précaires, dans lesquels nous vivons depuis 3, 4, voire 5 ans. » **Demandeur d'asile, Agadez**

« Oui, en ce qui concerne l'eau, le logement et la santé, ça va. Nous sommes aidés dans ce domaine. » **Réfugié, Hamdallaye**

« Nous bénéficiions de ce projet depuis sa création en 2019. Ils nous ont impliqués dans la sécurisation du site, dans l'arrosage du jardin. Ce sont aussi les habitants qui construisent et réparent les abris des réfugiés. » **Membre de la communauté d'accueil, Hamdallaye**

## Transferts monétaires

102

### Hamdallaye

Le projet ETM à Hamdallaye a fourni des repas chauds et une aide en nature aux évacués nouvellement arrivés en 2022, mais est passé à un modèle le transfert monétaire en 2023. Dans le cadre de cette approche, les personnes évacuées recevaient des transferts monétaires mensuels pour acheter de la nourriture, du gaz domestique et des articles ménagers essentiels sur les marchés locaux. Ce changement a été opéré en concertation avec les autorités locales de Hamdallaye et de Niamey, et le contexte opérationnel a permis une mise en œuvre sûre et efficace. Les transferts monétaires ont donné aux bénéficiaires une plus grande flexibilité et une plus grande autonomie, leur permettant de répondre à leurs besoins. Les montants des transferts variaient selon la taille du ménage et, selon certains témoignages, les femmes bénéficiaires recevaient des allocations légèrement plus élevées.<sup>103</sup>

Dans l'ensemble, les répondants ont accueilli favorablement la transition, notant que le modèle des transferts monétaires les a aidés à répondre à leurs besoins fondamentaux, en particulier en ce qui concerne la nourriture, le crédit téléphonique et le soutien aux personnes à charge. Cependant, beaucoup estimaient que les montants en espèces étaient insuffisants pour couvrir les dépenses mensuelles croissantes. Les prix des denrées alimentaires au Niger, par exemple, ont augmenté de 8 pourcent en avril 2025 par rapport à l'année précédente, et l'inflation alimentaire a atteint un pic de 24 pourcent en juin 2024, bien au-dessus de la moyenne historique de 3 pourcent de 2011<sup>104</sup>. Des retards dans les décaissements d'argent ont également été signalés, plusieurs répondants décrivant les difficultés financières qui en résultent et leur dépendance à l'égard du crédit des commerçants locaux pour répondre aux besoins urgents.

### Agadez

De même, à Agadez, l'approche du projet ETM en matière d'aide alimentaire et de besoins de base a évolué au fil du temps, passant de la fourniture de repas chauds à un système basé sur des coupons en mai 2024. Contrairement à Hamdallaye, les autorités régionales d'Agadez ont découragé les distributions d'argent liquide en raison de craintes de tensions potentielles avec la communauté d'accueil. Compte tenu de la vulnérabilité historique de la région et de la concurrence pour des ressources limitées, les responsables craignaient que les transferts directs d'argent ne soient perçus comme injustes. En réponse, le projet a adopté un système basé sur des coupons conçu pour préserver la dignité et le choix des bénéficiaires tout en tenant compte des sensibilités locales. Dans le cadre de ce système, les bénéficiaires pouvaient choisir de la nourriture et des articles essentiels auprès de fournisseurs désignés. Le système de bons a également été étendu à certains membres de la communauté d'accueil et aux demandeurs d'asile non inclus dans la charge de travail de l'ETM. Cependant, en 2025, la valeur de l'aide a été réduite de 44 000 CFA (78 dollars) par adulte à 25 000 francs CFA (44 dollars) par adulte.

Les résultats de l'enquête de suivi post-distribution (PDM) et les données primaires reflètent une satisfaction généralement élevée à l'égard du système de coupons. Environ 90 pourcent des répondants PDM ont déclaré être satisfaits de l'ensemble du processus de distribution, et 57 pourcent étaient très satisfaits de la façon dont l'information a été partagée avant les distributions. Une petite

<sup>102</sup> Les rapports d'étape et l'enquête PDM ont été utilisés pour consolider les résultats obtenus dans le cadre du volet RCI

<sup>103</sup> Montant versé : 42 500 FCFA (75,75 \$) / adulte homme de plus de 12 ans, 45 000 CFA (80 \$) / femme de plus de 12 ans, 22 300 CFA (39,75 \$) / enfant, et 11 900 CFA (21,2 \$) pour le gaz par ménage.

<sup>104</sup> Économie du commerce

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

minorité (3 pourcent) a soulevé des préoccupations au sujet de limites pratiques, comme la validité d'une semaine du bon. De plus, chaque bon d'achat devait être échangé intégralement auprès d'un seul fournisseur, obligeant parfois les bénéficiaires à acheter des articles moins préférés pour utiliser la valeur totale. Environ 82 pourcent des répondants au PDM ont également signalé des augmentations de prix. Les commerçants ont attribué cette situation aux coûts de transport pour livrer les marchandises au centre humanitaire, situé à 16 kilomètres d'Agadez, et aux retards de paiement du HCR, qui les ont obligés à emprunter à des taux d'intérêt élevés pour maintenir leurs stocks.

Malgré ces défis, l'aide par coupons a eu un effet positif sur le bien-être des ménages. Plus de 99 pourcent des répondants au PDM ont utilisé les bons principalement pour la nourriture, les articles d'hygiène (53 pourcent) et les vêtements et chaussures (51 pourcent) étant des priorités secondaires. Certains bénéficiaires ont utilisé une partie de l'aide pour couvrir le remboursement de leurs dettes (43 pourcent) et les frais de transport (39 pourcent), en vendant la valeur des bons contre de l'argent. En ce qui concerne les conditions de vie, 64 pourcent des répondants du PDM ont déclaré que l'aide avait considérablement amélioré leur niveau de vie, tandis que 28 pourcent ont signalé des améliorations modérées. Seulement 1 pourcent n'a pas signalé aucun changement. En ce qui concerne le bien-être psychosocial, 92 pourcent des répondants au PDM ont déclaré que le soutien avait contribué à réduire le stress lié à l'insécurité alimentaire, dont 57 pourcent qui ont décrit une réduction significative. Cependant, seulement 53 pourcent ont déclaré que l'aide couvrait au moins la moitié de leurs besoins fondamentaux, tandis que 6 pourcent ont déclaré qu'elle n'en couvrait même pas la moitié et 1 pourcent ont déclaré qu'elle ne répondait à aucun de leurs besoins essentiels.

Néanmoins, la vulnérabilité économique persistait. Environ 86 pourcent des ménages PDM ont déclaré avoir eu recours à une ou plusieurs stratégies d'adaptation négatives, notamment la réduction des dépenses d'hygiène, d'eau, d'articles pour bébés, de santé ou d'éducation (38 pourcent) ; emprunter de l'argent ou contracter des prêts (24 pourcent) ; utiliser l'épargne pour répondre à des besoins immédiats (23 pourcent) ; la vente d'actifs productifs tels que des machines à coudre, des outils ou du bétail (10 pourcent) ; et mendier ou demander de l'argent à des inconnus (6 pourcent). D'autres constatations du PDM sont présentées à l'annexe 17.

« Je pense que les transferts monétaires est le meilleur choix car nous pouvons payer pour des choses que nous voulons, comme des vêtements et de la nourriture. Mais le repas chaud qui nous avait été préparé là-bas n'a pas fonctionné. C'est vrai que ce n'est pas suffisant, mais nous faisons avec. **Réfugié, Hamdallaye**

« Avant, le coupon avait une valeur de 44 000 CFA, mais actuellement, elle est réduite à 25 000 par mois et ils la donnent le 6 de chaque mois. » **Réfugiée, Agadez**

« Des transferts monétaires qu'on nous donne n'est pas suffisant. Quand on va au marché, tout est cher, donc ce montant ne nous permet pas d'y aller jusqu'à la fin du mois. **Réfugié, Hamdallaye**

### EAH<sup>105</sup>

#### Hamdallaye

Les interventions EAH du projet ETM entre 2022 et 2024 se sont concentrées sur l'amélioration des infrastructures et de l'accès à l'eau. Il s'agit notamment de la construction de deux nouveaux forages, de l'installation ou de la réparation de 115 robinets et de la construction d'une fontaine. En partenariat avec la société de distribution d'eau potable de l'État, le projet a également soutenu la mise en place et l'entretien d'un système d'eau potable, au profit d'environ 17 772 personnes évacuées, réfugiées et membres de la communauté d'accueil sur le site de Hamdallaye et dans les environs. De plus, un réservoir d'eau de cinq mètres cubes a été construit à l'infirmerie du centre ETM afin d'augmenter la capacité de stockage. Les commentaires des membres de la communauté d'accueil ont souligné l'impact positif de ces interventions. Auparavant, les ménages dépendaient d'un seul château d'eau, ce qui obligeait souvent les résidents, en particulier les femmes, à faire la queue tard dans la nuit pour obtenir de l'eau potable. Plusieurs femmes ont déclaré que l'installation de points d'eau près de leur domicile a considérablement allégé ce fardeau, réduisant ainsi ce qui était une corvée quotidienne chronophage. Néanmoins, les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil ont signalé des difficultés périodiques, notamment des pénuries d'eau et des coupures pouvant durer jusqu'à deux jours, souvent en raison de coupures de courant.

Les services d'assainissement ont été étendus grâce à la construction et à l'entretien de 180 latrines et de 170 blocs sanitaires dans des zones résidentielles, dont huit unités adaptées aux personnes ayant

<sup>105</sup> Tous les rapports d'avancement ont été utilisés pour consolider les différents types d'activités et les résultats obtenus dans le cadre de la composante EAH

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

des besoins spéciaux. Le projet a également permis d'établir un site de tri des déchets, une décharge et des systèmes de drainage des eaux pluviales afin d'améliorer la santé environnementale et d'atténuer les risques d'inondation. Bien que ces interventions aient amélioré les infrastructures de base, certains réfugiés ont exprimé des inquiétudes quant à l'état des toilettes communes, citant les fréquentes infestations d'insectes et le manque d'insecticides pour prévenir les maladies. La population croissante et le personnel d'assainissement limité, seulement huit collecteurs pour le site de 15 hectares, ont également entraîné une accumulation périodique de déchets, compromettant la propreté des installations.

Les activités de promotion de l'hygiène comprenaient des séances de sensibilisation et la distribution de kits de dignité aux femmes et aux filles. Ces kits contenaient initialement des lingettes, du savon et des sous-vêtements, mais leur contenu aurait diminué avec le temps. Les femmes interrogées ont noté que les distributions récentes ne comprenaient que deux petits morceaux de savon par personne, ce que beaucoup considéraient comme insuffisant pour maintenir l'hygiène. En conséquence, les ménages ont souvent été contraints d'acheter des articles supplémentaires, tels que du savon de lessive, à partir de leurs ressources personnelles limitées.

### Agadez

Entre 2022 et 2024, le projet ETM a soutenu deux extensions de réseau d'eau de 216 et 323 mètres linéaires et installé cinq bornes-fontaines pour améliorer l'accès à l'eau pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Le projet a également couvert le coût des factures d'eau, assuré l'entretien régulier du réseau et effectué un suivi trimestriel de la qualité de l'eau. Les membres de la communauté d'accueil ont signalé que l'eau est maintenant généralement accessible, ce qui représente une amélioration importante par rapport aux années précédentes. Cependant, les préoccupations concernant la qualité de l'eau persistent, un répondant établissant un lien entre des problèmes de santé récurrents, tels que les infections amibiennes, et l'eau non traitée.

Pour l'hygiène et l'assainissement, 15 opérations mensuelles de collecte des déchets et de vidange de fosses ont été réalisées, et 1 405 bénéficiaires ont reçu du savon en 2024. Les répondants ont reconnu la régularité de la vidange des fosses, la décrivant comme une mesure importante pour le maintien de l'hygiène. Toutefois, des inquiétudes croissantes ont été soulevées quant à savoir si la fréquence et la capacité actuelles de ces opérations sont suffisantes pour garantir les conditions sanitaires et protéger la santé publique. La promotion de l'hygiène à Agadez a suivi une approche similaire à celle utilisée à Hamdallaye, y compris des campagnes de sensibilisation et des activités de nettoyage communautaire (« journées de salubrité »). Les réfugiés ont reçu des outils et ont été encouragés à participer. Cependant, ADKOUL (IP) a fait état d'une faible participation, qu'ils ont attribuée aux barrières culturelles et à la nature transitoire de la population.

« Oui, il y a un problème d'eau. Parfois, ils coupent l'eau pendant près de deux jours. Nous n'avons pas d'endroit où nous pourrions obtenir de l'eau. Pour l'instant, il est préférable que le HCR résolve ce problème. Parfois, il y a des délestages d'eau.  
**Réfugié, Hamdallaye**

« Il y a des insectes qui peuvent vivre dans les toilettes. Nous avons besoin d'insecticides pour qu'ils puissent tuer les insectes. Mais nous n'avons pas ça. Ce n'est pas l'organisation HCR qui nous l'a donné. **Réfugié, Hamdallaye**

« Avant l'arrivée du projet, l'eau était un problème. Le projet a permis de réduire le problème de l'eau. Nous sommes très contents, mais le problème se situe dans le maraîchage où l'eau ne suffit pas. Même si nous voulons nous lancer dans cette activité, c'est le manque d'eau qui est le vrai problème. **Membre de la communauté d'accueil, Hamdallaye**

### Éducation<sup>106</sup>

#### Hamdallaye

À Hamdallaye, le projet ETM a soutenu à la fois l'éducation des enfants déplacés et des communautés d'accueil. Entre 2022 et décembre 2024, les activités de l'ETM comprenaient l'inscription de 879 enfants dans les écoles, la fourniture de matériel pédagogique tel que des kits scolaires, des manuels scolaires et du mobilier (bancs, chaises et bureaux). Des campagnes de formation et de sensibilisation des enseignants sur l'importance de la scolarisation (en particulier pour les filles) ont également été menées. Les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil ont partagé des commentaires positifs sur les interventions éducatives, soulignant les améliorations visibles des infrastructures scolaires et des environnements d'apprentissage. Cependant, l'éducation reste sous-utilisée, en

<sup>106</sup> Tous les rapports d'étape ont été utilisés pour regrouper les différents types d'activités et les résultats obtenus dans le cadre du volet éducation

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

particulier parmi les familles évacuées. Selon ADES (PI), certaines familles, en particulier celles en attente de réinstallation, hésitaient à inscrire leurs enfants à l'école, craignant que la participation ne soit considérée comme un signe d'acceptation d'une installation à long terme au Niger. Cette perception a contribué à réduire la fréquentation et continue de poser un défi pour le maintien de la participation scolaire.

## Agadez

Entre 2022 et 2024, le projet ETM a soutenu l'inscription à l'école de 1 073 enfants déplacés et a distribué du matériel d'apprentissage, notamment des kits scolaires. Un soutien a également été apporté aux écoles d'accueil par le biais de sessions de formation destinées aux parents et au personnel éducatif, menées en collaboration avec les responsables locaux de l'éducation. Les commentaires des réfugiés et des membres de la communauté d'accueil ont été généralement positifs, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures et de l'accès. Les représentants du gouvernement ont également apprécié l'approche de planification collaborative du projet, qui a impliqué à la fois les intervenants traditionnels et administratifs. Cela a permis d'aligner les interventions éducatives sur les priorités locales et de garantir une répartition équitable du soutien entre les réfugiés et les populations d'accueil.

Malgré ces améliorations, des écarts persistent en matière d'équité et de qualité de l'éducation. Les réfugiés résidant dans le centre ont signalé que les salles de classe étaient souvent surpeuplées, certaines accueillant plus de 100 élèves, ce qui limitait la capacité des enseignants à fournir un soutien adéquat. Ces préoccupations reflètent des problèmes systémiques plus larges dans le secteur de l'éducation au Niger. À l'échelle nationale, 25 pourcent des enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas inscrits à l'école et seulement 61 pourcent atteignent la dernière année de l'enseignement primaire, ce qui indique des taux élevés d'abandon scolaire. L'insécurité dans des régions telles que le lac Tchad et la zone des trois frontières a encore perturbé la fréquentation scolaire de nombreux enfants nigériens.<sup>107</sup> Les salles de classe à travers le pays sont souvent surpeuplées, manquent de ressources et de matériel pédagogique adéquat, ce qui compromet la qualité globale de l'éducation.<sup>108</sup>

Les répondants ayant des besoins spéciaux ont soulevé des préoccupations concernant l'interruption des services de soutien essentiels tels que les frais de récréation, la cantine scolaire, le transport et les uniformes. Ces écarts ont été aggravés par la réduction de la valeur des coupons, ce qui a rendu plus difficile pour les familles de couvrir les dépenses liées à l'école. Beaucoup ont souligné que sans un soutien constant pour les repas, le transport, les uniformes et les fournitures, leurs enfants n'étaient pas en mesure de participer pleinement au système éducatif ou d'en bénéficier.

« Au niveau de l'école, ils ont distribué des bancs, des cartables, des cahiers et plusieurs kits scolaires. Ils ont également planté des arbres dans l'école. Cette aide a commencé cette année. » **Leader communautaire, Hamdallaye**

« Avant l'année dernière, ADES nous donnait les frais de récréation. Mais je ne sais pas pourquoi ils ne nous donnent pas cette année. Maintenant que les bons ont diminué, allons-nous manger avec eux ou allons-nous payer les frais de scolarité ? Et l'école est loin ; Il n'y a pas de frais de transport. Et quand nous demandons, ils nous disent que cette année, il n'y a pas d'argent. » **Réfugiée, Agadez**

« Non, l'école pour ma fille il y a trois ans. Je l'avais signée, mais le prof ne vient pas. En cinq semaines, elle n'est venue que deux ou trois fois. » **Demandeur d'asile, Agadez**

## Santé<sup>109</sup>

### Hamdallaye

À Hamdallaye, le projet ETM a permis de maintenir un accès constant aux services de santé essentiels pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les communautés d'accueil, avec un total de 27 367<sup>110</sup> consultations enregistrées entre janvier 2023 et décembre 2024. Le HCR et ses partenaires ont fourni des soins de santé primaires gratuits, des consultations médicales, des référencements vers des hôpitaux nationaux et des services de santé maternelle et reproductive. Le projet a également soutenu le dépistage et le traitement de la nutrition, ainsi que la distribution de médicaments et de contraceptifs.

<sup>107</sup> UNICEF, 2023, Déballer les facteurs influençant les performances scolaires

<sup>108</sup> RET Allemagne, 2022, S'attaquer aux obstacles multidimensionnels à l'éducation des filles au Niger

<sup>109</sup> Tous les rapports d'étape ont été utilisés pour regrouper les différents types d'activités et les résultats obtenus dans le cadre du volet santé.

<sup>110</sup> L'équipe d'évaluation n'a pas tenu compte des chiffres de 2022, car le rapport d'étape comprenait un total combiné de 7 000 consultations pour les deux endroits. Étant donné que l'analyse est désagrégée par emplacement, seuls les chiffres de 2023-2024 ont été utilisés.

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Des services de santé mentale et de soutien psychosocial ont été fournis par COOPI (PI), par le biais de conseils individuels, de séances de thérapie de groupe et de sensibilisation.

Les répondants ont apprécié la disponibilité des soins de santé sur place et ont confirmé que les frais médicaux, y compris les médicaments prescrits, étaient couverts par le projet. Cependant, des lacunes dans les services spécialisés ont été signalées. Plusieurs réfugiés ont noté l'absence d'une salle d'accouchement et le suivi limité des maladies chroniques. L'accès à la santé mentale était également considéré comme inadéquat, certains répondants ne sachant pas comment obtenir de l'aide une fois que leurs dossiers ont été clôturés.

### Agadez

Les services de santé à Agadez ont été assurés par l'infirmierie du centre humanitaire et le Centre de santé intégré de Toudou. Ces services ont permis d'atteindre les réfugiés, les demandeurs d'asile et les membres des communautés d'accueil, avec 42 122<sup>111</sup> consultations menées entre janvier 2023 et décembre 2024. Les services disponibles comprenaient des consultations générales, des soins de santé reproductive, des dépistages nutritionnels et des référencements médicaux vers des hôpitaux régionaux et nationaux. Les services de santé mentale, mis en œuvre par COOPI, comprenaient des consultations psychologiques, des suivis psychiatriques et des référencements.

Cependant, les retours d'information sur la santé et le soutien psychosocial à Agadez ont été plus critiques qu'à Hamdallaye, reflétant des interruptions de services et des lacunes persistantes. Les personnes interrogées ont noté la fermeture des établissements de santé sur place, qui a obligé de nombreuses personnes à parcourir de longues distances pour accéder aux soins médicaux de base. Ces difficultés ont entraîné des retards dans le traitement et des maladies chroniques non traitées, en particulier chez les réfugiés âgés et les personnes ayant des besoins spéciaux. Les pénuries de médicaments, dues en partie aux sanctions, ont encore limité l'accès, laissant de nombreuses personnes sans traitement essentiel ou les obligeant à chercher des alternatives peu abordables. Après la fermeture de l'APBE (PI), COOPI a assumé la responsabilité des services de SMSPSS, mais les bénéficiaires ont signalé des difficultés de communication en raison des barrières linguistiques et d'un manque de soutien de suivi.

« Il y avait une ONG qui s'appelait APBE qui fournissait des soins médicaux, mais maintenant cette structure n'existe plus. Aujourd'hui, là où nous allons nous faire soigner, ils ne comprennent pas nos langues et ils donnent aussi des ordonnances. Nous n'en avons pas les moyens. » **Réfugiés ayant des besoins spéciaux, Agadez**

« Le projet a apporté beaucoup de changements en termes d'accès aux soins de santé. Avant, nous allions à Hamdallaye, mais aujourd'hui, le service de santé est à côté, sur le site de réfugiés. Même les habitants des villages environnants bénéficient du service de santé du site de réfugiés. Lorsque vous vous rendez au centre de santé sur place, ils vous demandent de quoi vous souffrez et vous prescrivent tout ce dont vous avez besoin sans aucun frais. » **Membre de la communauté d'accueil, Hamdallaye**

« Personnellement, j'ai des problèmes de diabète. Cela fait six mois que j'ai pu voir mon médecin, j'aimerais le voir pour continuer mes soins. Mon médecin travaillait avec l'APBE, cet organisme était fermé, je ne sais pas comment rencontrer mon médecin qui faisait un suivi avec moi. Depuis septembre, je n'ai pas pu faire de soins. Les soins de santé sont nécessaires pour moi. » **Réfugié ayant des besoins spéciaux, Agadez**

« Avant, il y avait l'infirmierie, et la personne pouvait y aller directement. Mais maintenant, ce n'est plus comme ça. Vous devez payer l'argent pour aller en ville. Par exemple, ma mère est malade, dans le passé, elle était suivie par un médecin de l'APBE, mais maintenant il y a toujours des malentendus, et le service n'est pas satisfaisant à 100 pourcent. » **Réfugiés, Agadez**

L'évaluation conclut que l'efficacité du projet ETM dans la prestation de services de protection a été en forme, et souvent limitée, par des contraintes contextuelles et opérationnelles. Le projet a partiellement atteint son objectif d'évacuation (67 pourcent) en raison de l'instabilité politique, des retards administratifs et de la suspension des vols d'évacuation. Par conséquent, le projet n'a que partiellement atteint son objectif principal, qui est de fournir une protection rapide aux personnes les plus à risque en Libye.

Le projet a permis d'atteindre ses objectifs en matière d'abris à Hamdallaye, avec des commentaires positifs de la part des bénéficiaires et des communautés d'accueil concernant l'amélioration de la sécurité et des conditions de vie. À Agadez, cependant, où aucun indicateur d'abri n'a été suivi, les perceptions des bénéficiaires étaient moins positives, avec des rapports faisant état de surpeuplement et d'une détérioration rapide des structures d'hébergement.

<sup>111</sup> Les chiffres de 2022 n'ont pas été inclus, car des informations séparées ne sont pas disponibles.

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Pour les autres services de base, les transferts monétaires, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et l'éducation, l'efficacité du projet n'a pas pu être évaluée en raison de l'absence d'indicateurs de performance désagrégés. Néanmoins, les commentaires des bénéficiaires ont révélé des expériences différentes entre les deux sites. À Hamdallaye, les services ont généralement été signalés comme étant cohérents et accessibles. À Agadez, le passage à un système de coupons a été apprécié car il préservait la dignité et permettait l'accès, mais il a été jugé insuffisant pour répondre aux besoins des ménages. De même, bien que les services de santé et d'éducation se soient développés dans les deux endroits, les bénéficiaires d'Agadez ont exprimé des préoccupations persistantes quant à l'adéquation, à la fiabilité et à la qualité des services de base.

*EQ4.2 : Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il favorisé la cohésion sociale entre les évacués, les réfugiés et les communautés d'accueil ?*

Cette question évalue la contribution du projet ETM à la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Les résultats sont basés sur des sources secondaires et primaires recueillies auprès du HCR, des PI, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des membres de la communauté d'accueil et des dirigeants communautaires. La section est divisée en deux sous-sections : la première présente les résultats sur la cohésion sociale, tandis que la seconde se concentre sur les résultats imprévus du projet.

### Contribution à la cohésion sociale<sup>112</sup>

Entre 2022 et 2024, le projet ETM a contribué à la cohésion sociale en mettant en œuvre des projets à impact rapide (QIP) et des programmes de formation professionnelle qui ont bénéficié à la fois aux réfugiés et aux membres des communautés d'accueil. Le cadre logique du projet comprend un résultat (Résultat 3) et un Produit (Résultat 3.1) spécifiques à la cohésion sociale ou à la coexistence pacifique, et les résultats obtenus sont présentés ci-dessous :

Tableau 14: Réalisations d'ETM dans le cadre du volet Cohésion sociale

Résultat escompté	Indicateur	Cible	2022	2023	2024	Total
<b>Résultat 3.</b> La coexistence pacifique entre les populations d'ETM / Agadez et les communautés d'accueil est encouragée	Nombre de personnes issues des communautés d'accueil bénéficiant de projets à impact rapide et/ou d'activités de formation en matière de compétences de vie courante / activités de loisirs	10,000	7,017	Non disponible	15,000	<b>15,000</b>
<b>Produit</b> Améliorer la coexistence pacifique entre les populations et les communautés d'ETM/Agadez	Nombre de QIP mis en œuvre dans les zones où les personnes évacuées de l'ETM sont hébergées, ainsi que dans les sites de réfugiés d'Agadez	18	6	7	6	<b>19</b>
	Nombre de réfugiés et de communautés d'accueil qui ont bénéficié d'une formation professionnelle	500	242	206	795	<b>1,243<sup>113</sup></b>

Remarque : L'équipe d'évaluation a souligné la réalisation globale en vert pour montrer que le projet a atteint sa cible.

### Hamdallaye

Les Projet à impact rapide de Hamdallaye ont soutenu à la fois la réhabilitation de l'environnement et la modernisation des infrastructures essentielles. Les activités comprenaient la restauration de 106 hectares de terres dégradées par le reboisement et la lutte contre l'érosion, l'aménagement d'un site de maraîchage de 4 hectares, l'extension du système de drainage des eaux de pluie et la construction de latrines et de douches supplémentaires pour répondre aux besoins de la population croissante. Entre 2023 et 2024, 7 170 réfugiés et membres des communautés d'accueil ont bénéficié directement des QIP.<sup>114</sup>

<sup>112</sup> Tous les rapports d'étape ont été utilisés pour consolider les différents types d'activités et les résultats obtenus dans le cadre de la cohésion sociale

<sup>113</sup> Le nombre est cité à 1 205 dans le rapport d'avancement (2024), mais le total s'élève à 1 243

<sup>114</sup> Les chiffres pour 2022 ne sont pas fournis dans le rapport d'étape.

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

En parallèle, des formations professionnelles ont été offertes dans les domaines de la soudure, de la couture, de la menuiserie, de la mécanique, de la plomberie et des technologies de l'information. Selon des sources secondaires et des commentaires primaires de réfugiés et de membres de la communauté d'accueil, la formation a combiné un enseignement en classe et une application pratique. Les participants ont reçu des kits d'outils pour les aider à faire la transition vers le travail autonome ou les activités génératrices de revenus. Les personnes interrogées ont confirmé que les formations étaient dispensées conjointement aux réfugiés et aux membres des communautés d'accueil, et que de nombreux diplômés auraient ensuite formé des coopératives ou lancé de petites entreprises. Ces nouvelles entreprises ont contribué à l'activité économique locale et à la diversification des moyens de subsistance des deux groupes. Les répondants ont également souligné les avantages sociaux de la formation conjointe, décrivant comment le travail et l'apprentissage communs ont contribué à réduire les obstacles entre les communautés, à promouvoir la collaboration et à établir une confiance mutuelle.

Les activités récréatives, en particulier les matchs de football et le jardinage communautaire, ont été soulignées comme des espaces positifs pour les échanges interculturels. Les répondants ont décrit ces événements comme les aidants à socialiser, à établir des liens et à développer une compréhension mutuelle. De plus, les interactions informelles quotidiennes telles que les pratiques religieuses partagées, la participation à des funérailles et les visites à domicile étaient considérées comme des formes significatives d'intégration. Bien que certains réfugiés aient mentionné des problèmes linguistiques persistants, la plupart des répondants ont souligné que les QIP et la formation professionnelle ont contribué à la coexistence pacifique, au soutien mutuel et au renforcement d'un sentiment plus fort d'appartenance à une même communauté.

### Agadez

Les Projet à impact rapide d'Agadez se sont concentrés sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau grâce à l'extension du système et à l'installation de nouvelles bornes-fontaines. L'assainissement a été amélioré grâce à la construction et à l'entretien régulier de latrines, ainsi qu'à la collecte des déchets solides. Des programmes de formation professionnelle étaient proposés dans les domaines de la couture, de la restauration, de la menuiserie, de la boulangerie et de la mécanique automobile. La formation était ouverte aux réfugiés et aux jeunes de la communauté d'accueil, et les participants ont reçu des kits de démarrage pour les aider à appliquer leurs compétences sur les marchés locaux. Le projet a également soutenu la création de coopératives axées sur la transformation des aliments et l'élevage, et a distribué du bétail et des aliments pour animaux aux ménages vulnérables. Entre 2023 et 2024, 3 555 réfugiés, demandeurs d'asile et membres de la communauté d'accueil ont bénéficié directement des QIP.<sup>115</sup>

D'après les commentaires des membres des communautés d'accueil, des représentants du gouvernement, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des dirigeants communautaires, l'impact des programmes de formation professionnelle sur la cohésion sociale a été décrit comme limité. Les membres de la communauté d'accueil ont reconnu les avantages de certains projets à impact rapide, comme la distribution de lampes solaires et l'installation de bornes-fontaines communautaires, mais ont également souligné le manque d'activités durables et génératrices de revenus. Nombreux sont ceux qui estiment que les programmes actuels sont inadéquats ou qu'ils s'adressent principalement aux réfugiés, ce qui contribue à un sentiment d'exclusion et à des attentes non satisfaites. Les réfugiés et les demandeurs d'asile ont exprimé des préoccupations similaires, faisant état de possibilités limitées d'interaction avec les membres de la communauté d'accueil.

La plupart des interactions entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées auraient lieu dans des cadres commerciaux, tels que les marchés et les boutiques. Les répondants ont souligné que l'absence d'occasions structurées d'engagement limite le potentiel d'établissement de la confiance et de la compréhension mutuelle. Certains membres de la communauté d'accueil associent la présence de réfugiés à l'augmentation de la criminalité et des tensions sociales. Par conséquent, la relation est souvent caractérisée comme une coexistence plutôt qu'une intégration significative.

#### Étude de cas : Membre masculin de la communauté d'accueil (Agadez)

Depuis l'arrivée des réfugiés et des demandeurs d'asile, le répondant a observé une augmentation de l'activité commerciale à Agadez, notamment dans le secteur alimentaire. La demande croissante a contribué aux opportunités économiques et aux activités génératrices de revenus quotidiens pour les résidents locaux. Cependant, le répondant a souligné que si ce changement a profité au commerce, il subsiste un déséquilibre perçu dans la façon dont l'aide est distribuée. Il a fait valoir que l'aide humanitaire est principalement destinée aux réfugiés, et que les avantages pour la population d'accueil sont limités, voire

<sup>115</sup> Les chiffres pour 2022 ne sont pas fournis dans le rapport d'étape.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

inexistants. Selon lui, cela crée une occasion manquée de développement partagé. Il a suggéré que même un soutien modeste aux membres de la communauté d'accueil ayant des activités génératrices de revenus existantes pourrait contribuer à l'économie locale et réduire les tensions.

En ce qui concerne la cohésion sociale, le répondant a noté que la cohabitation entre les groupes pose naturellement des défis. Il a décrit des préoccupations liées au comportement, à l'habillement et aux incidents impliquant des personnes en état d'ébriété, qui, selon lui, influencent parfois négativement les jeunes de la région. Pour y remédier, il a recommandé des campagnes de sensibilisation pour les deux communautés, menées par les autorités locales et soutenues par le HCR.

Le répondant a également souligné des opportunités inexploitées : certains réfugiés ont des compétences précieuses en matière d'enseignement et du numérique, qui pourraient bénéficier aux jeunes locaux s'ils étaient intégrés dans des écoles ou des centres de formation. Il croit que ces contributions pourraient être mieux exploitées. Enfin, il a mis l'accent sur deux priorités : le maintien de l'assistance et l'amélioration de la sécurité. Il a proposé de renforcer les infrastructures de sécurité à la périphérie de la ville par le biais de postes de police supplémentaires ou de patrouilles conjointes. Selon lui, un soutien inclusif et une sécurité accrue permettraient non seulement de réduire les tensions, mais aussi de promouvoir la stabilité pour les communautés d'accueil et de réfugiés.

## Résultats imprévus

D'après les données primaires et secondaires, le projet ETM a contribué aux résultats imprévus positifs et négatifs suivants :

- Le projet ETM a contribué à plusieurs résultats positifs inattendus dans les communautés d'accueil, en particulier à Hamdallaye et Béri Koira. Des entretiens avec des membres des communautés d'accueil, des dirigeants communautaires et des responsables gouvernementaux ont indiqué que la présence de réfugiés stimulait la croissance économique locale grâce à la circulation de fonds, à la création d'emplois et aux programmes de formation. Les communautés d'accueil ont également signalé une augmentation de l'activité commerciale, une réduction de la migration des jeunes et une amélioration de l'accès aux services de base tels que les soins de santé, l'éducation et l'eau.
- L'accent mis par l'ETM sur la réinstallation, combiné à des infrastructures visibles, à un personnel dédié et à des départs annoncés,<sup>116</sup> a involontairement renforcé la réputation du Niger en tant que porte d'entrée vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Bien que l'ETM ait été conçu pour fournir une protection aux personnes relevant de la compétence du HCR en Libye, ses opérations ont contribué à donner aux migrants et aux demandeurs d'asile, amplifié par les médias locaux et les réseaux de pairs, l'impression qu'il est possible de poursuivre leur voyage vers des pays tiers. Cette perception peut accroître la migration irrégulière et exercer une pression supplémentaire sur le système d'asile du Niger, soulignant la nécessité d'une gestion prudente des attentes et des discours autour de solutions durables.<sup>117</sup>
- Conçu à l'origine pour les séjours de courte durée, le centre de transit accueille maintenant les personnes évacuées pour de longues périodes en raison de retards dans la réinstallation. En l'absence d'un calendrier de départ précis, les personnes évacuées restent dépendantes de l'aide humanitaire pour leurs besoins de base, notamment en matière d'abris, de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'éducation et de transferts monétaires. Cela a obligé le HCR et ses partenaires à maintenir et à adapter les services plus longtemps que prévu, ce qui a mis à rude épreuve les ressources disponibles. De ce fait, certains services ont été réduits ou supprimés, comme la fermeture de la Maison Bleue fin 2024 et la réduction de la valeur des bons de valeur à Agadez en 2025.
- À Agadez et Hamdallaye, l'arrêt des transferts monétaires aux réfugiés qui ne sont pas des cas ETM a entraîné une frustration croissante et un sentiment d'exclusion. Initialement, les réfugiés de l'ETM et les autres réfugiés ont reçu des transferts monétaires, mais des changements récents ont exclu les réfugiés non ETM des distributions. Cette combinaison de perspectives d'avenir limitées et d'un soutien financier limité ou inexistant a contribué à l'insatisfaction et aux tensions parmi les réfugiés qui ne sont pas de l'ETM.

### Étude de cas : Réfugiée (Agadez)

Pour de nombreuses femmes qui sont arrivées à Agadez en tant que réfugiées, la principale motivation pour quitter leur pays d'origine était la recherche de la sécurité. La guerre et les conflits les ont forcées à fuir, et leur espoir initial était de trouver un endroit où ils pourraient vivre sans crainte. Au fil du temps, certaines femmes ont commencé à entrevoir la possibilité d'un avenir meilleur, notamment grâce à l'éducation et à l'effort personnel. Le répondant a noté que certains sont activement inscrits

<sup>116</sup> La réinstallation en tant que frontière temporelle : promesses infrastructurelles et avenir pour les migrants et les responsables au Niger

<sup>117</sup> Confiance dans le transit : contrôle des migrations externes et perceptions des migrants à l'égard du travail humanitaire aux frontières au Sahel

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

à l'école et considèrent les progrès de leur éducation comme un signe qu'ils se dirigent vers une vie meilleure. On s'intéresse également à l'acquisition de compétences pratiques, comme l'informatique et la cuisine, qui sont considérées comme importantes pour l'autonomie future. Dans le passé, des possibilités de formation et des activités organisées comme des sorties et des événements de groupe étaient disponibles, et celles-ci étaient appréciées à la fois pour leur apprentissage et leur impression de retour à la normalité.

Toutefois, la réduction de l'aide et des activités en faveur des réfugiés a été considérée comme un défi important. Les personnes interrogées ont noté que les programmes de formation et les activités de groupe sont devenus limités, laissant moins d'opportunités de développement personnel et d'engagement social. Même les besoins de base liés à l'éducation, tels que les repas scolaires, les uniformes et les frais de récréation, ne sont pas toujours satisfaits. Bien qu'une certaine aide ait été fournie, elle est souvent insuffisante pour couvrir tous les besoins nécessaires à leur développement. Il y a aussi un sentiment de communication limitée avec des organisations comme le HCR, les réfugiés ayant le sentiment de ne pas toujours être informés de leur situation ou inclus dans les discussions sur leurs besoins.

## Étude de cas : Femme membre de la communauté d'accueil (Hamdallaye)

Depuis l'arrivée des réfugiés et des demandeurs d'asile à Hamdallaye, le village a connu d'importants changements positifs. Le plus important est la création d'opportunités d'emploi pour les riverains. Le répondant a souligné que de nombreux membres de la collectivité ont profité de ces emplois, ce qui a contribué au développement local et à l'augmentation de l'activité économique. Outre les améliorations économiques, les problèmes de longue date liés à l'éducation, à la santé et à l'accès à l'eau ont été en grande partie résolus depuis l'arrivée des réfugiés et la mise en œuvre de projets connexes. L'accès aux soins de santé primaires et à l'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau est désormais accessible aux réfugiés et aux membres des communautés d'accueil, ce qui favorise le bien-être général et la cohésion sociale. La construction de nouvelles infrastructures, y compris des logements permanents et des installations sanitaires, a encore amélioré les conditions de vie de tous les résidents.

Afin d'améliorer davantage l'expérience de la communauté d'accueil, le répondant a recommandé que les planificateurs de projet consultent la population et les responsables locaux avant de mettre en œuvre de nouveaux projets. Le renforcement des mécanismes de communication entre les acteurs du projet, les réfugiés et les communautés hôtes est considéré comme essentiel, d'autant plus qu'il n'y a aucune indication que les réfugiés partiront dans un avenir proche.

Le projet ETM a permis de favoriser la cohésion sociale entre les réfugiés, les demandeurs d'asile et les communautés d'accueil, mais son degré d'efficacité a varié selon les sites. À Hamdallaye, les réalisations du projet en matière de formation professionnelle conjointe, d'amélioration des infrastructures et d'activités récréatives ont contribué à renforcer les liens sociaux, à accroître les opportunités économiques et à interagir régulièrement. À Agadez, bien que des améliorations des services et des infrastructures de base aient été notées, l'impact sur la cohésion sociale a été plus limité, la plupart des interactions restant transactionnelles et moins d'opportunités d'engagement significatif entre les communautés.

## 4.4 Durabilité

### EQ5 : Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il contribué au développement de voies juridiques complémentaires et à l'amélioration de l'environnement de protection au Niger ?

#### EQ5.1 : Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il contribué au développement de voies juridiques complémentaires au Niger ?

Cette question évalue la contribution du projet ETM à l'identification et à la facilitation de voies juridiques complémentaires pour les réfugiés qui n'étaient pas éligibles à la réinstallation. Les résultats sont basés sur des sources secondaires et primaires. Cependant, aucun des réfugiés interrogés n'a fourni de commentaires sur les voies juridiques complémentaires, car ils se concentraient uniquement sur le processus de réinstallation. Par conséquent, les principales données qui sous-tendent cette question sont tirées exclusivement d'entretiens avec des membres du personnel du HCR et des responsables du gouvernement du Niger.

#### Contribution à des voies juridiques complémentaires

Les voies complémentaires offrent des voies supplémentaires vers la protection internationale et les solutions, en plus des trois solutions durables traditionnelles du HCR : la réinstallation, le retour volontaire et l'intégration locale. Ces voies contribuent à promouvoir un partage plus équitable des responsabilités en allégeant la pression sur les pays d'accueil, à élargir l'accès aux solutions des pays tiers et à offrir des alternatives sûres et régulières aux mouvements ultérieurs irréguliers ou dangereux. Elles contribuent également à l'autonomie des réfugiés, aident les pays tiers à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences, et renforcent le soutien du public à l'inclusion des réfugiés en soulignant les contributions positives des réfugiés aux communautés d'accueil.<sup>118</sup>

<sup>118</sup> HCR, Voies complémentaires d'admission dans les pays tiers

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Le HCR identifie cinq principaux types de voies juridiques complémentaires : l'admission humanitaire (y compris les couloirs humanitaires), les voies d'éducation, le regroupement familial, la mobilité de la main-d'œuvre et le parrainage privé ou communautaire. Dans le cadre du projet ETM, trois de ces voies, à savoir les couloirs humanitaires, l'éducation et le regroupement familial, ont été utilisées pour faciliter les départs. La mobilité de la main-d'œuvre et les voies de parrainage privé n'ont pas été mises en œuvre dans le cadre du projet.

Pour favoriser l'accès à des voies juridiques complémentaires, le projet ETM a fourni des conseils et une assistance juridique à 259 personnes relevant de sa compétence. Parmi les personnes conseillées, environ 44 pourcent ont réussi à quitter le Niger par ces voies. Bien que ce chiffre soit encourageant, il représente une part relativement faible de l'ensemble des cas. Sur les 2 184 personnes relevant de la compétence du HCR qui ont été réinstallées, renvoyées volontairement ou qui sont parties par des voies complémentaires entre 2022 et 2024, seulement 5 pourcent environ sont parties par des voies juridiques complémentaires. Cela met en évidence l'échelle modeste de ces voies au sein de l'ensemble plus large de solutions durables facilitées dans le cadre du projet ETM.

**Tableau 15: Facteurs favorables et invalidants à la durabilité des voies juridiques complémentaires**

Description du parcours	La contribution d'ETM	Facteurs favorables	Facteurs invalidants
<b>Couloir humanitaire<sup>119</sup></b>			
Offre un accès et la protection temporaire ou permanente des personnes relevant de la compétence du HCR considéré comme ayant besoin d'une protection humanitaire	Identification des réfugiés admissibles, documentation à l'appui et gestion de la logistique des départs, en particulier par le couloir COMET <sup>120</sup> vers l'Italie. 99 des 114 départs se sont faits par ce couloir.	Des procédures opérationnelles établies, une coordination avec les pays tiers et une expérience avérée en matière de départs réussis ont renforcé la confiance dans le processus.	Des quotas limités, une forte dépendance à l'égard des politiques des pays tiers et des risques posés par l'évolution du climat politique qui pourraient affecter la durabilité de cette voie.
<b>Parcours d'éducation<sup>121</sup></b>			
Des opportunités telles que des bourses universitaires ou une formation professionnelle pour les étudiants réfugiés afin qu'ils puissent étudier dans un nouveau pays.	Fournir des conseils juridiques, aider à la présentation des demandes et fournir un soutien dans les processus administratifs.	L'expérience de la gestion des exigences administratives et de l'établissement de relations institutionnelles peut être mise à profit pour de futures candidatures.	Le faible niveau d'éducation formelle et de maîtrise de la langue parmi la population réfugiée limite l'accès à cette voie.
<b>Regroupement familial<sup>122</sup></b>			
Permet aux réfugiés de retrouver des membres de leur famille proche dans des pays tiers.	Prise en charge des processus de recherche, de documentation et de demande de famille ; facilité les départs, dont deux cas vers le Canada.	L'expertise de l'ETM en matière de gestion de cas et sa capacité à coordonner les autorités locales et internationales constituent une base opérationnelle solide.	Les longues périodes d'attente (2 à 3 ans), les définitions d'admissibilité restrictives, la difficulté à obtenir les documents requis et les coûts prohibitifs compromettent la viabilité de la voie.

« Oui, il y a eu des cas d'étudiants qui sont allés en Europe, et d'autres personnes qui ont été réinstallées parce qu'elles répondent aux critères. Mais je n'ai pas les chiffres exacts. Ce qui est certain, c'est que nous avons facilité de tels cas. » **Représentant du gouvernement**

« Ces voies complémentaires sont souvent impossibles en raison de leur faible niveau d'éducation et de la barrière de la langue. » **HCR**

« Le HCR ne peut pas garantir le type de solution qu'un réfugié souhaite. Il doit y avoir des places pour la réinstallation. La personne doit correspondre au profil. Ces conditions s'expliquent, mais les attentes continuent d'augmenter. » **HCR**

<sup>119</sup> HCR, Pacte mondial sur les réfugiés

<sup>120</sup> RÉSEAU COMET

<sup>121</sup> HCR, Parcours d'éducation

<sup>122</sup> HCR, Regroupement familial

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

En conclusion, le projet ETM a démontré que des voies juridiques complémentaires peuvent être efficacement facilitées grâce à une coordination solide, un soutien juridique ciblé, un plaidoyer et des partenariats stratégiques. Ces voies ont fourni des alternatives significatives pour les réfugiés qui n'étaient pas éligibles à la réinstallation, renforçant ainsi l'engagement du projet à élargir l'accès à des solutions durables. Cependant, le projet s'est fortement appuyé sur le couloir humanitaire, par lequel 99 des 114 départs ont eu lieu, ce qui met en évidence un manque de diversification des voies disponibles. Les parcours d'éducation et de regroupement familiale ont été utilisés à une échelle beaucoup plus petite, tandis que les parcours de mobilité de la main-d'œuvre et de parrainage privé ou communautaire n'ont pas été mis en œuvre du tout. Cette orientation opérationnelle étroite, combinée à des contraintes externes telles que des quotas limités, des critères d'admissibilité restrictifs et des exigences administratives complexes, a limité la durabilité des voies complémentaires en tant que solutions cohérentes et prévisibles. En l'absence de changements dans les politiques extérieures, d'une plus grande diversification et d'une utilisation de toutes les voies disponibles, et d'un changement dans les préférences des réfugiés, il est peu probable que ces voies répondent pleinement aux besoins de protection et de mobilité de la population réfugiée du Niger.

### *EQ5.2 : Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il contribué à améliorer l'environnement de protection au Niger ?*

Cette question d'évaluation évalue la contribution du projet ETM à l'amélioration de l'environnement de protection au Niger. Les conclusions sont basées sur des sources secondaires et primaires, y compris le HCR, les responsables du gouvernement du Niger et les communautés d'accueil.

#### **Contribution à l'environnement de la protection**

De 2022 à 2024, le projet ETM a formé 1 563 acteurs étatiques et non étatiques pour renforcer l'environnement de protection du Niger. Les formations ont été alignées sur la politique migratoire nationale (2020-2035) et son plan d'action sur 15 ans, garantissant ainsi l'alignement sur les priorités nationales. Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes formées, les groupes cibles et les thèmes de formation par année suivis par les changements perçus dans l'environnement de protection, tels que soulignés par les parties prenantes concernées.

Tableau 16: Portée et cibles des activités de renforcement des capacités

Année	Emplacement	Nombre de personnes formées	Groupes cibles	Thèmes de formation
2022	Niamey	64	les forces de défense et de sécurité, les travailleurs humanitaires et les défenseurs commis d'office	Protection internationale, droits des réfugiés, prévention des VBG, protection de l'enfance, santé mentale et gestion des camps
	Agadez	30		
2023	Niamey	305	Chef religieux, personnel de l'état civil, maires, membres de comités de réfugiés et d'organisations humanitaires	Extraits d'actes de naissance pour les enfants déplacés, prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA), prévention des VBG, protection des réfugiés et gestion des camps
	Agadez	153	Membres des structures de protection de l'enfance, élus, dirigeants communautaires, personnel d'ONG, réfugiés et membres de la communauté d'accueil	Identification des risques liés à la protection de l'enfance, PSEA, protection internationale, résolution des conflits et mouvements mixtes
2024	Niamey	512	Les forces de défense et de sécurité, les réfugiés, les demandeurs d'asile et le personnel du HCR	Protection internationale, prévention des VBG, PSEA et protection de l'enfance
	Agadez	499	Structure communautaire, réfugiés et demandeurs d'asile, DREC-MR et Justice, leader religieux et coutumier, et membres du comité des réfugiés	Protection internationale, PSEA, harcèlement sexuel, protection de l'enfance, premiers secours psychologiques, gestion des comportements suicidaires et prévention de l'apatriodie

Les réactions du gouvernement et du personnel des partenaires de mise en œuvre (PI) ont indiqué que les activités de formation et de renforcement des capacités ont été bénéfiques pour renforcer

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

l'environnement de protection du Niger. Les responsables gouvernementaux ont noté que les formations ont amélioré leur capacité à faire la différence entre migrants et réfugiés et à gérer des cas de protection complexes. Cela a contribué à des pratiques de protection plus normalisées pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, à une gestion plus efficace des cas et à de meilleurs systèmes d'orientation pour les populations vulnérables. Les personnes interrogées ont souligné que les compétences acquises permettraient aux acteurs étatiques et non étatiques de poursuivre les efforts de protection. L'une des principales caractéristiques de l'approche axée sur le renforcement des capacités a été notée, à savoir l'accent mis sur la collaboration et la participation conjointe. Les autorités gouvernementales, les fonctionnaires municipaux, les services techniques, la police, les gardes-frontières et le personnel des ONG ont fréquemment assisté ensemble aux sessions. Cette approche inclusive et multisectorielle a non seulement amélioré les compétences individuelles, mais a également contribué à une compréhension partagée et à une appropriation collective. De plus, les séances de recyclages réguliers et le modèle de formation des formateurs ont été appréciés, car ils ont permis d'assurer la rétention et le transfert des connaissances, notamment dans le contexte de rotation fréquent du personnel.

Les répondants ont également souligné plusieurs défis pratiques. De nombreux participants ont estimé que la durée des formations, souvent limitée à un ou deux jours, était insuffisante pour couvrir la matière en profondeur. Le taux de rotation élevé du personnel gouvernemental et des PI a créé un besoin continu de formation. Enfin, les répondants ont souligné la nécessité d'accroître les ressources financières, humaines et techniques pour maintenir et étendre l'impact des activités de renforcement des capacités, d'autant plus que les besoins et le nombre de cas continuent d'augmenter.

« Notre équipe participe régulièrement aux formations organisées par le HCR. Cela permet à tout le monde de se tenir au courant des normes et des outils, surtout lorsque nous avons de nouveaux employés. » **PI**

« Ces formations ont contribué à améliorer notre travail quotidien. Les agents sont mieux outillés pour gérer les dossiers et les relations avec les bénéficiaires. » **Représentant du gouvernement**

« La formation sur la protection internationale est toujours utile, en particulier pour les nouveaux agents. Nous en avons besoin de plus chaque année. » **Représentant du gouvernement**

« Aujourd'hui, les autorités dispensent elles-mêmes des formations et discutent des normes de protection. C'est un vrai changement. » **HCR**

« La gestion des réfugiés nécessite une formation professionnelle... Vous ne pouvez pas les gérer correctement sans connaître leurs droits et les lois pertinentes. » **Représentant du gouvernement**

Dans l'ensemble, les activités de renforcement des capacités du projet ETM ont contribué à l'amélioration de l'environnement de protection au Niger. L'approche du projet a permis à un éventail d'acteurs d'appliquer plus efficacement les principes et les normes de protection dans leurs rôles opérationnels et a favorisé une plus grande collaboration et une plus grande rétention des connaissances au sein des institutions et entre elles. Bien que l'impact ait été progressif et que des besoins continus subsistent, les données probantes indiquent que ces interventions ont jeté les bases de pratiques de protection plus cohérentes, éclairées et coordonnées entre les parties prenantes étatiques et non étatiques.

## Chapitre 5 : Leçons apprises et recommandations

Le présent chapitre présente les principales leçons apprises et les recommandations découlant des constatations et des conclusions de l'évaluation.

### 5.1 Leçons apprises

L'équipe d'évaluation a recensé les leçons apprises et les bonnes pratiques suivantes. Celles-ci sont formulées de manière à mettre en évidence leur applicabilité et leur pertinence au-delà de la portée du projet ETM.

- **La transition vers les transferts monétaires et sous forme de coupons a permis d'apporter un soutien plus réactif et plus efficace aux personnes évacuées et aux réfugiés :** l'évaluation a révélé que le passage de l'aide en nature (repas chauds) aux transferts monétaires à Hamdallaye et à l'aide sous forme de coupons à Agadez a permis aux bénéficiaires de prendre des décisions sur la meilleure façon de répondre aux besoins de leur ménage. Cette approche a conduit à une plus grande satisfaction et à une plus grande autonomie, en particulier chez les femmes et les personnes ayant des besoins spéciaux. Les données recueillies dans les deux endroits indiquent que les transferts monétaires et en coupons ont non seulement amélioré la pertinence de l'aide, mais a également stimulé la croissance économique sur les marchés locaux. Ces résultats plaident en faveur de la priorisation des modalités basées sur l'argent liquide ou les coupons dans des contextes d'urgence et de protection similaires, où elles peuvent accroître la réactivité et l'efficacité globale des interventions humanitaires.
- **L'extension du soutien aux populations qui ne participent pas à l'ETM sans orientations ou communication claires a entraîné de la frustration et des attentes non satisfaites :** L'évaluation a révélé que l'octroi de l'aide, en particulier des transferts monétaires, à des groupes qui ne font pas partie de la charge de travail de l'ETM, sans stratégie de transition durable clairement définie, a entraîné de la confusion et des attentes irréalistes. Lorsque ce soutien a été interrompu par la suite, les personnes touchées ont signalé une frustration accrue et un sentiment d'exclusion. Cela souligne la nécessité d'ancrer toute expansion de l'aide dans des critères d'éligibilité transparents, une communication solide et une planification à long terme. Les futurs programmes devraient veiller à ce que le soutien aux populations non ciblées soit fondé sur des approches现实的和 durables et étayé par des messages clairs visant à préserver la confiance et l'inclusion.
- **Les modèles de transit dans les centres migratoires doivent être conçus pour éviter de renforcer les perceptions qui entraînent des arrivées non gérées et mettent à rude épreuve les systèmes locaux :** L'évaluation a révélé que la mise en œuvre de l'ETM au Niger, déjà perçu comme un centre migratoire clé, a peut-être renforcé par inadvertance la perception chez certains réfugiés et migrants que l'arrivée au Niger augmenterait leurs chances de réinstallation en Occident. Cette perception, en particulier liée à la composante réinstallation, aurait contribué à l'arrivée spontanée de migrants qui n'étaient pas éligibles au programme, exerçant une pression supplémentaire sur les infrastructures et les services locaux. Ces résultats soulignent l'importance de la manière dont la conception des programmes et les critères d'éligibilité peuvent façonner les schémas migratoires. Les futurs modèles de transit et d'évacuation devraient examiner et traiter de manière proactive les conséquences imprévues potentielles afin de s'assurer que les systèmes de soutien restent ciblés et ne créent pas involontairement de pressions supplémentaires sur les communautés d'accueil et les systèmes locaux.
- **Le positionnement de la réinstallation comme la principale solution durable a conduit à des attentes irréalistes parmi les évacués et les réfugiés :** l'accent mis par l'ETM sur la réinstallation comme principale solution durable a conduit à des attentes irréalistes parmi les réfugiés et les demandeurs d'asile, dont beaucoup ont associé leur évacuation à une éventuelle réinstallation en Occident. Cependant, les quotas de réinstallation limités, les profils de cas complexes et les conditions politiques changeantes au Niger ont rendu cette voie de plus en plus difficile d'accès. L'ancre du programme autour de la réinstallation a suscité des espoirs irréalistes et a exercé une pression considérable sur le HCR et ses partenaires. Cette expérience souligne l'importance de concevoir des programmes de protection avec un ensemble diversifié de solutions, y compris le retour volontaire, l'intégration locale et des voies juridiques complémentaires, soutenues par une communication claire, cohérente et

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

transparente avec les populations concernées sur la faisabilité et les calendriers de chaque option.

### 5.2 Recommandations

L'équipe d'évaluation visait à élaborer des recommandations précises, réalistes et réalisables. Ces recommandations sont fondées sur les résultats et les conclusions de l'évaluation. Chaque mesure est accompagnée d'un calendrier/chronologie proposé et d'intervenants désignés. Comme le projet ETM devrait se terminer d'ici décembre 2025, la plupart des recommandations de l'évaluation visent à éclairer les futurs programmes du HCR dans la région. Ces recommandations ont été mises à jour sur la base des commentaires du HCR sur le rapport.

Tableau 17: Recommandations de l'évaluation

Recommandation	Chronologie	Responsabilité
<b>RECOMMANDATION 1 : Le HCR devrait étudier la possibilité d'établir une voie complémentaire basée sur les permis de travail dans les programmes futurs. Cela pourrait contribuer à réduire le recours excessif à la réinstallation et à élargir les options de mobilité légale pour les réfugiés au Niger.</b>		
1.1 Mener une étude de faisabilité pour évaluer la viabilité juridique, politique et économique de l'introduction de voies d'accès basées sur un permis de travail pour les réfugiés au Niger, en tenant compte des lois nationales du travail et des cadres régionaux de mobilité (par exemple, la CEDEAO).	Phase de conception du futur programme	HCR, GdN, Organisation internationale du Travail, secteur privé
1.2 Cartographier les secteurs où il y a des pénuries de main-d'œuvre (p. ex. agriculture, construction, services) et évaluer l'intérêt des employeurs à embaucher des réfugiés.		
1.1 Documenter les leçons tirées de modèles similaires dans d'autres contextes afin d'éclairer la conception et le plaidoyer d'une initiative pilote au Niger ou dans la région.		
<b>RECOMMANDATION 2 : Les transferts monétaires devraient se poursuivre pendant la phase du projet ETM et les programmes futurs. Bien que les valeurs de transfert puissent varier en fonction des conditions du marché local, des efforts doivent être faits pour assurer la transparence, l'équité et une justification claire des différences afin d'éviter les perceptions d'injustice ou d'exclusion.</b>		
2.1 Révisez régulièrement les valeurs de transfert en fonction des évaluations du coût de la vie pour Agadez et Hamdallaye. Assurez-vous que toute différence est fondée sur des preuves.	T3 2025	HCR
2.1 Communiquer clairement les politiques d'aide, y compris les différences dans les montants d'aide, aux bénéficiaires et aux communautés afin de réduire les tensions et de gérer les attentes.		
<b>RECOMMANDATION 3 : Accroître la sensibilisation des réfugiés et leur volonté d'envisager des solutions de rechange à la réinstallation (p. ex., intégration locale, parcours éducatifs) grâce à des informations personnalisées et à un soutien par les pairs.</b>		
3.1 Élaborer des supports de communication (vidéos, brochures, sessions de questions-réponses) sur toutes les solutions durables, y compris des exemples de réussite.	T3 à T4 2025	HCR, leaders communautaires, populations autochtones
3.2 Intégrer le counseling sur les voies alternatives dans le travail de gestion de cas et le soutien psychosocial existants.		
3.1 Abordez la désinformation et les fausses attentes concernant les quotas et les délais de réinstallation lors des réunions de groupe.		
<b>RECOMMANDATION 4 : Les phases futures du projet ETM ou de programmes humanitaires similaires opérant dans des contextes instables devraient inclure une planification d'urgence dès le départ pour assurer la continuité des opérations lors de chocs politiques ou sécuritaires, comme ceux vécus au Niger en 2023.</b>		

<b>Recommandation</b>	<b>Chronologie</b>	<b>Responsabilité</b>
<p><b>4.1</b> Intégrer une analyse structurée des risques dès la phase de conception, en identifiant les risques politiques, de sécurité et opérationnels spécifiques au contexte.</p> <p><b>4.1</b> Élaborer des plans d'urgence et de continuité des activités, y compris des déclencheurs prédéfinis, des modalités de mise en œuvre souples et des dispositions de réserve pour les fonctions essentielles (p. ex., traitement des cas, distribution de numéraire).</p>	Phase de conception du futur programme	HCR, PI, parties prenantes gouvernementales, bailleurs.
<b>RECOMMANDATION 5 : Dans les programmes futurs, effectuer une analyse contextuelle et sensible au conflit en intégrant es éléments de l'approche « ne pas nuire ». Ce travail sur et conflictuelle sur chaque site de mise en œuvre avant la conception de concevoir des activités de cohésion sociale permettra afin de d'assurer que les interventions sont adaptées aux dynamiques locales, aux profils de population et aux facteurs spécifiques de tension ou de coopération (par exemple, à Hamdallaye versus à Agadez).</b>		
<p><b>5.1</b> Effectuer des évaluations spécifiques aux sites qui évaluent la composition démographique, les modèles de mobilité, les relations historiques entre les réfugiés et les communautés d'accueil, et les tensions existantes ou latentes (par exemple, sur les ressources, les services ou l'allocation de l'aide).</p> <p><b>5.2</b> Intégrer les résultats dans la conception de l'intervention en harmonisant les projets à impact rapide, les activités conjointes et les efforts de sensibilisation avec les besoins locaux identifiés.</p> <p><b>5.1</b> Élaborez des stratégies distinctes pour chaque emplacement, en reconnaissant qu'une approche uniforme peut produire des résultats inégaux dans différents contextes.</p>	Phase de conception du futur programme	HCR, PI, parties prenantes gouvernementales, bailleurs.
<b>RECOMMANDATION 6 : Les phases futures du projet ETM ou de programmes humanitaires similaires devraient être conçues avec une TdC clairement définie dès le départ, soutenue par l'établissement d'objectifs réalisables et un cadre de résultats qui privilégie les indicateurs de niveau de résultat pour mesurer le changement.</b>		
<p><b>6.1</b> Élaborer la TdC en collaboration, pendant la phase de conception, avec la contribution du HCR, des PI et des parties prenantes gouvernementales afin d'assurer une compréhension commune des résultats attendus et des hypothèses contextuelles.</p> <p><b>6.2</b> Fixez des objectifs réalisables et spécifiques au contexte pour chaque domaine de résultat, sur la base de données de référence et de contraintes opérationnelles. Dans la mesure du possible, les cibles doivent être ventilées par site (par exemple, Hamdallaye par rapport à Agadez) et par caractéristiques démographiques (par exemple, âge, sexe, handicap) et par type d'intervention.</p> <p><b>6.1</b> Réviser le cadre logique du projet pour aller au-delà du suivi agrégé au niveau des extrants (p. ex., nombre d'abris construits ou de personnes servies) et inclure des indicateurs au niveau des résultats (p. ex., sécurité perçue, satisfaction à l'égard des services, amélioration de l'accès à des solutions durables).</p>	Dans les trois premiers mois suivant le lancement du programme	Le HCR, y compris l'Unité de suivi et d'évaluation, l'Unité de protection, les PI, les parties prenantes gouvernementales

# ANNEXES

## Annexe 1 : Termes de référence

Bref aperçu de l'évaluation	
Titre de l'évaluation :	EVALUATION DU MECANISME DE TRANSIT D'URGENCE AU NIGER
Calendrier d'évaluation :	Avril 2022 - Juillet 2024
Type d'évaluation :	Évaluation décentralisée
Évaluation commandée par :	Bureau du HCR au Niger
Contact du responsable de l'évaluation :	Bettina Schulte, Clarisse Achu
Date:	Août 2024

### Introduction

Le HCR au Niger a commandité une évaluation du projet « Fournir une protection par des solutions durables aux personnes déplacées de force évacuées de Libye dans le cadre du Mécanisme de transit d'urgence au Niger » (ETM). Financé par l'Union européenne (UE), le projet a été mis en œuvre d'avril 2022 à juillet 2024, avec un budget total de 44 millions de dollars, et une prolongation sans frais additionnels est en cours de discussion. Le projet vise à fournir une assistance d'urgence vitale, une protection et des solutions durables le long de la route migratoire de la Méditerranée centrale. Il cible 13 000 bénéficiaires : 1 500 évacués de Libye, 1 500 réfugiés enregistrés au Niger et 10 000 membres des communautés hôtes. Ces groupes seront collectivement appelés bénéficiaires de l'ETM dans tout le document. L'ETM a été mis en place pour évacuer les réfugiés et les demandeurs d'asile les plus vulnérables de Libye vers le Niger<sup>123</sup> où un soutien à la réinstallation (RST) et des voies juridiques complémentaires doivent être fournis.

L'évaluation se veut à la fois sommative et formative, évaluant la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du programme tout en fournissant un retour d'information et des leçons apprises pour une éventuelle phase supplémentaire. Les utilisateurs potentiels du rapport d'évaluation comprennent la direction de l'opération du HCR au Niger, les collègues régionaux et mondiaux du HCR dans les domaines de la protection, du programme et des relations extérieures ; les collègues du projet du HCR ; et les partenaires gouvernementaux (tels que le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Action humanitaire et les services régionaux de Niamey et d'Agadez en charge de la migration) ; l'Union européenne (Partenariats internationaux INTPA et la délégation de l'UE au Niger) et d'autres donateurs ; et les pays d'accueil de réinstallation tels que les Pays-Bas, l'Italie, l'Allemagne, les États-Unis et le Canada.

### SOLUTIONS DURABLES pour le HCR

- Rapatriement volontaire : pour les réfugiés qui choisissent de rentrer chez eux, le HCR soutient leur décision par des visites, une éducation, une aide juridique et un regroupement familial.
- Réinstallation : Pour ceux qui ne peuvent pas rentrer chez eux en raison d'un conflit ou de persécutions, la réinstallation dans un autre pays est une option. Le HCR apporte une aide à l'orientation culturelle, à la formation linguistique et à l'accès à l'éducation et à l'emploi. Cependant, moins de 1 pourcent des 20,4 millions de réfugiés sont réinstallés.
- Intégration locale : les réfugiés qui restent dans leur pays d'accueil peuvent s'intégrer à la communauté et y apporter leur contribution sociale et économique. Au cours de la dernière décennie, 1,1 million de réfugiés ont obtenu la nationalité de leur pays d'accueil.
- Voies complémentaires : les réfugiés peuvent également trouver du travail, des opportunités d'études ou retrouver leur famille grâce à des visas qui incluent des garanties pour leur protection.

### Objet de l'évaluation et son contexte

Cette évaluation se veut sommative et formative, mesurant la pertinence, l'efficience, l'efficacité et la durabilité de l'ETM, tout en fournissant des leçons apprises pour des prochaines phases du projet. L'objectif général de l'ETM est de fournir une assistance d'urgence vitale, une protection et des solutions durables dans les pays tiers, les pays d'origine/d'asile ou par l'intégration locale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile le long de la route de la Méditerranée centrale. Cette action poursuit le soutien du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (EUTF) au HCR Niger de 2017 à 2022, connu sous le nom de Phase 1 de l'ETM. Cette évaluation se concentrera sur la Phase 2. Tout au long de ce document, ETM fait exclusivement référence à la Phase 2.

<sup>123</sup>Elle a été étendue au Rwanda en 2019, mais ce pays n'est pas concerné par cette évaluation.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Le mécanisme ETM est conçu pour soutenir les personnes évacuées de Libye, les réfugiés enregistrés au Niger et les communautés d'accueil en se concentrant sur trois objectifs principaux. Premièrement, il fournit une assistance vitale et des services essentiels aux personnes évacuées de Libye et aux réfugiés enregistrés au Niger dans les centres d'accueil au Niger. Cela comprend tout, des soins médicaux et un hébergement à l'identification des victimes de la traite et à l'assurance de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle. En outre, l'accent est mis sur le renforcement des capacités du personnel national et des ONG par le biais de formations à la protection des réfugiés et à la gestion des camps.

Deuxièmement, le projet vise à traiter et à garantir des solutions durables pour les réfugiés évacués de Libye et du Niger. Il s'agit de déterminer le statut de réfugié, d'identifier les cas de réinstallation et d'explorer des voies juridiques complémentaires. Des efforts sont également déployés pour soutenir le retour volontaire ou l'intégration locale en offrant des conseils et une assistance logistique, afin de garantir aux évacués des options claires pour leur avenir.

Troisièmement, le projet favorise la coexistence pacifique entre la population des centres de transit et humanitaires et les communautés d'accueil. Le mécanisme ETM favorise la cohésion sociale en mettant en œuvre des projets à impact rapide (QiP)<sup>124</sup> et des activités de développement des compétences de vie, de formation au leadership, de communication tenant compte des différences entre les sexes et les groupes d'âge. Ces activités sont conçues pour bénéficier à la fois aux évacués, aux réfugiés enregistrés au Niger et aux membres des communautés d'accueil, en encourageant la compréhension mutuelle et la coopération.

Les gouvernements du Niger (2017) et du Rwanda (2019) ont tous deux accepté d'accueillir des opérations ETM. Chaque opération ETM est basée sur un protocole d'accord tripartite signé entre le gouvernement, le HCR et l'Union européenne, qui limite le nombre de personnes évacuées et de réfugiés accueillis à un moment donné. Deux mécanismes de gouvernance sont en place :

- Réunions semestrielles avec le HCR et les services de l'UE : il s'agit notamment de la Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA), de la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) et de la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME), ainsi que des États membres de l'UE. L'objectif est de maximiser les opportunités avec les États membres de l'UE. Ce forum inter-DG permet une approche coordonnée du partage d'informations et de la résolution des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre d'actions d'urgence vitales. Il facilite également le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés sur une base semestrielle afin de garantir que la fluidité de l'ETM puisse être améliorée si nécessaire.
- Réunions ad hoc avec le HCR, la DG INTPA et les délégations de l'UE au Niger et au Rwanda : Ces réunions se concentrent sur les problèmes spécifiques liés à l'ETM auxquels le HCR est confronté, en soulignant les possibilités de fertilisation croisée (application des leçons apprises) et de plaidoyer conjoint avec les délégations de l'UE et les États membres.

Cette évaluation se concentrera sur le Niger et se déroulera sur deux sites principaux : le centre de transit de Hamdallaye à Tillabéri près de Niamey et un centre humanitaire à Agadez. L'annexe 2 donne un aperçu des objectifs et des résultats du projet, l'annexe 3 énumère les activités du projet par résultat, l'annexe 4 détaille le fonctionnement des solutions durables au sein de l'ETM et l'annexe 5 comprend une carte du Niger.

## Activités principales par résultat :

- **Résultat 1.1:** Les activités se concentrent sur la fourniture de services essentiels tels que l'enregistrement, les soins médicaux et l'hébergement des réfugiés évacués de Libye et du Niger enregistrés. Cela comprend l'identification des victimes de la traite, la distribution d'articles non alimentaires et l'accès aux soins de

<sup>124</sup>Les projets à impact rapide sont des initiatives simples, à petite échelle et peu coûteuses, qui sont rapidement mises en œuvre, avec généralement une durée maximale de six mois et un plafond de financement allant jusqu'à 50 000 USD. Ils sont conçus pour soutenir et s'aligner sur les stratégies globales de transition ou de développement local, en répondant aux besoins prioritaires fondamentaux exprimés par les communautés bénéficiaires. Les projets à impact rapide sont mis en œuvre dans des zones à forte concentration de personnes déplacées de force et nécessitent la participation de la communauté à l'identification, à la conception, à la mise en œuvre et au suivi. Ils doivent bénéficier à l'ensemble de la communauté, y compris les habitants, les personnes déplacées, les réfugiés et les rapatriés, et promouvoir des plans de développement régionaux. En outre, les projets à impact rapide doivent être durables, reproducibles, respectueux de l'environnement et intégrer une approche axée sur le genre et l'âge. Ils sont mis en œuvre par l'intermédiaire de partenaires qualifiés plutôt que directement par le HCR.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

santé, à l'éducation et à la formation professionnelle. Des documents sont délivrés pour faciliter l'accès à ces services.

- **Résultat 1.2:**Les efforts visent à renforcer les capacités du personnel national et des ONG par le biais de formations sur la gestion des camps, la protection internationale et les systèmes d'asile.
- **Résultat 2.1:**La détermination du statut de réfugié et les évaluations de l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés sont menées pour garantir une protection et un soutien appropriés aux évacués et aux réfugiés enregistrés au Niger.
- **Résultat 2.2:**Les activités de réinstallation impliquent le traitement des demandes, la soumission des dossiers, la préparation des documents de voyage et la coordination avec l'OIM pour le départ des évacués et des réfugiés enregistrés au Niger.
- **Résultat 2.3:**L'accent est mis sur l'identification et la cartographie des voies juridiques complémentaires pour les personnes évacuées et enregistrées au Niger. Cela comprend la formation du personnel, la fourniture de conseils, l'offre d'un soutien administratif pour accéder à ces voies et la conduite d'efforts de transport et de plaidoyer.
- **Résultat 2.4:**Les activités comprennent des conseils sur le retour volontaire ou l'intégration locale pour les personnes évacuées et enregistrées au Niger, ainsi qu'un soutien administratif et de transport et une assistance aux efforts d'intégration pour les rapatriés.
- **Résultat 3.1:**Des projets à impact rapide et des activités de développement des compétences de vie sont mis en œuvre au profit des communautés d'accueil, des personnes évacuées et des réfugiés enregistrés au Niger. Ces efforts comprennent la formation au leadership, la promotion d'une communication tenant compte du genre et de l'âge et la création d'opportunités d'emploi, le tout visant à favoriser la cohésion sociale.

## Centre de transit de Hamdallaye

Le centre de transit de Hamdallaye, situé à environ 40 kilomètres de Niamey, la capitale du Niger, a été créé en 2017 avec le lancement de la première phase de l'ETM. Ce centre accueille les personnes évacuées de Libye en attendant leur réinstallation ou d'autres voies légales complémentaires. Comme indiqué dans le protocole d'accord de l'ETM avec le gouvernement du Niger, pas plus de 600 personnes évacuées de Libye ne peuvent se trouver sur le sol nigérien à un moment donné. Les personnes évacuées vulnérables de Libye résident également dans des cases de passage à Niamey, et les activités avec les communautés d'accueil s'étendent aux résidents de Hamdallaye et du village voisin de Beri Koira.

Le HCR et ses partenaires fournissent une gamme complète de services à ces personnes évacuées vulnérables de Libye, notamment des distributions de nourriture, des articles de première nécessité, des kits de dignité et des services de protection spécialisés tels que des réponses à la violence sexiste et la protection de l'enfance. Ils assurent également l'accès à des services essentiels tels que les soins de santé, le soutien en santé mentale, l'eau, l'assainissement et l'éducation. En outre, des activités d'autosuffisance telles que la formation agricole et professionnelle sont proposées aux personnes évacuées de Libye et aux membres des communautés d'accueil, dans le but d'autonomiser les populations cibles et de promouvoir la coexistence pacifique.

## Centre humanitaire d'Agadez

Le deuxième site du projet est Agadez, qui fait partie du mécanisme ETM depuis la deuxième phase en avril 2022. Le centre humanitaire d'Agadez peut accueillir jusqu'à 2 800 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 1 500 personnes spécifiquement cibles par le ETM. La majorité de la population du centre humanitaire d'Agadez est composée de réfugiés enregistrés au Niger qui sont arrivés de Libye ou qui ont été expulsés par les autorités algériennes ou libyennes. Le HCR et ses partenaires fournissent le même niveau d'assistance à Agadez qu'à Hamdallaye, en offrant un soutien aux réfugiés enregistrés au Niger, aux évacués de Libye et aux communautés d'accueil environnantes.

## Aperçu des rôles, des intérêts, de la participation et de l'influence des parties prenantes

La direction et le personnel du HCR, en particulier ceux des unités de réinstallation et de protection, sont des sources d'information essentielles pour cette évaluation. Ils ont une vaste expérience dans le traitement des solutions pour les populations déplacées de force et peuvent identifier les meilleures pratiques, les sources de données clés et les leçons apprises. Leurs connaissances aideront à identifier les défis et à suggérer des moyens de les surmonter. Ils peuvent également faciliter l'accès aux bénéficiaires de l'ETM et fournir les documents nécessaires et données importantes à l'évaluation.

Les personnes évacuées, les réfugiés enregistrés au Niger et les membres des communautés d'accueil joueront un rôle crucial dans l'évaluation et serviront de répondants clés. L'objectif est de mesurer leur

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

perception du dispositif ETM, d'évaluer dans quelle mesure il répond à leurs besoins et à leurs attentes, et d'évaluer son efficacité et son efficience pour renforcer leur protection et leur fournir des solutions durables.

Les partenaires du HCR, dont certains sont impliqués dans la première phase de l'ETM, apportent des informations précieuses issues de plusieurs années de mise en œuvre des activités de l'ETM. Ces partenaires comprennent des agences des Nations Unies ayant des partenariats opérationnels : l'OIM pour la logistique des voyages, l'UNICEF pour l'accès à l'éducation et l'OMS pour les services de santé. L'équipe de pays des Nations Unies joue un rôle crucial dans le plaidoyer pour un traitement et un départ rapides des personnes évacuées. Les ONG travaillant avec l'ETM comprennent Action pour le Bien-être (APBE) pour la santé, la nutrition, la mobilisation communautaire et la gestion de l'hébergement à Agadez. African Initiatives for Relief and Development (AIRD) fournit un soutien logistique, tandis que Cooperation Internationale (COOPI) gère quotidiennement les installations de l'ETM. Des contributions supplémentaires précieuses proviennent des parties prenantes inter-institutions INTERSOS et Good Neighbors. Leur contribution est essentielle pour élaborer des recommandations visant à améliorer l'ETM en tant qu'outil de protection et à améliorer la fourniture de solutions favorisant l'autonomie et la coexistence pacifique.

Cette évaluation offre à l'UE et à toutes les parties prenantes concernées par le projet ETM au Niger une occasion formelle d'exprimer leurs points de vue sur la mise en œuvre du financement. Elles peuvent donner un aperçu de son impact sur le respect des droits des personnes touchées par la migration et fournir des commentaires sur les aspects qui n'ont pas encore atteint les résultats souhaités et les domaines à améliorer.

Le gouvernement du Niger, signataire et garant du protocole d'accord régissant le mécanisme ETM depuis sa création, a renouvelé ce mécanisme en juillet 2022. Le gouvernement doit prendre une décision éclairée sur la poursuite ou non de ce mécanisme. En tant que pays d'accueil et d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que législateur et exécuteur, le gouvernement est un informateur clé pour cette évaluation. Le comité technique de l'ETM, dirigé par le gouvernement et présidé par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, joue un rôle crucial dans l'existence et le fonctionnement de l'ETM. Par conséquent, la contribution du comité est indispensable à l'évaluation. De plus, compte tenu de la situation sécuritaire actuelle au Niger, le gouvernement peut faciliter l'accès à divers sites pour la collecte d'informations.

## Contexte : Facteurs sociopolitiques, économiques, démographiques, opérationnels et institutionnels clés

Le contexte opérationnel au Niger est de plus en plus complexe et difficile en raison de la situation sécuritaire instable, des déplacements forcés en cours, des difficultés socio-économiques et des aléas climatiques. Le coup d'État du 23 juillet 2023, qui a donné lieu à de multiples sanctions, a exacerbé cette situation, car divers pays et institutions ont suspendu le financement du développement, qui n'a pas encore été rétabli. Une partie importante de la frontière terrestre du Niger avec le Bénin reste officiellement fermée, ce qui complique l'approvisionnement en biens essentiels qui transitent généralement par le port de Cotonou au Bénin à destination du Niger.

En outre, un différend entre le nouveau gouvernement nigérien et l'UE a conduit le Niger à abroger la loi de 2015 contre le trafic de migrants. Cette mesure pourrait déclencher des mouvements de masse vers l'Afrique du Nord, avec l'Europe comme destination finale, augmentant les risques de protection pour les personnes impliquées dans ces mouvements. L'abrogation met également en péril les progrès réalisés dans le respect des droits et la gestion efficace de la migration légale vers l'Europe par le biais de l'ETM.

L'instabilité persistante dans les pays voisins du Sahel et la recrudescence des activités des groupes armés non étatiques (GANE) au Niger ont provoqué une augmentation des déplacements forcés de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI). Les mouvements mixtes dans les régions du nord d'Agadez persistent. Au 30 avril, le Niger accueillait 870 828 personnes déplacées de force, dont environ 16 900 nouveaux arrivants de réfugiés et 3 456 nouvelles personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) entre janvier et avril 2024 (un aperçu de la population déplacée de force au Niger est présenté à l'annexe 6).

L'ETM accueille non seulement les personnes évacuées de Libye, mais offre également à certains des réfugiés enregistrés au Niger des possibilités de réinstallation et des voies légales complémentaires. Sur les 6 267 réfugiés admis dans des pays tiers en provenance du Niger depuis l'ouverture de l'ETM en 2017, 4 081 sont des évacués et 2 186 sont des réfugiés enregistrés au Niger. Le contexte

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

économique et politique mondial de plus en plus difficile, tant pour le Niger que pour les pays de réinstallation, a entraîné une diminution des quotas de réinstallation, ralentissant le processus de réinstallation et les départs. Le HCR a besoin d'un engagement continu et renforcé de la part de l'UE pour fournir des quotas afin que les évacués puissent continuer à être relocalisés.

Étant donné qu'il est peu probable que toutes les activités soient achevées d'ici le 31 décembre 2024, l'équipe du HCR a demandé une extension sans cout jusqu'au 31 décembre 2025. Les principales raisons sont la réduction des vols d'évacuation de l'ETM entre 2022 et 2023 et le retard dans le démarrage de la construction de l'infrastructure résidentielle à Hamdallaye, qui sort du cadre de cette évaluation.

## Objectif et portée de l'évaluation

L'opération du HCR au Niger a commandé une évaluation de l'ETM qui sera à la fois sommative et formative. Cette évaluation examinera la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité de l'ETM tout en fournissant un retour d'information et des leçons apprises pour les phases futures potentielles.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Évaluer l'efficacité, l'efficience et la durabilité du financement de l'UE.
- Examiner la pertinence du projet avec les politiques migratoires et les objectifs à long terme du Niger, de l'UE et des pays de réinstallation.
- Fournir des leçons apprises pour les initiatives futures et explorer les extensions potentielles du projet.

L'évaluation du projet ETM évalue sa pertinence en examinant dans quelle mesure le soutien psychosocial et l'aide alimentaire correspondent aux besoins des réfugiés, l'intégration du projet dans le processus de détermination du statut de réfugié et l'engagement des parties prenantes. Elle évalue l'efficacité en analysant la réduction du temps dans les centres de transit, les canaux de communication pour les attentes en matière de réinstallation, les modèles de prestation alternatifs et les pratiques à distance. L'efficacité est examinée à travers la fourniture d'une assistance vitale, la promotion de la coexistence pacifique et les impacts imprévus sur les communautés. La durabilité est mesurée par le développement de voies de réinstallation alternatives et les contributions au renforcement du système d'asile au Niger.

Le rapport sera utilisé par la direction du HCR au Niger, le personnel régional et mondial du HCR impliqué dans la protection (en particulier la réinstallation), le programme et les relations extérieures, ainsi que le personnel des projets du HCR. Il intéressera également les partenaires gouvernementaux tels que le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Action humanitaire et les autorités régionales des migrations à Niamey et Agadez, l'Union européenne (INTPA et délégation de l'UE au Niger), d'autres donateurs et les pays de réinstallation qui se sont engagés à admettre et à accorder à terme la résidence permanente aux réfugiés, notamment les Pays-Bas, l'Italie, l'Allemagne, les États-Unis et le Canada.

Le HCR a mis en œuvre des mesures pour garantir la reddition de comptes aux donateurs par le biais de mécanismes de retour d'information et de rapport. Cette évaluation fournit à l'UE une évaluation indépendante de l'efficacité et de l'efficience du financement. En outre, l'évaluation portera sur la pertinence du projet par rapport aux objectifs migratoires à long terme, aux politiques nationales, aux projets complémentaires au Niger et aux cadres institutionnels.

## Questions d'évaluation indicatives clés

Les questions d'évaluation ont été élaborées en collaboration par le Responsable de l'évaluation de l'Unité des relations extérieures de l'Opération du HCR au Niger et le Bureau de l'évaluation. Des contributions ont également été recueillies auprès de la direction de l'Opération au Niger, du personnel des relations extérieures du HCR à Bruxelles et de la délégation de l'UE au Niger. Elles sont pertinentes au regard des objectifs de l'évaluation et sont conformes aux critères du CAD de l'OCDE et de l'ALNAP.

### 1 PERTINENCE

1.1 Dans quelle mesure les services de base fournis, tels que l'aide alimentaire, l'accès à l'eau et à l'assainissement et le soutien psychosocial, sont-ils adaptés aux besoins des populations ciblées ?

1.2 Dans quelle mesure l'ETM fournit-il des solutions durables adaptées aux aspirations et aux besoins des personnes évacuées et des réfugiés enregistrés au Niger ?

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

1.3 Dans quelle mesure le projet ETM est-il pertinent pour le processus de détermination du statut de réfugié et les besoins en ressources des autorités centrales et régionales au Niger ?

1.4 Dans quelle mesure le projet s'aligne-t-il sur les objectifs migratoires à long terme de l'UE et du Niger, sur les politiques nationales et sur les cadres institutionnels existants ?

## 2. EFFICACITÉ

2.1 Dans quelle mesure le HCR a-t-il réduit le temps moyen passé dans les centres de transit, et quels sont les principaux facteurs dans la sphère d'influence du HCR qui peuvent contribuer à réduire ce temps ?

2.2 Dans quelle mesure le HCR a-t-il créé des canaux de communication efficaces pour gérer les attentes concernant le processus de réinstallation autour des centres de transit ?

2.3 Dans quelle mesure le HCR a-t-il envisagé d'autres modèles de prestation pour obtenir les mêmes résultats ?

2.4 Dans quelle mesure le projet a-t-il eu recours à des pratiques de réinstallation à distance et de détermination du statut de réfugié pour accélérer le processus de réinstallation ?

## EFFICACITÉ-IMPACT

3.1 Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il fourni une assistance vitale, des services et une protection aux personnes déplacées de force à Hamdallaye et Agadez ? (Il s'agit notamment de la distribution de nourriture (d'articles de première nécessité (CRI), de kits de dignité, de la fourniture d'abris adéquats et de l'accès aux services de base tels que la santé, la santé mentale, l'éducation, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, ainsi que l'accès à la protection (enregistrement, protection de l'enfance, VBG, etc.).

3.2 Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il été efficace pour promouvoir la coexistence pacifique entre les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil ? (Cela comprend des projets à impact rapide, des formations professionnelles, des activités génératrices de revenus, des activités sportives et des activités de protection de l'environnement pour les populations ETM et les communautés d'accueil.)

3.3 Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il eu des impacts positifs ou négatifs imprévus sur les communautés cibles et hôtes ?

## 4 DURABILITÉ

4.1 Dans quelle mesure le projet a-t-il favorisé le développement de voies juridiques complémentaires comme alternative à la réinstallation ?

4.2 Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il contribué positivement au renforcement du système d'asile au Niger, et comment les acteurs locaux l'ont-ils perçu ?

## Approche et méthodologie

L'évaluation sera menée par une équipe d'évaluation indépendante composée d'un chef d'équipe et de 2 à 4 experts techniques spécialisés dans la protection et la réinstallation. Il est recommandé que l'équipe soit équilibrée en termes de genre et qu'elle comprenne au moins un consultant national ou régional (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

Cette évaluation sera à la fois sommative et formative, adoptant une approche axée sur l'utilisation et une conception non expérimentale. La méthodologie intégrera une approche fondée sur la théorie, ce qui obligera l'équipe d'évaluation à reconstruire une théorie du changement ETM. Les résultats doivent être basés sur une analyse solide et triangulée de toutes les sources de données qualitatives et quantitatives, avec des conclusions et des recommandations logiquement dérivées de ces résultats fondés sur des preuves. Les leçons apprises et les bonnes pratiques doivent être incluses dans le rapport d'évaluation final, clairement extraites des résultats de l'évaluation et présentées séparément.

Les données seront collectées auprès de diverses sources et d'un éventail représentatif de parties prenantes (en personne et/ou à distance) et seront triangulées et validées de manière croisée afin de garantir la crédibilité des résultats et des conclusions de l'évaluation. Les principales sources de données comprennent le personnel du HCR, les partenaires de mise en œuvre et opérationnels et les bénéficiaires de l'ETM. D'autres sources peuvent inclure les donateurs, les autorités et d'autres partenaires. L'équipe d'évaluation est encouragée à prendre en compte les méthodologies clés suivantes :

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

- Réaliser une étude documentaire et une analyse du contenu des informations de base, des données programmatiques et des documents pertinents (voir l'annexe 7 pour un aperçu des documents).
- Mener des entretiens avec le personnel du HCR (au siège, au niveau régional et au niveau national, y compris potentiellement le personnel actuel et ancien), les agences des Nations Unies (OIM, UNICEF, OMS), les partenaires de mise en œuvre et opérationnels (par exemple, CIAUD et AIRD), les principales parties prenantes inter-institutions (par exemple, INTERSOS, Good Neighbors), les gouvernements nationaux hôtes et le donateur, l'Union européenne.
- Collecte de données sur le terrain à Agadez par le biais d'entretiens avec des informateurs clés, de discussions de groupe et d'ateliers. Ces derniers doivent inclure les personnes évacuées, les réfugiés enregistrés au Niger et les membres de la communauté d'accueil.
- Mener des entretiens à distance avec les bénéficiaires de la réinstallation.

Les principales limitations peuvent être liées à

- Restrictions de déplacement pour les missions dans le pays en raison de l'évolution des conditions de sécurité et d'accès (voir l'annexe 1 pour plus de détails sur la composition de l'équipe). L'équipe d'évaluation doit faire preuve de souplesse pour adapter les méthodes de collecte de données et les plans de visite en conséquence.
- Accès limité aux anciens bénéficiaires de l'ETM qui ont été réinstallés.
- Participation et engagement des nouvelles autorités gouvernementales.

Les principales sources de données secondaires comprennent :

- Documents mondiaux du HCR, y compris les politiques et les directives
- Audits et évaluations
- Stratégies régionales et opérationnelles, notamment la stratégie pour le Sahel, les stratégies pluriannuelles des bureaux régionaux et les stratégies pluriannuelles de l'opération au Niger
- Mises à jour opérationnelles, données de suivi données financières et données RH du HCR
- Documents ETM, y compris les propositions de projets, les rapports intermédiaires, les briefings et les rapports de mission
- Données d'enquête, y compris les résultats du Projet 21<sup>125</sup>

L'annexe 7 comprend un tableau non exhaustif des documents.

Conformément aux normes établies pour l'évaluation au sein du système des Nations Unies et aux Lignes directrices éthiques des Nations Unies pour les évaluations, l'évaluation au HCR est fondée sur les principes interconnectés d'indépendance, d'impartialité, de crédibilité et d'utilité, qui, dans la pratique, appellent entre autres à : protéger les sources et les données ; rechercher systématiquement un consentement éclairé ; respecter la dignité et la diversité ; minimiser les risques, les préjudices et les contraintes pour ceux qui sont ou sont impliqués dans l'évaluation sans compromettre l'intégrité de l'exercice. La méthodologie d'évaluation doit :

- Suivez et soyez cohérent avec les [Lignes directrices éthiques de l'UNEG pour l'évaluation](#) et le [Code de conduite pour les évaluations dans le système des Nations Unies](#)
- Adhérer à la [Politique du HCR relative à l'âge, au genre et à la diversité](#), en tenant compte de l'âge, du genre et de la diversité (AGD) dans toutes les activités de collecte de données primaires, y compris les discussions de groupe avec des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Réfléchissez à cette optique et à toute considération éthique lors de la phase d'analyse et de rapport.
- Suivre la [Politique de protection des données du HCR](#) et assurer le stockage des données et la protection de l'accès.

La proposition technique doit décrire une méthodologie adhérente à ces normes, y compris des pratiques responsables de gestion des données telles que le stockage des données, les contrôles d'accès et la confidentialité des participants. L'équipe d'évaluation n'est pas tenue d'obtenir l'autorisation d'un comité d'évaluation, mais doit inclure des femmes enquêtrices/agents de collecte dans la conduite des

<sup>125</sup>Projet 21, un outil régional de suivi inter-agences de protection visant à harmoniser la collecte et l'analyse des données entre les acteurs de protection/humanitaires au Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger). Développé conjointement sous la co-facilitation du HCR et du Conseil danois pour les réfugiés (RDC), il présente la situation de protection des réfugiés, des personnes déplacées internes, des rapatriés et des communautés d'accueil, autour des thèmes suivants : Protection juridique et documentation ; Engagement communautaire ; Violences basées sur le genre (VBG) ; Protection de l'enfance ; Éducation ; Solutions. ([privilège](#))

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

entretiens et des groupes de discussion avec les femmes bénéficiaires de l'ETM. En outre, des discussions de groupe avec les communautés déplacées de force et les communautés d'accueil seront menées à l'aide d'approches participatives. Toutes les données collectées doivent être ventilées par sexe, âge et statut de handicap.

L'équipe d'évaluation devra affiner la méthodologie et les questions d'évaluation finales après l'examen documentaire initial, les séances d'information et la collecte de données au cours de la phase de démarrage. La mission de démarrage devrait inclure une visite d'au moins le chef d'équipe à Niamey et éventuellement d'un membre supplémentaire de l'équipe. Le rapport de démarrage final précisera la méthodologie d'évaluation, les limites et l'orientation et la portée affinées de l'évaluation, y compris la matrice d'évaluation, les sélections de visites de pays, les questions d'évaluation clés finales, les outils de collecte de données et le cadre analytique.

### Assurance qualité de l'évaluation

L'évaluation a été commanditée par l'opération du HCR au Niger, mandatée par la délégation de l'UE au Niger dans le cadre du financement du projet ETM. Le responsable de l'évaluation est le chargé des relations extérieures basé à Niamey, appuyé par le chargé d'évaluation principal basé au bureau régional de Dakar.

Le responsable de l'évaluation sera le principal point de communication avec le responsable de l'équipe d'évaluation. Des réunions hebdomadaires seront organisées entre l'équipe d'évaluation et le responsable de l'évaluation pour assurer une communication fluide.

Un groupe de référence de l'évaluation (GRE), composé de membres internes de haut niveau du HCR et de représentants de parties prenantes externes dotés d'une expertise pertinente, sera constitué pour examiner et approuver les rapports d'évaluation initiaux et finaux et guider de manière impartiale le processus d'évaluation.

En termes de diffusion et de communication, l'équipe d'évaluation présentera le rapport initial lors de réunions avec le GRE et l'équipe de direction du HCR Niger. Les thèmes émergents seront présentés au HCR Niger après la phase de collecte des données. Un atelier conjoint de création de recommandations sera organisé avec le HCR et les parties prenantes externes après la diffusion de la première version du rapport. Les conclusions et recommandations du rapport final seront présentées au GRE et à la direction du HCR lors de réunions séparées.

Les équipes seront responsables de leurs propres dispositions logistiques, le HCR fournissant un soutien si nécessaire, comme la réservation de vols UNHAS, de maisons d'hôtes du HCR ou la réservation d'escortes armées.

L'équipe d'évaluation doit signer le Code de conduite du HCR et suivre le module de formation initiale à la protection du HCR.

L'évaluation doit également être conforme aux directives pilotes d'assurance qualité des évaluations (EQA), qui clarifient les exigences de qualité attendues pour les processus et produits d'évaluation du HCR. Le responsable de l'évaluation partagera et fournira des conseils sur l'EQA au début de l'évaluation, y compris des modèles pour les livrables de l'évaluation et les attentes du HCR en matière de normes de qualité. Le responsable de l'évaluation supervisera le respect de l'EQA avec l'aide du responsable régional principal de l'évaluation. Un prestataire externe et indépendant fournira l'assurance qualité pour tous les livrables clés (rapport initial, rapport final).

### Chronologie

Activité	Livrables et calendrier de paiement	Chronologie indicative	Nombre minimum de jours estimés
Les termes de référence de l'évaluation sont finalisés et l'appel à propositions est lancé.	TDR et appel à propositions	Semaine 1-2	
Processus de sélection (offres évaluées, appel d'offres attribué).	Contrat signé	Semaine 3-4	
Phase de démarrage comprenant : - Examen documentaire initial et	Rapport initial final en français – comprenant la méthodologie, les questions d'évaluation	Semaine 5-10	20

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

entretiens avec des informateurs clés. - Circulation pour commentaires et finalisation.	affinées (si nécessaire) et la matrice d'évaluation. <i>Paiement 20pourcent</i>		
Collecte de données – Revue de documents et entrevues virtuelles.	Présentation des thématiques émergentes lors des ateliers des parties prenantes. <i>Paiement 30pourcent</i>	Semaine 11-12	10
Collecte de données – Visites sur le terrain dans quatre pays où le HCR mène des opérations.		Semaine 13-16	30
Phase d'analyse et de reporting des données comprenant : Commentaires des parties prenantes et validation des résultats de l'évaluation, des conclusions et des recommandations proposées.	Projet de rapport et recommandations (pour diffusion et commentaires). Atelier sur les recommandations préliminaires avec le HCR et les parties prenantes. <i>Paiement 30pourcent</i>	Semaine 17-21	30
Examen du projet de rapport par l'EQA, diffusion pour commentaires.	Commentaires consolidés	Semaine 22-23	
Finalisation du rapport d'évaluation et du résumé exécutif.	Rapport d'évaluation final en français (incluant recommandations et résumé exécutif) Résumé exécutif en français et en anglais. <i>Paiement 20pourcent</i>	Semaine 24-25	20

### Qualifications de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera menée par une équipe de 2 à 4 experts principaux et un chef d'équipe, qui rendront compte au responsable de l'évaluation du HCR et seront soutenus par le responsable principal de l'évaluation. Les membres de l'équipe posséderont une expertise technique complémentaire et auront fait leurs preuves en matière de collaboration réussie sur des missions similaires. Une attention particulière sera accordée à l'équilibre entre les sexes et à la diversité en termes de nationalité, de race et de genre au sein de l'équipe. Il est recommandé qu'au moins un membre de l'équipe soit citoyen du Niger ou de la région du Sahel central (Niger, Mali, Burkina Faso). L'équipe doit pouvoir parler français et anglais.

Principales responsabilités du chef d'équipe	Responsabilités des membres de l'équipe
Définir l'approche et la méthodologie de l'évaluation	Contribuer à la méthodologie dans son domaine d'expertise en s'appuyant sur une revue documentaire
Guider et gérer l'équipe	Réaliser des travaux sur le terrain
Diriger la mission d'évaluation et représenter l'équipe d'évaluation	Participer aux réunions d'équipe et aux réunions avec les parties prenantes
Rédaction et révision, selon les besoins, de tous les livrables clés	Contribuer à la rédaction et à la révision des produits d'évaluation dans leur(s) domaine(s) technique(s)

### Critères de sélection et processus de sélection de l'équipe d'évaluation

Les offres sont demandées dans le cadre de l'accord-cadre du HCR (2022-2026) et auprès des détenteurs d'AF du LOT 1 (évaluations thématiques stratégiques).

Le HCR exige du bureau d'études une brève proposition technique pour les termes de référence et une proposition financière. La proposition technique doit comporter au maximum 6 pages (A4), hors annexes. Les entreprises auront deux semaines pour soumettre leurs propositions. Les propositions doivent éviter de répéter ce qui figure dans les termes de référence ; elles doivent plutôt utiliser les termes de référence comme point de départ pour s'appuyer dessus et fournir un nouveau contenu.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Sur la base des résultats du processus d'appel d'offres secondaire, un accord sera conclu entre le HCR et le titulaire de l'accord d'achat sélectionné, accompagné d'un bon de commande (PO), comprenant un cahier des charges (SOW) qui respecte les catégories standard. Cela clarifiera les livrables, le calendrier et le calendrier de paiement.

La proposition doit couvrir :

Composante technique (70pourcent)

*Qualification de l'entreprise : max. 20 points.*

Ce score sera déduit du score attribué lors du processus d'attribution initiale. Aucune action n'est prise à l'encontre du titulaire de l'attribution initiale à ce sujet.

- Compréhension des termes de référence : max. 15 points.
- La portée de l'évaluation telle que jugée réalisable par le soumissionnaire et pertinente par rapport aux termes de référence, comprend (i) une description résumée des principaux domaines d'intérêt externes et internes à inclure (ii) toute restructuration et révision du ou des domaines d'enquête, ainsi que (iii) tous les thèmes d'enquête supplémentaires proposés/questions clés à inclure dans la portée, et pourquoi.
- Qualifications requises pour les termes de référence. Toutes les conditions préalables et facteurs que le soumissionnaire considère comme essentiels à la réussite de l'évaluation, y compris la collecte de données, les limites et les moyens proposés pour les surmonter, etc. Une compréhension démontrée des défis/opportunités contextuels et opérationnels associés à la réalisation d'un travail d'évaluation au HCR est un plus.
- Approche et méthodologie proposées en rapport avec les spécificités de cette évaluation, en tenant dûment compte des pratiques innovantes/créatives en réponse aux points soulevés aux points a) et b) ci-dessus. Par exemple, détailler les méthodes relatives à la collecte et à l'analyse des données (codage et utilisation de logiciels), ainsi que l'engagement des parties prenantes pour garantir l'utilité et l'adhésion, y compris les pratiques responsables de gestion des données telles que le stockage des données, les contrôles d'accès et la confidentialité des participants
- Proposez des modifications et des détails au calendrier dans les termes de référence. La proposition doit inclure le nombre estimé de jours de travail par phase et par membre de l'équipe.

*Composition de l'équipe : max. 30 points*

- Décrivez la composition de l'équipe requise pour aborder la portée et les domaines d'enquête proposés, y compris les rôles et responsabilités spécifiques de chacun, et si et comment ils ont travaillé ensemble auparavant.
- La proposition doit inclure les jours de travail estimés par phase et par membre de l'équipe.
- Proposer deux personnes pour chaque poste, avec des CV récapitulatifs (2 pages maximum) annexés à la proposition pour les postes de chef d'équipe et de membres d'équipe-spécialistes en la matière (protection et solutions durables). Veuillez-vous référer à l'annexe I pour le profil et les qualifications de l'équipe d'évaluation.

*Dispositions en matière d'assurance qualité et d'éthique : max. 5 points*

- L'entreprise doit fournir un bref aperçu de ses mécanismes d'assurance qualité et de ses protocoles éthiques tout au long de l'évaluation, y compris la révision et le contenu principal, pour ce mandat spécifique. Cela doit inclure les processus et les responsabilités, les freins et contrepoids pour assurer la qualité du processus et du produit.

Volet financier (30pourcent)

- Offre financière globale et structure
- Résumé des coûts (annexe 2 Soumission financière) décrivant le nombre de jours proposé.

Annexes

- Annexe 1. CV abrégés des membres de l'équipe proposés. Ils doivent inclure les principales expériences sectorielles et géographiques pertinentes, les coordonnées et la nationalité.

Annexe 2. Soumission financière

## Annexe 2 : Profil de membres de l'équipe d'évaluation

Position et nom	Expérience et Éducation	Domaines d'expertise		Pays d'expérience	Langues
		Expertise sectorielle	Expertise fonctionnelle		
Nadeem Haider, Conseiller technique en évaluation	Plus de 21 ans  M. Phil Relations internationales et études politiques  Maîtrise en anthropologie  Master en gestion d'entreprise sociale	Protection sociale, santé et nutrition, droits/protection de l'enfant, WASH, autonomisation des jeunes/femmes, éducation, enregistrement des naissances, préparation aux situations d'urgence, gestion des risques de catastrophe, égalité des sexes, équité, .	Suivi et évaluation, planification stratégique, évaluation institutionnelle, développement communautaire/engagement communautaire, plaidoyer, gestion des connaissances, formation et facilitation, élaboration de propositions, mobilisation, réseau et ressources, rédaction de rapports techniques	Zimbabwe, Pakistan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Kirghizistan, Afghanistan, Yémen, Kenya, Nigeria, Indonésie, Jordanie, Vietnam, Cambodge, Philippines, Moldavie, Iran, Somalie, Ouganda, Angola, Niger, Ghana, Guinée, Guinée- Bissau, Mali, Tchad, Yémen, Tanzanie	Anglais, ourdou, punjabi
Dimanche Allo, Chef d'équipe	Plus de 9 ans  Ingénieur Statisticien Économiste (2015) Ingénieur en Statistique Appliquée (2013)	Genre, Développement institutionnel et renforcement organisationnel, Gestion du cycle de programme, Gouvernance, paix et sécurité, Résilience et capital humain, Formation professionnelle et technique	Planification stratégique, Suivi et évaluation, Élaboration de programmes, Recherche qualitative et quantitative, Renforcement des capacités et analyse institutionnelle, Évaluations techniques et financières	Niger, Mali, Côte d'Ivoire. Cameroun	Anglais, Français, Arabe
Adam Malla, Expert national en évaluation	Plus de 10 ans d'expérience  Master Géographie Humaine – Université Abdou Moumouni de Niamey (2015, Mention Très Bien) Certificat en suivi- évaluation qualité/redevabilité (2022) Licence Géographie Humaine – Université Abdou Moumouni de Niamey (2010, Mention Bien)	Sciences sociales, protection de l'enfance, migration et mobilité, extrémisme violent, systèmes d'information géographique (SIG), évaluation des programmes humanitaires et de développement, enquêtes d'opinion	Coordination et gestion de projets, évaluations des besoins budgétaires, collecte et analyse de données, suivi et évaluation, soutien psychosocial et regroupement familial, développement de formations et enseignement (SIG, cartographie), soutien d'urgence pour les groupes vulnérables en détention et milieu ouvert	Niger, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Tchad	Anglais, français, haoussa, zarma, kanuri
Hamna Ishaq, Chef de projet	Plus de 8 ans	Éducation, WASH, santé, nutrition, protection de l'enfance et protection sociale	Gestion de projet, évaluation, suivi, planification stratégique	Zimbabwe, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Palestine, Yémen, Pakistan, Canada	Anglais, ourdou

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Position et nom	Expérience et Education	Domaines d'expertise		Pays d'expérience	Langues
		Expertise sectorielle	Expertise fonctionnelle		
	Master Science Politique sociale et développement				
Junaid Ashraf, Analyste de données	Plus de 10 ans  Maîtrise en développement international	WASH, chaîne d'approvisionnement en santé, santé mondiale, développement durable	Recherche et analyse de données, suivi et évaluation, gestion de projets	Pakistan, Ouganda et Angleterre.	Anglais, ourdou, punjabi
Symrun Razaque, Chercheure documentaire	Plus de 3 ans  MA (Master Européen en Etudes sur les Femmes et le Genre) Master Études du développement	Violences basées sur le genre dans les situations d'urgence, Droits de l'homme et justice sociale, Droits des réfugiés et des migrants, Éthique féministe des soins et de l'inclusion, Travail social et développement communautaire	Collecte de données, analyse et rapport, coordination de projet, égalité des genres, et intersectionnalité dans les politiques.	Pakistan, Pays-Bas, Autriche, Espagne	Anglais, ourdou
Laura Ressler, Rédacteur en chef	Plus de 15 ans  Doctorante en droit Maîtrise en droit de la personne	Droit des droits de l'homme, protection de l'enfance, coordination humanitaire, recherche et plaidoyer, consolidation de la paix et résolution des conflits, migration et droits des réfugiés	Planification et évaluation, production de données probantes, recherche et gestion des connaissances, élaboration de politiques, conseil stratégique, renforcement des capacités	Belgique, Libye, Érythrée, Liban, République démocratique du Congo, Tunisie	Anglais, Français

## Annexe 3 : Plan de travail de l'évaluation

L'évaluation a été menée en quatre phases, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, qui détaille les activités et le calendrier des principaux livrables de l'évaluation.

Activité	Responsabilité	Date d'achèvement	Livrables
<b>Phase 1 : Crédit</b>			
Organiser la réunion de lancement	AAN Associates et HCR	18 décembre 2024	Rapport de démarrage (anglais et français)
Effectuer un premier examen documentaire	AAN Associates	31 janvier 2025	
Élaborer une matrice d'évaluation	AAN Associates	17 janvier 2025	
Concevoir des outils de collecte de données	AAN Associates	31 janvier 2025	
Soumettre la première version du rapport de démarrage	AAN Associates	24 février 2025	
Entreprendre la mission de démarrage	AAN Associates et HCR	05 et 06 mars 2025	
Soumettre le rapport de démarrage révisé (anglais et français)	AAN Associates	14 mars 2025	
Recevoir les commentaires du GRE sur le rapport de démarrage	HCR	20 mars 2025	
Soumettre la version finale du rapport de démarrage	AAN Associates	25 mars 2025	
<b>Phase 2 : Collecte des données</b>			
Former l'équipe locale et pré-tester les outils de collecte de données	AAN Associates	19 mars 2025	Rapport d'achèvement de la collecte de données
Effectuer la collecte de données (KII, FGD et études de cas)	AAN Associates	02 mai 2025	
Soumettre le rapport d'achèvement de la collecte de données	AAN Associates	09 mai 2025	
<b>Phase 3: Analyse des données</b>			
Effectuer le nettoyage des données	AAN Associates	09 mai 2025	Non applicable
Effectuer des analyses de données qualitatives	AAN Associates	16 mai 2025	
Effectuer des analyses des données quantitatives	AAN Associates	16 mai 2025	
Présenter les résultats préliminaires	AAN Associates	21 mai 2025	
<b>Phase 4: Rapports</b>			
Soumettre la première version du rapport d'évaluation	AAN Associates	09 juin 2025	Première version du rapport d'évaluation et atelier de validation
Recevoir les commentaires du HCR sur la première version du rapport d'évaluation	HCR	23 juin 2025	Rapport d'évaluation final (anglais et français)
Soumettre un rapport d'évaluation révisé (anglais et français)	AAN Associates	03 juillet 2025	
Recevoir les commentaires du GRE sur le rapport d'évaluation révisé	HCR	21 juillet 2025	
Soumettre le rapport d'évaluation final	AAN Associates	08 août 2025	

## Annexe 4 : Matrice d'évaluation

**Utilisation de la matrice d'évaluation :** La matrice d'évaluation a servi d'outil de planification et de gestion pour guider l'ensemble du processus d'évaluation. Elle a été conçue pour décomposer chaque question d'évaluation générale en sous-questions spécifiques, chacune liée à des indicateurs clairement définis. Ces indicateurs ont fourni des critères mesurables pour l'évaluation du projet ETM et ont été reliés aux sources de données et méthodes pertinentes. De plus, la matrice a été utilisée pour développer des outils de collecte de données sur mesure pour différents groupes de parties prenantes, notamment les réfugiés, les communautés d'accueil, le personnel du HCR, les PI, l'UE et les représentants du gouvernement nigérian. Cette approche a permis de garantir que la collecte de données prenne en compte les divers points de vue de tous les groupes concernés. Pendant la phase d'analyse, la matrice a fourni un cadre systématique pour l'organisation et l'interprétation des résultats en fonction de chaque critère d'évaluation. Elle a permis à l'équipe d'évaluation d'identifier des tendances et de comparer les réponses des différents groupes de répondants. Enfin, la matrice a aidé l'équipe d'évaluation à garantir la transparence et la cohérence tout au long du processus.

**Remarque :** L'encadré gris contient les questions d'évaluation des termes de référence. Les questions en gras, dans l'encadré gris, ont été mises à jour pour tenir compte des commentaires du HCR reçus lors de la phase de démarrage.

Questions clés	Sous-questions	Indicateurs	Méthodes et sources de collecte de données	Méthodes d'analyse des données
<b>1. PERTINENCE</b>				
1.1 Dans quelle mesure les services de base fournis, tels que l'aide alimentaire, l'accès à l'eau et à l'assainissement et le soutien psychosocial, sont-ils adaptés aux besoins des populations ciblées ?				
1.2 Dans quelle mesure l'ETM fournit-il des solutions durables adaptées aux aspirations et aux besoins des personnes évacuées et des réfugiés enregistrés au Niger ?				
<b>1.3 Dans quelle mesure le projet ETM est-il pertinent au regard des normes relatives aux droits de l'homme, de l'égalité des sexes et des engagements en matière d'équité ?</b>				
1.4 Dans quelle mesure le projet s'aligne-t-il sur les objectifs migratoires à long terme de l'UE et du Niger, sur les politiques nationales et sur les cadres institutionnels existants ?				
Q1 : Dans quelle mesure le projet ETM est-il pertinent par rapport aux besoins des populations ciblées ?	Q1.1 : Dans quelle mesure les services de base et les solutions durables de l'ETM correspondent-ils aux besoins et aux aspirations des personnes évacuées et des réfugiés enregistrés au Niger ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Preuve de l'adéquation entre les services de base fournis par l'ETM et les besoins prioritaires des évacués, des réfugiés et des groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées).</li> <li>- Points de vue des parties prenantes (évacués, réfugiés et groupes vulnérables) sur l'adéquation entre les services de base de l'ETM et leurs besoins prioritaires.</li> <li>- Preuve de chevauchements ou de lacunes entre les solutions durables proposées par l'ETM et les aspirations et besoins des personnes évacuées, des réfugiés et des groupes vulnérables.</li> <li>- Points de vue des parties prenantes (évacués, réfugiés et groupes vulnérables) sur les chevauchements ou les écarts entre leurs solutions durables préférées et celles proposées par l'ETM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Revue documentaire</b> : Rapports de mise en œuvre de l'ETM, rapports d'évaluation des besoins et statistiques de prestation de services.</li> <li>- <b>Informateurs clés</b> : HCR et partenaires.</li> <li>- <b>Groupes de discussion</b> : Évacués, leaders communautaires et réfugiés enregistrés au Niger.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse thématique</li> <li>- Analyse de contenu</li> </ul>

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Questions clés	Sous-questions	Indicateurs	Méthodes et sources de collecte de données	Méthodes d'analyse des données
<b>EQ2:</b> Dans quelle mesure le projet ETM s'aligne-t-il sur les politiques et cadres nationaux du Niger et de l'UE, les normes en matière des droits de l'homme, les engagements en matière d'égalité des sexes et d'équité ?	<b>EQ2.1:</b> Dans quelle mesure le projet ETM s'aligne-t-il sur les politiques et cadres migratoires du Niger et de l'UE ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Preuve de l'alignement entre les objectifs de l'ETM et les politiques, priorités et cadres migratoires du Niger, y compris tout changement dans les priorités du gouvernement après le changement de régime.</li> <li>- Preuve de l'alignement entre les objectifs de l'ETM et les politiques et cadres migratoires de l'UE.</li> <li>- Points de vue des parties prenantes (GoN, HCR, UE) sur l'alignement de l'ETM sur les politiques migratoires du Niger et de l'UE, avant et après le changement de régime.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Revue documentaire :</b> Approche globale de la migration et de la mobilité, Agenda migratoire de l'UE, Politique migratoire nationale, Politique nationale sur les déplacements internes, Loi n° 2018-74.</li> <li>- <b>Informateurs clés :</b> Des responsables du HCR, de l'UE et du gouvernement nigérien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse thématique</li> <li>- Analyse de contenu</li> </ul>
	<b>Question n°2.2 :</b> Dans quelle mesure le projet ETM est-il conforme aux normes pertinentes en matière de droits de l'homme, d'égalité des sexes et d'équité ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Preuve du respect par l'ETM des normes relatives aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et aux engagements en matière d'équité.</li> <li>- Points de vue des parties prenantes (GoN, HCR, UE) sur l'alignement de l'ETM sur les engagements en matière de droits de l'homme, d'égalité des sexes et d'équité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Revue documentaire :</b> Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés et Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, documents du projet ETM.</li> <li>- <b>Informateurs clés :</b> HCR et partenaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse thématique</li> <li>- Analyse de contenu</li> </ul>
<b>2. EFFICACITÉ</b>				
<p><b>2.1 Dans quelle mesure le HCR a-t-il amélioré ses processus internes au cours du processus de réinstallation ?</b></p> <p>2.2 Dans quelle mesure le HCR a-t-il créé des canaux de communication efficaces pour gérer les attentes concernant le processus de réinstallation autour des centres de transit ?</p> <p>2.3 Dans quelle mesure le HCR a-t-il envisagé d'autres modèles de prestation pour obtenir les mêmes résultats ?</p> <p>2.4 Dans quelle mesure le projet a-t-il eu recours à des pratiques de réinstallation à distance et de détermination du statut de réfugié pour accélérer le processus de réinstallation ?</p>				
<b>T3 :</b> Dans quelle mesure le HCR a-t-il amélioré l'efficacité du processus de réinstallation en optimisant ses processus, en améliorant la communication et en mettant en œuvre des modèles de prestation alternatifs ?	<b>Q3.1:</b> Dans quelle mesure le HCR a-t-il réduit le temps moyen passé par les bénéficiaires dans les centres de transit, et quels sont les principaux facteurs d'influence du HCR qui pourraient davantage réduire cette durée ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps moyen nécessaire pour traiter les dossiers de réinstallation entre avril 2022 et mars 2025.</li> <li>- Retour des bénéficiaires sur la durée de leur séjour dans le centre de transit.</li> <li>- Examen documentaire des procédures opérationnelles normalisées, des directives et des rapports du HCR qui décrivent les changements dans les délais de traitement et des améliorations opérationnelles.</li> <li>- Points de vue du HCR sur les améliorations apportées pour réduire le temps passé dans les centres de transit.</li> <li>- Liste des facteurs relevant de l'influence du HCR qui pourraient réduire le temps moyen passé par les bénéficiaires dans les centres de transit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Revue documentaire :</b> Rapports opérationnels et journaux des centres de transit.</li> <li>- <b>Informateurs clés:</b> HCR et partenaires.</li> <li>- <b>Groupes de discussion :</b> Evacués, leaders communautaires et réfugiés enregistrés au Niger.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des tendances</li> <li>- Analyse thématique</li> <li>- Analyse de contenu</li> </ul>

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Questions clés	Sous-questions	Indicateurs	Méthodes et sources de collecte de données	Méthodes d'analyse des données
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Types de modèles alternatifs de prestation et pratiques de réinstallation à distance mis en œuvre.</li> <li>- Niveau de satisfaction des parties prenantes (HCR et partenaires) vis-à-vis des pratiques à distance et des modèles de prestation alternatifs mis en œuvre.</li> </ul>		
	<b>Q3.2:</b> Dans quelle mesure le HCR a-t-il facilité une communication claire et opportune sur le processus de réinstallation dans les centres de transit ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Preuve de l'existence d'une gamme de canaux de communication créés pour les réfugiés, y compris ceux ayant un niveau d'alphabétisation limité ou des handicaps.</li> <li>- Fréquence des mises à jour fournies aux réfugiés sur leur statut de réinstallation.</li> <li>- Perceptions des évacués et des réfugiés sur la clarté, la rapidité et l'utilité des informations fournies sur leur statut de réinstallation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Revue documentaire:</b> Communication (par exemple, dépliants, annonces) et rapports de rétroaction.</li> <li>- <b>Informateurs clés :</b> HCR et partenaires.</li> <li>- <b>Groupes de discussion :</b> Évacués, leaders communautaires et réfugiés enregistrés au Niger.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse thématique</li> <li>- Analyse de contenu</li> </ul>
<b>3. EFFICACITÉ – IMPACT</b>				
3.1		Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il fourni une assistance vitale, des services et une protection aux personnes déplacées de force à Hamdallaye et Agadez ? (Il s'agit notamment de la distribution de nourriture (en espèces et en nature), d'articles de première nécessité (CRI), de kits de dignité, de la fourniture d'abris adéquats et de l'accès aux services de base tels que la santé, la santé mentale, l'éducation, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, ainsi que l'accès à la protection (enregistrement, protection de l'enfance, VBG, etc.).		
3.2		Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il été efficace pour promouvoir la coexistence pacifique entre les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil ? (Cela comprend des projets à impact rapide, des formations professionnelles, des activités génératrices de revenus, des activités sportives et des activités de protection de l'environnement pour les populations ETM et les communautés d'accueil.)		
3.3		Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il eu des impacts positifs ou négatifs imprévus sur les communautés cibles et hôtes ?		
T4 : Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il été efficace pour fournir une assistance et une protection essentielles aux personnes évacuées et réfugiées et pour favoriser la cohésion sociale avec les communautés d'accueil, y compris les	<b>Q4.1:</b> Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il fourni une assistance, des services et une protection vitaux aux évacués et réfugiés à Hamdallaye et Agadez ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'évacués bénéficiant des services de sauvetage de l'ETM (assistance alimentaire, articles de première nécessité, EAH, abris, protection et soins de santé), ventilé par sexe, âge, handicap.</li> <li>- Perception des évacués et réfugiés sur l'adéquation et de la qualité des services vitaux fournis.</li> <li>- Perception des évacués et réfugiés sur l'impact des services essentiels sur leur bien-être, leur sécurité et leur santé.</li> <li>- Points de vue des parties prenantes (HCR, responsables du Gouvernement nigérien, partenaires de mise en œuvre) sur l'efficacité de l'ETM pour répondre aux besoins des évacués et réfugiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Revue documentaire:</b> Statistiques sur la prestation de services.</li> <li>- <b>Informateurs clés :</b> HCR, partenaires de mise en œuvre, responsables du gouvernement nigérien.</li> <li>- <b>Groupes de discussion:</b> Évacués et réfugiés enregistrés au Niger.</li> <li>- <b>Études de cas :</b> Évacués et réfugiés enregistrés au Niger.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse thématique</li> <li>- Analyse de contenu</li> </ul>

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Questions clés	Sous-questions	Indicateurs	Méthodes et sources de collecte de données	Méthodes d'analyse des données
impacts imprévus ?	<b>Q4.2:</b> Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il favorisé la cohésion sociale entre les évacués et réfugiés et les communautés d'accueil ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des évacués et réfugiés et de communautés d'accueil bénéficiant de projets à impact rapide.</li> <li>- Disponibilité de mécanismes de résolution de conflits dans les communautés ciblées.</li> <li>- Points de vue des parties prenantes (HCR, responsables du GoN, partenaires de mise en œuvre, bénéficiaires) sur la contribution de l'ETM à la cohésion sociale entre les évacués et réfugiés et les communautés d'accueil.</li> <li>- Perceptions des parties prenantes (évacués, réfugiés enregistrés au Niger et communautés d'accueil) sur les changements d'attitudes et de comportement envers les autres communautés au fil du temps.</li> <li>- Types de résultats imprévus produits sur les communautés d'accueil et les évacués et réfugiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Revue documentaire:</b> Rapports de projet sur les projets à impact rapide, y compris les dossiers de participation.</li> <li>- <b>Informateurs clés :</b> HCR, responsables du GoN et partenaires.</li> <li>- <b>Groupes de discussion:</b> Les personnes évacuées, les réfugiés enregistrés au Niger, les chefs religieux et les communautés d'accueil.</li> <li>- <b>Études de cas :</b> Les personnes évacuées, les réfugiés enregistrés au Niger et les membres de la communauté d'accueil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse thématique</li> <li>- Analyse de contenu</li> </ul>
<b>4. DURABILITÉ</b>				
4.1 Dans quelle mesure le projet a-t-il favorisé le développement de voies juridiques complémentaires comme alternative à la réinstallation ?				
<b>Q5 :</b> Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il contribué à développer des voies juridiques complémentaires et à améliorer l'environnement de protection au Niger ?	<b>Q5.1:</b> Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il contribué au développement de voies juridiques complémentaires au Niger ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réfugiés bénéficiant des voies légales complémentaires.</li> <li>- Nombre d'acteurs dotés d'une capacité améliorée à gérer des voies juridiques complémentaires.</li> <li>- Points de vue des parties prenantes (HCR et GoN) sur la durabilité de ces voies juridiques complémentaires.</li> <li>- Preuve de partenariats entre organisations locales, nationales et internationales axées sur le maintien et l'expansion de voies juridiques complémentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Revue documentaire:</b> Cadres juridiques, rapports de projets et dossiers de cas sur les voies complémentaires.</li> <li>- <b>Informations clés :</b> Le personnel du HCR et les responsables du gouvernement et des partenaires de mise en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse thématique</li> <li>- Analyse de contenu</li> </ul>
	<b>Q5.2:</b> Dans quelle mesure le projet ETM a-t-il contribué à améliorer l'environnement de protection au Niger ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs gouvernementaux et non étatiques dotés d'une capacité améliorée à assurer la protection des réfugiés.</li> <li>- Points de vue des parties prenantes (gouvernement nigérien et acteurs non étatiques) sur l'utilité des formations pour accroître leur capacité à résoudre les problèmes de protection.</li> <li>- Nombre de mesures de protection (lignes directrices, cadres) intégrées dans les opérations des acteurs gouvernementaux et non étatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Revue documentaire:</b> Rapports de projets.</li> <li>- <b>Informateurs clés :</b> Le personnel du HCR et les responsables du gouvernement du Niger.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse thématique</li> <li>- Analyse de contenu</li> </ul>

## Annexe 5 : Guides KII

Les guides suivants ont été utilisés pour mener des KII avec le HCR, le GdN, les PI, l'UE, l'OIM, l'agent de protection (Libye) et les représentants des municipalités hôtes. Pour éviter les répétitions, les guides pour les bénéficiaires (demandeurs d'asile et réfugiés) sont inclus dans les guides FGD à l'annexe 6.

### HCR

#### Introduction

- Pouvez-vous nous donner un aperçu de votre rôle dans le projet ETM ?
- Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

#### Pertinence

1. Comment le HCR s'est-il assuré que les services de base (aide alimentaire, WASH, soutien psychosocial) fournis par l'ETM correspondent aux besoins des évacués et des réfugiés ?
  - a. Quelles évaluations des besoins spécifiques ont été effectuées ?
  - b. Comment les groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées) ont-ils été spécifiquement pris en compte ?
2. Comment le HCR s'est-il assuré que les solutions durables (retour volontaire, intégration locale, réinstallation) répondent aux besoins des évacués et des réfugiés ?
  - a. Comment les préférences et les vulnérabilités individuelles ont-elles été prises en compte ?
  - b. Quels mécanismes sont en place pour recueillir des commentaires sur leurs préférences et leurs vulnérabilités auprès des bénéficiaires ?
3. De quelle manière l'ETM s'harmonise-t-il avec les normes internationales en matière de droits de la personne, d'égalité des sexes et d'engagements en matière d'équité ? Approfondir : demander au répondant de préciser les normes, les politiques et les cadres réglementaires.
  - a. Y a-t-il des domaines où l'ETM ne s'aligne pas ?
  - b. Comment y remédier ?
4. Connaissez-vous les politiques, les lois, les cadres réglementaires en matière de migration du Niger ? Si oui, de quelle manière l'ETM s'aligne-t-il sur les objectifs et les politiques migratoires à long terme du Niger ? Approfondir : demander au répondant de préciser les politiques et les objectifs
  - a. Pensez-vous que l'alignement a été affecté en raison du changement de régime intervenu au Niger ?
5. Connaissez-vous le cadre politique et institutionnel de l'UE en matière de migration ? Si oui, de quelle manière l'ETM s'aligne-t-il sur les objectifs, les politiques et les cadres institutionnels à long terme de l'UE en matière de migration ? Approfondir : demander au répondant de préciser les politiques, les objectifs et les cadres institutionnels.
  - a. Pensez-vous que l'alignement a été affecté en raison du changement de régime intervenu au Niger ?

#### Efficacité

6. Pouvez-vous décrire l'évolution du délai moyen de traitement des dossiers de réinstallation depuis avril 2022 ?
  - a. Selon vous, quels changements opérationnels ou nouvelles pratiques (améliorations des processus, ressources, changements de politiques) ont le plus contribué à réduire le temps que les bénéficiaires passent dans les centres de transit ?
  - b. Y a-t-il eu des changements ou des pratiques qui n'ont pas donné les résultats escomptés ? Pourquoi ?
  - c. Qu'aurait-on pu faire d'autre pour réduire le temps ?
  - d. Le HCR dispose-t-il d'informations sur le temps de transit/réinstallation des réfugiés et évacués entre avril 2022 et mars 2025 pour les partager avec l'équipe d'évaluation ?
7. De votre point de vue, quels sont les principaux facteurs sous le contrôle du HCR qui ont permis de réduire les temps de transit ?
  - a. quels effets ces facteurs ont-ils occasionné dans les différents centres de transit ?
8. Quels autres modèles de prestation ont été envisagés ou mis en œuvre entre avril 2022 et mars 2025 pour réduire le temps nécessaire au traitement des cas de réinstallation des réfugiés et des personnes évacuées ? Les modèles de prestation à distance pourraient inclure des missions de

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

sélection à distance, des entretiens à distance, des conseils à distance, un soutien psychosocial accru et de nouvelles activités génératrices de revenus facilitées en rapport avec la COVID-19.

- a. Quelle technologie ou infrastructure était nécessaire ?
  - b. Comment le personnel s'est-il adapté à ces nouvelles pratiques ?
  - c. Des changements ont-ils été apportés à ces modèles durant l'après COVID-19 à la fin de 2022 ?
  - d. Quel a été l'impact de ces modèles sur l'allocation des ressources (temps, fonds ou ressources humaines) ?
9. Comment le HCR gère-t-il les attentes concernant le processus de réinstallation auprès des évacués et les réfugiés ?
- a. Quels renseignements précis sont fournis aux différentes étapes du processus ?
  - b. Comment répondez-vous aux préoccupations ou aux idées fausses ?
  - c. Des considérations particulières ont-elles été prises en compte pour les groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées) ?
  - d. Quels canaux de communication, selon vous, ont le mieux fonctionné et pourquoi ? Lesquels n'ont pas fonctionné et pourquoi ?

## Efficacité/Impact

10. Quels impacts et changements l'ETM a-t-il créés en fournissant une assistance et une protection vitales aux évacués et aux réfugiés ?
- a. Quels sont les facteurs ou les stratégies qui ont contribué à ces changements ?
  - b. Quels défis ont entravé les réalisations ?
  - c. Quelles leçons ont été tirées ?
11. Quels changements/impacts l'ETM a-t-il créés en promouvant la coexistence pacifique entre les évacués, les réfugiés et les communautés d'accueil ?
- a. Quels sont les facteurs ou les stratégies qui ont contribué à ces changements ?
  - b. Quels défis ont entravé les réalisations ?
  - c. Avez-vous observé des impacts imprévus du projet ETM sur les évacués, les réfugiés et les communautés d'accueil ?

## Durabilité

12. Comment l'ETM a-t-il contribué au développement de voies juridiques complémentaires telles que les programmes d'éducation, les visas d'études, le regroupement familial et les couloirs humanitaires ?
- a. Quels défis ont été rencontrés dans l'élaboration ou l'offre de ces voies complémentaires ?
  - b. Selon vous, dans quelle mesure ces voies juridiques complémentaires sont-elles durables ?
13. De quelle manière le projet ETM a-t-il amélioré l'environnement de protection au Niger, par exemple par le biais de formations et de coaching sur le terrain pour les acteurs gouvernementaux et non étatiques ? Il peut s'agir d'une formation spécialisée dans la protection de l'enfance, la violence basée sur le genre, la santé, la santé mentale ou la gestion des camps.
- a. Quelles améliorations spécifiques avez-vous observées à la suite de ces efforts de renforcement des capacités ?
  - b. Selon vous, la capacité globale des acteurs gouvernementaux et non étatiques s'est-elle améliorée ? Pourriez-vous fournir des exemples ou des preuves ?
  - c. Comment assure-t-on la viabilité à long terme de ces améliorations en matière de formation et de renforcement des capacités ? Y a-t-il des plans ou des mesures en place pour maintenir (gestion des connaissances) et tirer parti de ces gains au fil du temps ?

## Recommandations, suggestions ou leçons apprises

14. Quelles recommandations, suggestions ou leçons apprises tiriez-vous concernant le projet ETM ?
- a. Quels aspects du projet ETM ont bien fonctionné ?
  - b. Quels défis ou lacunes avez-vous observés, et comment pourraient-ils être relevés ?
  - c. Pouvez-vous partager les meilleures pratiques ou les approches innovantes qui ont émergé au cours du projet ?

## Responsables du GdN

### Introduction

- Pouvez-vous nous donner un aperçu du rôle de votre institution dans le projet ETM ?

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

- Pouvez-vous nous donner un aperçu de votre rôle dans le projet ETM ?
- Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

## Pertinence

1. Comment le projet ETM s'inscrit-il dans les politiques migratoires du Niger ?
  - a. Y a-t-il des domaines où l'ETM ne s'aligne pas ?
  - b. Comment le projet ETM s'est-il adapté aux changements dans les politiques migratoires ou les priorités du Niger depuis le changement de régime intervenu au Niger ?

## Efficacité

2. De votre point de vue, quelle est l'efficacité du processus de réinstallation dans le cadre de l'ETM ? L'efficacité fait référence au temps que les réfugiés et les évacués passent dans les centres de transit.
  - a. Quels facteurs ont contribué au temps que les réfugiés et les évacués ont passé en transit ?
  - b. Pouvez-vous identifier des goulots d'étranglement opérationnels ou administratifs spécifiques qui ont pu avoir un impact sur ces durées ?
  - c. Que pourrait faire le HCR pour réduire le temps passé dans les centres de transit ?
  - d. Y a-t-il d'autres programmes de réinstallation au Niger ? Si oui, comment l'efficacité de l'ETM se compare-t-elle à celle d'autres programmes de réinstallation au Niger ?

## Efficacité/Impact

3. Quels changements et quels impacts l'ETM a-t-il apportés en apportant une aide vitale et une protection aux évacués et aux réfugiés entre avril 2022 et mars 2025 ?
  - a. Quels défis le GdN a-t-il rencontrés pour soutenir les efforts d'assistance et de protection d'ETM ?
  - b. Y a-t-il des leçons apprises ?
4. Quels changements/impacts l'ETM a-t-il créés en promouvant la coexistence pacifique entre les évacués, les réfugiés et les communautés d'accueil ?
  - a. Quels sont les avantages dont les communautés d'accueil bénéficient de l'ETM ?
  - b. Quels sont les facteurs ou les stratégies qui ont contribué à ces changements ?
  - c. Quels défis ont entravé les réalisations ?
  - d. Avez-vous observé des impacts imprévus (positifs ou négatifs) du projet ETM sur les évacués, les réfugiés et les communautés d'accueil ?
  - e. Quels avantages les communautés d'accueil / Niger auraient-elles dû bénéficier ?

## Durabilité

5. Quels sont les projets futurs du gouvernement nigérien pour continuer à faciliter et à accueillir des centres de transit et des réfugiés dans le pays ?
  - a. Pourquoi et pourquoi pas?
6. Comment l'ETM a-t-il contribué au développement de voies juridiques complémentaires telles que les programmes d'éducation, les visas d'études, le regroupement familial et les couloirs humanitaires ?
  - a. Comment le GdN prévoit-il d'élargir ou d'améliorer ces voies complémentaires à l'avenir ?
7. De quelle manière le projet ETM a-t-il amélioré l'environnement de protection au Niger, par exemple par le biais de formations et de coaching sur le terrain pour les acteurs gouvernementaux et non étatiques ? Il peut s'agir d'une formation spécialisée dans la protection de l'enfance, la violence basée sur le genre, la santé, la santé mentale ou la gestion des camps.
  - a. Quelles améliorations spécifiques avez-vous observées grâce à ces efforts de renforcement des capacités ?
  - b. Selon vous, la capacité globale des acteurs gouvernementaux et non étatiques s'est-elle améliorée ? Pourriez-vous fournir des exemples ou des preuves ?
  - d. Comment assure-t-on la viabilité à long terme de ces améliorations en matière de formation et de renforcement des capacités ? Y a-t-il des plans ou des mesures en place pour maintenir et tirer parti de ces gains au fil du temps ?

## Formations

8. Avez-vous reçu des formations par l'intermédiaire du HCR ou de ses partenaires ? Si oui, quelles formations avez-vous reçues entre avril 2022 et mars 2025 ?
  - a. Quelles formations ont été les plus pertinentes pour votre travail ?

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

- b. Y a-t-il des domaines où vous pensez que les formations pourraient être plus adaptées aux besoins de votre institutions – précisez en termes d'environnement de protection ?
9. Quelles compétences ou connaissances spécifiques avez-vous acquises grâce aux formations (il peut s'agir de formations sur la protection internationale, les droits et devoirs des réfugiés, l'accès à la justice, la prévention de la violence basée sur le genre, l'atténuation des risques, la protection de l'enfance, la santé mentale, la gestion des camps) ?
  - a. En ce qui concerne la formation et/ou le soutien que vous avez reçus, comment avez-vous appliqué ces compétences dans votre travail avec les réfugiés et les demandeurs d'asile ?
  - b. Quels changements avez-vous observés dans les pratiques de protection et d'assistance aux réfugiés grâce à ces formations ?
  - c. Quelles améliorations avez-vous constatées dans la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la protection des réfugiés ?
10. Comment comptez-vous intégrer les connaissances acquises lors de ces formations dans les pratiques à long terme de votre institution ?
  - a. Quels mécanismes sont en place pour partager les connaissances acquises avec d'autres membres du personnel ou des organisations partenaires ?
  - b. Quels autres sujets de formation seraient bénéfiques pour renforcer davantage votre capacité de protection des réfugiés ?

## Recommandations, suggestions ou leçons apprises

11. Quelles recommandations, suggestions ou leçons apprises feriez-vous concernant le projet ETM ?
  - a. Quels aspects du projet ETM ont bien fonctionné et devraient être maintenus ou étendus ?
  - b. Quels défis ou lacunes avez-vous observés, et comment pourraient-ils être abordés ?
  - c. Pouvez-vous partager les bonnes pratiques ou les approches innovantes qui ont émergé au cours du projet ?

## Délégation de l'Union européenne au Niger

### Pertinence

1. Comment le projet ETM s'aligne-t-il sur les objectifs et les politiques migratoires de l'UE ?
  - a. Quels sont les politiques ou les cadres spécifiques de l'UE que l'ETM soutient-il ?
  - b. Pouvez-vous fournir des exemples concrets d'alignement entre les activités d'ETM et les politiques ou cadres migratoires de l'UE ?
  - c. Y a-t-il des domaines dans lesquels le projet ETM ne s'aligne pas pleinement sur les objectifs de l'UE ? Comment sont-ils abordés ?
  - d. Les priorités de l'UE en matière de réinstallation ont-elles changé ?
  - e. Comment le changement de régime au Niger a-t-il affecté l'alignement d'ETM sur les priorités et les politiques nationales ?

### Efficacité

2. Pensez-vous que l'ETM a été efficace en termes de fonds, de temps et de ressources humaines pour réaliser le projet ETM ?
  - a. Selon vous, qu'est-ce qui a bien fonctionné et qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?
  - b. Que pourrait faire le HCR pour réduire le temps passé dans les centres de transit ?

### Efficacité/Impact

3. Selon vous, à quels changements clés l'ETM a-t-il contribué d'avril 2022 à mars 2025 en ce qui concerne les personnes évacuées, les réfugiés et les communautés d'accueil grâce à une assistance vitale, à la protection et à la promotion de la coexistence pacifique ?
  - a. Selon vous, quels facteurs ou stratégies ont contribué à ces changements ?
  - b. Selon vous, quels sont les défis qui ont entravé les réalisations ?
  - c. Y a-t-il eu des leçons apprises ?

### Durabilité

4. Comment l'ETM a-t-elle contribué à développer des voies juridiques complémentaires telles que les programmes d'éducation, les visas d'études ou le regroupement familial ?

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

- a. Selon vous, dans quelle mesure ces voies juridiques complémentaires sont-elles durables ?
5. De quelle manière le projet ETM a-t-il amélioré l'environnement de protection au Niger grâce à des formations et coaching sur le terrain pour les acteurs gouvernementaux et non étatiques ? Il peut s'agir d'une formation spécialisée dans la protection de l'enfance, la violence basée sur le genre, la santé, la santé mentale ou la gestion des camps.
  - a. Selon vous, la capacité des acteurs gouvernementaux et non étatiques s'est-elle améliorée ?
6. Envisage-t-on de continuer à financer des ETM ou des programmes similaires au Niger ?

## Recommandations, suggestions ou leçons apprises

7. Quelles recommandations, suggestions ou leçons apprises feriez-vous concernant le projet ETM ?
  - a. Quels aspects du projet ETM ont bien fonctionné ?
  - b. Quels défis ou lacunes avez-vous observés, et comment pourraient-ils être abordés ?

## Partenaires de mise en œuvre

### Introduction

- Pouvez-vous nous donner un aperçu du rôle de votre organisation dans le projet ETM ?
- Pouvez-vous nous donner un aperçu de votre rôle dans le projet ETM ?
- Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

### Pertinence

1. Comment votre organisation s'est-elle assurée que vos activités ou interventions correspondent aux besoins des évacués et des réfugiés ?
  - a. Quelles évaluations des besoins spécifiques ont été effectuées ?
  - b. Comment les groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées) ont-ils été spécifiquement pris en compte ?
2. Comment votre organisation s'assure-t-elle que vos activités ou interventions sont conformes aux normes internationales en matière de droits de la personne, d'égalité des sexes et d'engagements en matière de prise en compte des groupes vulnérables ?
  - a. Y a-t-il des domaines où il y a des lacunes ?
  - b. Comment y remédier ?

### Efficacité

3. Quels modèles alternatifs ou de prestation à distance ont été envisagés ou mis en œuvre entre avril 2022 et mars 2025 pour contrer les effets de la COVID-19 ? Approfondir : Les modèles de prestation à distance pourraient inclure du counseling à distance, du soutien psychosocial et de nouvelles activités génératrices de revenus liées à la COVID-19.
  - a. Quelle technologie ou infrastructure était nécessaire ?
  - b. Comment le personnel s'est-il adapté à ces nouvelles pratiques ?
  - c. Des changements ont-ils été apportés à ces modèles après la COVID-19 à la fin 2022 ?
  - d. Quel a été l'impact de ces modèles sur l'allocation des ressources ?
4. Comment évaluez-vous le soutien apporté par le HCR pour permettre à votre organisation de mettre en œuvre ses activités ?
  - a. Quels types spécifiques de soutien (financier, technique, logistique) avez-vous reçu du HCR ?
  - b. Y a-t-il des domaines où vous avez estimé que le soutien était insuffisant ?
  - c. Comment la coordination et la communication avec le HCR ont-elles eu un impact sur l'efficacité globale de vos activités ?

### Efficacité/Impact

5. Quels impacts et changements l'ETM a-t-il créés en fournissant une assistance et une protection vitales aux évacués et aux réfugiés entre avril 2022 et mars 2025 ?
  - a. Quels sont les facteurs ou les stratégies qui ont contribué à ces changements ?
  - b. Quels défis ont entravé les réalisations ?
  - c. Quelles leçons ont été tirées ?

6. **Si PI a travaillé avec les communautés d'accueil :** Quels changements/impacts l'ETM a-t-il créés en promouvant la coexistence pacifique entre les évacués, les réfugiés et les communautés d'accueil ?
  - a. Quels sont les facteurs ou les stratégies qui ont contribué à ces changements ?
  - b. Quels défis ont entravé les réalisations ?
  - c. Avez-vous observé des impacts imprévus du projet ETM sur les évacués, les réfugiés et les communautés d'accueil ?

#### Formations

7. Avez-vous reçu des formations par l'intermédiaire du HCR ou de ses partenaires ? Si oui, quelles formations avez-vous reçues entre avril 2022 et mars 2025 ?
  - a. Quelles formations ont été les plus pertinentes pour votre travail ?
  - b. Y a-t-il des domaines où vous pensez que les formations pourraient être plus adaptées aux besoins de votre organisation – précisez en termes d'amélioration de l'environnement de protection ?
8. Quelles compétences ou connaissances spécifiques avez-vous acquises grâce aux formations (il peut s'agir de formations sur la protection internationale, les droits et devoirs des réfugiés, l'accès à la justice, la prévention de la violence basée sur le genre, l'atténuation des risques, la protection de l'enfance, la santé mentale, la gestion des camps) ?
  - a. En ce qui concerne la formation et/ou le soutien que vous avez reçus, comment avez-vous appliqué ces compétences dans votre travail avec les réfugiés et les demandeurs d'asile ?
  - b. Quels changements avez-vous observés dans les pratiques de protection et d'assistance aux réfugiés à la suite de ces formations ?
  - c. Quelles améliorations avez-vous constatées dans la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la protection des réfugiés ?
9. Comment comptez-vous intégrer les connaissances acquises lors de ces formations dans les pratiques à long terme de votre organisation ?
  - a. Quels mécanismes sont en place pour partager les connaissances acquises avec d'autres membres du personnel ou des organisations partenaires ?
  - b. Quels autres sujets de formation seraient bénéfiques pour renforcer davantage la capacité de protection des réfugiés ?

#### Recommandations, suggestions ou leçons apprises

10. Quelles recommandations, suggestions ou leçons apprises feriez-vous concernant le projet ETM ?
  - a. Quels aspects du projet ETM ont bien fonctionné et devraient être maintenus ou étendus ?
  - b. Quels défis ou lacunes avez-vous observés, et comment pourraient-ils être abordés ?
  - c. Pouvez-vous partager les bonnes pratiques ou les approches innovantes qui ont émergé au cours du projet ?

### Organisation internationale des migrations (OIM)

#### Introduction

- Pouvez-vous nous donner un aperçu de votre rôle dans le projet ETM ?
- Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

#### Questions d'orientation

1. Quel soutien logistique ou administratif spécifique l'OIM apporte-t-elle au HCR pendant le processus de réinstallation ?
  - a. Y a-t-il des domaines où la coordination avec le HCR ou d'autres partenaires pourrait être améliorée ?
2. Comment l'OIM et le HCR collaborent-ils pour déterminer les besoins des évacués et des réfugiés en matière de logistique de retour volontaire et de réinstallation ?
  - a. Des évaluations ou des consultations sont-elles menées pour adapter les services de soutien ?
  - b. Comment les groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées, etc.) sont-ils pris en compte dans la planification des retours et la logistique de la réinstallation ?

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

3. Pouvez-vous décrire comment l'OIM a contribué à améliorer la rapidité et la coordination des processus de retour volontaire et de réinstallation depuis avril 2022 ?
  - a. Quelles pratiques ou quels systèmes ont contribué à réduire les retards ?
  - b. Y a-t-il eu des problèmes opérationnels ou de coordination ?
4. Dans le contexte d'Agadez, comment l'OIM contribue-t-elle à la surveillance des frontières et à l'identification des réfugiés et des demandeurs d'asile ?
  - a. Pouvez-vous décrire la collaboration de l'OIM avec le HCR, CIAUD et la CNE dans ce processus ?
  - b. Y a-t-il des défis spécifiques à la collaboration avec la CNE, le HCR ou ses partenaires ?
5. Quels mécanismes de coordination se sont avérés les plus efficaces pour assurer un processus de transfert ou de soutien sans problèmes entre l'OIM et d'autres acteurs (HCR, gouvernement du Niger, etc.) ?
6. Quelles recommandations, suggestions ou leçons apprises feriez-vous concernant le projet ETM ?
  - a. Quels aspects du projet ETM ont bien fonctionné et devraient être maintenus ou étendus ?
  - b. Quels défis ou lacunes avez-vous observés, et comment pourraient-ils être abordés ?
  - c. Pouvez-vous partager les bonnes pratiques ou les approches innovantes qui ont émergé au cours du projet ?

## HCR - Chargé de protection (Libye)

### Introduction

- Pouvez-vous nous donner un aperçu de votre rôle dans le projet ETM ?
- Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

### Questions d'orientation

1. Comment identifiez-vous et hiérarchisez-vous les personnes à évacuer des centres de détention en Libye ?
  - a. Quels sont les critères ou les préoccupations de protection utilisés dans le profilage ?
  - b. Comment les personnes particulièrement vulnérables (p. ex., les survivants de VBG, les mineurs non accompagnés, les personnes handicapées) sont-elles prises en compte dans le processus de sélection ?
2. Dans quelle mesure le profilage actuel a-t-il permis d'identifier les personnes les plus à risque de transfert vers le Niger ?
  - a. Quel type de soutien (psychosocial, médical, juridique) est fourni aux personnes pendant la détention ou dans la phase pré-départ ?
  - b. Y a-t-il des lacunes dans la prestation de services ?
  - c. Comment évaluez-vous l'efficacité de l'ensemble du processus de transfert, de l'identification au départ ?
3. Quelles sont les étapes qui nécessitent le plus de temps ou de ressources ?
  - a. Y a-t-il des domaines où le processus pourrait être simplifié ?
4. Comment décririez-vous la relation avec les autorités libyennes pour faciliter le processus de transfert ?
  - a. Y a-t-il des obstacles administratifs ou politiques spécifiques qui ont affecté votre travail ?
  - b. Y a-t-il eu des changements récents dans la façon dont la coopération est gérée ?
5. D'après votre expérience, quelles ont été les conséquences à long terme pour les réfugiés transférés au Niger par ce canal ?
  - a. Ont-ils effectivement accès à des solutions durables ou voies juridiques complémentaires (par exemple, la réinstallation, les visas d'études, le regroupement familial) ?
  - b. Quels mécanismes de suivi existent, le cas échéant ?
6. Quelles recommandations, suggestions ou leçons apprises feriez-vous concernant le projet ETM ?
  - a. Quels aspects du projet ETM ont bien fonctionné ?
  - b. Quels défis ou lacunes avez-vous observés, et comment pourraient-ils être abordés ?
  - c. Pouvez-vous partager les bonnes pratiques ou les approches innovantes qui ont émergé au cours du projet ?

## Municipalité d'accueil

### Introduction

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

- Pouvez-vous nous parler du rôle de votre municipalité dans l'ETM ?
- Quel rôle la municipalité joue-t-elle dans le soutien aux réfugiés/évacués et aux communautés d'accueil ?

## Questions d'orientation

1. Comment la présence des évacués et des réfugiés a-t-elle affecté votre municipalité ?
  - a. Quel impact cela a-t-il eu sur votre accès à des ressources telles que l'eau, les soins de santé ou l'éducation ?
  - b. Avez-vous constaté des changements économiques, positifs ou négatifs, dans votre municipalité ?
  - c. Y a-t-il eu de la résistance de la part de la communauté d'accueil à l'égard des réfugiés/évacués au cours de la première phase de la migration ?
2. Avez-vous été impliqué dans le processus d'identification des communautés d'accueil bénéficiaires de l'ETM ? Si oui
  - a. Quel a été le processus d'identification des communautés d'accueil ?
  - b. Quels ont été les défis rencontrés au cours de ce processus ?
  - c. Les communautés sélectionnées étaient-elles suffisantes pour soutenir les communautés d'accueil ? Si ce n'est pas le cas, comment ce processus pourrait-il être amélioré à l'avenir ?
3. Connaissez-vous les services offerts par l'ETM dans votre municipalité ? Si oui, quels étaient ces services ? Dans quelle mesure les services offerts par l'ETM répondent-ils aux besoins des réfugiés, des évacués et des membres de la communauté d'accueil de votre municipalité ?
  - a. Comment les besoins ont-ils été évalués ou identifiés par le HCR ou ses partenaires ?
  - b. La municipalité d'accueil a-t-elle participé au processus décisionnel concernant la prestation des services ? Si oui, comment ?
  - c. Quels services spécifiques ont été les plus utiles à votre municipalité ? Pourquoi ?
  - d. Y a-t-il des besoins qui ne sont pas suffisamment pris en compte ? Veuillez expliquer.
  - e. Comment le HCR ou ses partenaires auraient-ils pu mieux répondre à ces besoins ?
4. À votre avis, les activités et le soutien fournis par le HCR ou ses partenaires ont-ils été utiles à votre municipalité ?
  - a. Quels avantages ont découlé de ces activités et de ce soutien ?
  - b. Pouvez-vous fournir des exemples de la façon dont ces avantages ont fait une différence dans vos communautés impliquées dans l'ETM dans votre municipalité ?
  - c. Ces services et ce soutien ont-ils été fournis en temps opportun ?
5. Comment décririez-vous la relation entre les membres de la communauté d'accueil et les réfugiés/évacués dans votre municipalité ?
  - a. La municipalité a-t-elle joué un rôle dans l'établissement d'une coexistence pacifique entre les réfugiés/évacués et les communautés d'accueil ?
  - b. Pouvez-vous donner des exemples d'interactions ou de collaborations positives qui ont contribué à renforcer la confiance entre deux groupes ?
  - c. Y a-t-il eu des conflits ou des tensions ? Dans l'affirmative, comment ont-ils été abordés ? Quel a été votre rôle dans la résolution des conflits, le cas échéant ?
  - d. Avez-vous remarqué des changements positifs ou négatifs dans la relation entre les deux groupes au fil du temps ?
6. Quelles suggestions avez-vous pour améliorer la relation entre la communauté d'accueil et les réfugiés/évacués ?
  - a. Selon vous, quels sont les facteurs les plus importants pour une intégration réussie des réfugiés/évacués dans la communauté d'accueil de votre municipalité ?

## Annexe 6 : Guides de discussion de groupe focalisé (FGD)

### Évacués et réfugiés

#### Introduction

- Quels types de soutien ou de services avez-vous reçus depuis le moment où vous avez été évacué jusqu'à maintenant ?
- Quel est votre pays d'origine ?
- Depuis combien de temps êtes-vous ici ?
- Avez-vous séjourné dans un autre pays ou centre de transit avant celui-ci ? Pouvez-vous nous dire où vous avez séjourné et comment ce centre de transit se compare-t-il à celui-ci ?

#### Questions d'orientation

1. Dans quelle mesure les services de base (nourriture, eau, assainissement, soutien médical, psychosocial) fournis par le HCR répondent-ils à vos besoins ? **Instructions** : pour les femmes/filles, demandez si les services de base répondent aux besoins spécifiques des femmes et des filles.
  - a. Quelqu'un du HCR ou de ses partenaires a-t-il discuté de vos besoins avec vous avant ou pendant votre séjour ?
  - b. Y a-t-il des services ou des articles dont vous avez encore besoin ? De quoi s'agit-il ?
  - c. Comment ces besoins pourraient-ils être couverts ?
2. Avez-vous reçu des informations ou du soutien concernant les prochaines étapes possibles ?
  - a. Quel type d'assistance le HCR a-t-il fourni pour planifier l'avenir ?
  - b. Le HCR ou des organisations partenaires vous ont-ils demandé quelles étaient vos préférences ou vos objectifs ?
  - c. Pensez-vous que ces plans ou préférences ont été pris en compte dans l'option qui vous a été donnée ?
  - d. Si on ne vous a pas proposé les prochaines étapes précises, quelle information ou quel soutien vous aiderait à vous sentir mieux informé et préparé ?
3. Connaissez-vous des canaux de communication ou des personnes de contact pour obtenir des informations si vous avez des questions sur votre avenir ou si vous avez besoin d'une aide supplémentaire ?
  - a. Comment avez-vous entendu parler de ces canaux ?
  - b. Les avez-vous utilisés ? Si oui, comment a été votre expérience ?
  - c. Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui vous empêche de les utiliser (comme le manque d'information, les barrières linguistiques, le fait de ne pas vous sentir à l'aise ?
4. Comment le temps que vous avez passé ici se compare-t-il à ce à quoi vous vous attendiez ou à ce qu'on vous a dit à votre arrivée ?
  - a. Y a-t-il eu des retards inattendus et, dans l'affirmative, des raisons vous ont-elles été données par le HCR ou des organisations partenaires ?
  - b. Quel soutien ou information facilitera votre séjour s'il dure plus longtemps que prévu ?
5. Comment les services et le soutien du HCR ont-ils changé votre vie quotidienne et votre bien-être ?
  - a. Pouvez-vous donner des exemples de changements positifs dans votre vie ? Par exemple, l'impact sur la santé, la santé mentale, l'hygiène, la sécurité, etc.
  - b. Avez-vous rencontré de nouveaux défis depuis votre arrivée ici ? De quoi s'agit-il ?
  - c. Y a-t-il eu des impacts positifs ou négatifs involontaires sur votre vie ?
6. Vous sentez-vous à l'aise ou en sécurité avec des personnes des communautés locales/d'accueil ? Pourquoi ou pourquoi pas?
  - a. Faites-vous confiance aux gens de la communauté locale/d'accueil ? Pouvez-vous nous donner un exemple?
  - b. Y a-t-il eu des conflits/tensions ou des défis avec la communauté locale/d'accueil ? Pouvez-vous donner des exemples.
  - c. Qu'est-ce qui vous aiderait à vous sentir plus en sécurité ?
7. Avez-vous eu l'occasion de coopérer/collaborer ou de travailler avec des communautés locales/d'accueil ?
  - a. À quel type d'activités communes avez-vous participé ?

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

- b. Comment avez-vous bénéficié de ces activités, par exemple, avez-vous acquis de nouvelles compétences, rencontré de nouvelles personnes ou vous êtes-vous senti plus intégré aux communautés locales ?
- c. Quels sont les obstacles qui rendent la coopération difficile, tels que la langue, la culture, l'attitude/le comportement ?
8. Comment décririez-vous vos propres attitudes envers les communautés locales/d'accueil ?
  - a. Comment pensez-vous qu'ils vous perçoivent ?
  - b. Ces attitudes ont-elles changé au fil du temps ? Si oui, qu'est-ce qui a causé les changements d'attitudes ?
  - c. Que peuvent faire les autorités locales, le HCR ou les dirigeants communautaires pour améliorer ces attitudes ?
9. Sur la base de votre expérience, avez-vous des suggestions sur le soutien que vous avez reçu ?
  - a. Qu'est-ce qui a bien fonctionné et qui devrait continuer ?
  - b. Quels sont les domaines à améliorer ?

## Personnes évacuées et réfugiées ayant des besoins spéciaux

### Introduction

- Quels types de soutien ou de services avez-vous reçus depuis le moment où vous avez été évacué jusqu'à maintenant ?
- Quel est votre pays d'origine ?
- Depuis combien de temps êtes-vous ici ?
- Avez-vous séjourné dans un autre pays ou centre de transit avant celui-ci ? Pouvez-vous nous dire où vous avez séjourné et comment ce centre de transit se compare-t-il à celui-ci ?

### Questions d'orientation

1. Dans quelle mesure les services (nourriture, eau, assainissement, soutien médical, psychosocial) fournis par le HCR répondent-ils aux besoins spécifiques des personnes handicapées ?
  - a. Quelqu'un du HCR ou de ses partenaires a-t-il discuté de vos besoins avant ou pendant votre séjour ?
  - b. Y a-t-il des services ou des articles qui, selon vous, doivent être plus accessibles ou adaptés pour répondre à vos besoins ?
  - c. Comment ces besoins pourraient-ils être comblés ?
2. Avez-vous reçu des informations ou du soutien concernant les prochaines étapes possibles ?
  - a. Quel type d'assistance le HCR a-t-il fourni pour planifier l'avenir ?
  - b. Le HCR ou ses organisations partenaires vous ont-ils demandé quelles étaient vos préférences ou vos objectifs ?
  - c. Pensez-vous que ces plans ou préférences ont été pris en compte dans l'option qui vous a été donnée ?
  - d. Si on ne vous a pas proposé les prochaines étapes précises, quelle information ou quel soutien vous aiderait à vous sentir mieux informé et préparé ?
3. Connaissez-vous des canaux de communication ou des personnes de contact pour obtenir des informations si vous avez des questions sur votre avenir ou si vous avez besoin d'une aide supplémentaire ?
  - a. Comment avez-vous entendu parler de ces canaux ?
  - b. Les avez-vous utilisés ? Si oui, comment a été votre expérience ?
  - c. Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui vous empêche de les utiliser (comme le manque d'information, les barrières linguistiques, le fait de ne pas vous sentir à l'aise ?)
4. Comment le temps que vous avez passé ici se compare-t-il à ce à quoi vous vous attendiez ou à ce qu'on vous a dit à votre arrivée ?
  - a. Y a-t-il eu des retards inattendus et, dans l'affirmative, des raisons vous ont-elles été données par le HCR ou des organisations partenaires ?
  - b. Quel soutien ou information facilitera votre séjour s'il dure plus longtemps que prévu ?
5. Comment les services et le soutien du HCR ont-ils changé votre vie quotidienne et votre bien-être ?
  - a. Pouvez-vous donner des exemples de changements positifs dans votre vie ? Par exemple, l'impact sur la santé, la santé mentale, l'hygiène, la sécurité, etc.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

- b. Avez-vous rencontré de nouveaux défis depuis votre arrivée ici ? De quoi s'agit-il ?
  - c. Y a-t-il des considérations spécifiques fournies par le HCR ?
  - d. Y a-t-il eu des impacts positifs ou négatifs involontaires sur votre vie ?
6. Vous sentez-vous à l'aise ou en sécurité avec des personnes des communautés locales/d'accueil ? Pourquoi ou pourquoi pas?
  - a. Faites-vous confiance aux gens de la communauté locale/d'accueil ? Pouvez-vous nous donner un exemple?
  - b. Y a-t-il eu des conflits ou des défis avec la communauté locale/d'accueil ? Pouvez-vous nous donner des exemples.
  - c. Qu'est-ce qui vous aiderait à vous sentir plus en sécurité ?
7. Avez-vous eu l'occasion de coopérer/collaborer ou de travailler avec des communautés locales/d'accueil ?
  - a. À quel type d'activités communes avez-vous participé ?
  - b. Comment avez-vous bénéficié de ces activités, par exemple, avez-vous acquis de nouvelles compétences, rencontré de nouvelles personnes ou vous êtes-vous senti plus intégré aux communautés locales ?
  - c. Quels sont les obstacles qui rendent la coopération difficile, tels que la langue, la culture, l'attitude/le comportement ?
8. Comment décririez-vous vos propres attitudes/comportements envers les communautés locales/d'accueil ?
  - a. Comment pensez-vous qu'ils vous perçoivent ?
  - b. Ces attitudes/comportements ont-elles changé au fil du temps ? Si oui, qu'est-ce qui a causé les changements d'attitudes ?
  - c. Que peuvent faire les autorités locales, le HCR ou les dirigeants communautaires pour améliorer ces attitudes ?
9. Quelles suggestions avez-vous pour rendre le projet ETM plus inclusif pour les personnes handicapées ?
  - a. Qu'est-ce qui a bien fonctionné et qui devrait continuer ?
  - b. Quels sont les domaines à améliorer ?

## Communautés d'accueil

### Introduction

- Quels types de soutien ou de services avez-vous reçus du HCR ou de ses partenaires pour promouvoir la coexistence pacifique entre les réfugiés et votre communauté ?
- Quand avez-vous reçu ce soutien, et pendant combien de temps ?

### Questions d'orientation

1. Comment la présence des évacués et des réfugiés a-t-elle affecté votre communauté ?
  - a. Quel impact cela a-t-il eu sur votre accès à des ressources telles que l'eau, les soins de santé ou l'éducation ?
  - b. Avez-vous constaté des changements économiques, positifs ou négatifs, dans votre communauté ?
2. Quelqu'un du HCR ou de ses organisations partenaires vous a-t-il consulté ou consulté quelqu'un de votre communauté au sujet des services fournis à votre communauté ?
  - a. Dans quelle mesure les besoins et les préoccupations de votre communauté ont-ils été pris en compte ?
  - b. Y a-t-il eu des besoins qui n'ont pas été pris en compte ?
3. À votre avis, les activités et le soutien fournis par le HCR ou ses partenaires ont-ils été utiles à votre communauté ?
  - a. Quels avantages ont découlé de ces activités et de ce soutien ?
  - b. Pouvez-vous donner des exemples de la façon dont ces avantages ont fait une différence dans votre communauté ?
  - c. Ces services et ce soutien ont-ils été fournis en temps opportun ?
  - d. Quelles améliorations suggérez-vous pour la prestation de ces services ?
4. À quel type d'activités conjointes avez-vous participé avec les réfugiés ?
  - a. Si oui, quelle a été votre expérience ?
  - b. Quels types d'activités ont le plus réussi à rassembler les communautés, et pourquoi ?
  - c. Quels défis avez-vous rencontrés lors de ces activités conjointes ?

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

- d. Comment ces activités vous ont-elles été bénéfiques : par exemple, avez-vous acquis de nouvelles compétences, rencontré de nouvelles personnes ou vous êtes-vous senti plus intégré ?
5. À quels types de projets à impact rapide (activités génératrices de revenus, formations professionnelles) avez-vous participé ?
  - a. Comment les projets à impact rapide ont-ils affecté votre communauté ?
  - b. Quels sont les projets qui ont été les plus bénéfiques ? Pourquoi ?
  - c. Y a-t-il eu des projets qui n'ont pas été utiles ? Pourquoi ?
  - d. Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de ces projets, quelles améliorations recommanderiez-vous ?
6. Comment décririez-vous la relation entre les membres de la communauté d'accueil et les réfugiés dans votre communauté ?
  - a. Pouvez-vous donner des exemples d'interactions ou de collaborations positives ?
  - b. Avez-vous vécu des conflits ou des tensions ? Dans l'affirmative, comment ont-ils été résolus ?
  - c. Avez-vous remarqué des changements au fil du temps dans la façon dont les deux groupes interagissent ?
7. Comment décririez-vous votre propre attitude/comportement à l'égard des réfugiés/évacués ?
  - a. Faites-vous confiance aux évacués ou aux réfugiés de votre communauté ?
  - b. Comment pensez-vous qu'ils vous perçoivent ?
  - c. Ces attitudes ont-elles changé au fil du temps ? Si oui, qu'est-ce qui a causé les changements d'attitudes/comportement ?
  - d. Que peuvent faire les autorités locales, le HCR ou les dirigeants communautaires pour améliorer ces attitudes/comportement ?
8. Quelles suggestions avez-vous pour améliorer la coexistence pacifique entre les membres de la communauté d'accueil et les réfugiés ?

## Leaders communautaires

1. Comment la présence des évacués et des réfugiés de l'ETM a-t-elle affecté votre communauté ?
  - a. Quel impact a-t-il eu sur l'accès aux ressources telles que l'eau, les soins de santé, l'éducation ou d'autres services essentiels ?
  - b. Avez-vous remarqué des changements dans les activités économiques locales, qu'ils soient positifs ou négatifs ?
  - c. Y a-t-il des avantages ou des défis qui ont émergé dont vous pensez que d'autres ne sont peut-être pas conscients ?
2. Comment décririez-vous la relation entre les membres de la communauté d'accueil et les réfugiés dans les centres de transit ?
  - a. Pouvez-vous donner des exemples d'interactions positives ou de collaborations entre les deux groupes ?
  - b. Y a-t-il eu des tensions/conflits ? Dans l'affirmative, comment ont-ils été abordés/résolus et quelles leçons en ont été tirées ?
  - c. Voyez-vous un changement au fil du temps dans les attitudes/comportements ou la confiance entre les deux groupes ?
3. Avez-vous observé des activités conjointes entre les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil ?
  - a. Quels types d'activités ont le plus réussi à rassembler les communautés ?
  - b. Y a-t-il eu des défis dans ces activités conjointes ? Quels facteurs les rendaient difficiles ?
  - c. Comment ces activités pourraient-elles être améliorées pour renforcer la coopération/collaboration et l'intégration ?
  - d. Selon vous, quel rôle le leadership local pourrait-il jouer dans la promotion de la cohésion sociale entre les deux groupes ?
4. Avez-vous reçu une ou des formations dans le cadre du projet ETM, sur des thématiques comme la résolution de conflits ?
  - a. Selon vous, dans quelle mesure cette ou ces formations vous ont-elles été utiles pour vous aider à gérer les conflits dans votre communauté ?
  - b. Pouvez-vous donner des exemples de la façon dont vous avez appliqué les compétences acquises dans des situations réelles ?
  - c. Partagez-vous les compétences acquises avec vos pairs leaders communautaires ? si oui, comment ?
  - d. Quels défis, le cas échéant, avez-vous rencontrés dans la mise en œuvre des techniques de résolution de conflits que vous avez apprises ?
  - e. Comment la formation pourrait-elle être améliorée pour mieux relever ces défis ?
5. Quelles suggestions avez-vous pour améliorer l'impact positif du projet ETM sur votre communauté ?

## Annexe 7 : Modèle d'étude de cas

### Réfugiés et demandeurs d'asile

1. Quelles étaient vos attentes concernant le programme ETM avant votre arrivée au Niger, et quelle comparaison faites-vous de votre expérience à ces attentes ? Y a-t-il eu des différences significatives et de quelle manière cela a-t-il changé votre perception ?
2. Comment décririez-vous la qualité et la fréquence des communications que vous recevez du HCR et de ses partenaires concernant le processus de réinstallation ou d'autres options de solutions durables ? Que feriez-vous pour améliorer ce service si vous le pouviez ?
3. Quelles nouvelles compétences avez-vous acquises ou avez-vous eu l'occasion de développer en participant au programme ETM ? Quelle importance accordez-vous à ces compétences ?
4. Quel aspect de votre situation actuelle ou des services fournis par l'ETM n'est pas, selon vous, suffisamment pris en compte et quels changements spécifiques recommanderiez-vous pour l'améliorer ?
5. Quel est le plus grand obstacle auquel vous faites face dans l'établissement de relations avec la communauté d'accueil, et quelles ressources ou quel soutien vous aideraient à le surmonter ? Si cet obstacle était supprimé, comment votre vie quotidienne changerait-elle ?
6. Quelles compétences possédez-vous ou souhaitez-vous développer pour devenir autonome et quel type d'aide (formation, mentorat, microcrédit, etc.) serait le plus efficace pour atteindre cet objectif ? Pourquoi pensez-vous que cette compétence est particulièrement importante pour votre autonomie ?
7. Si vous pouviez changer une chose dans les services ou le soutien fournis par l'ETM pour mieux répondre à vos besoins, que changeriez-vous et pourquoi ?

### Membres de la communauté d'accueil

1. Quel est le plus grand changement que vous avez observé dans votre communauté depuis l'arrivée des réfugiés et demandeurs d'asile et comment a-t-il affecté vos moyens de subsistance ou votre vie quotidienne ? Pourquoi pensez-vous que ce changement a eu un impact aussi important ?
2. Si vous avez connu des difficultés en matière de ressources (eau, soins de santé, etc.), quelles solutions concrètes proposeriez-vous pour remédier à la situation et garantir un accès équitable à ces ressources pour la communauté d'accueil et les réfugiés et demandeurs d'asile ? Si ces solutions étaient mises en œuvre, quel impact positif cela aurait-il sur la cohésion de la communauté ?
3. Quelle est, selon vous, la principale raison pour laquelle les communautés d'accueil et les réfugiés rencontrent des difficultés à cohabiter pacifiquement ? Que pourraient faire les deux groupes pour atténuer ou éviter ces problèmes ?
4. Quelle est, selon vous, la compétence la plus précieuse que les réfugiés peuvent transmettre à la communauté d'accueil ? Comment peut-on les aider à transmettre efficacement cette compétence ?
5. Si vous pouviez prodiguer un conseil qui pourrait être mis en pratique pour améliorer l'expérience des gens dans la communauté d'accueil, quel serait-il ? Pourquoi pensez-vous que ce conseil peut avoir un impact ?

### Étude de cas 1

Cette étude de cas présente l'expérience vécue d'un réfugié résidant à Agadez. Il reflète les réalités complexes des déplacements prolongés et des retards institutionnels.

Le répondant n'est pas initialement arrivé au Niger avec l'intention de demander l'asile. Ses premiers mouvements ont été motivés par la migration vers l'Algérie, où il a résidé par intermittence avant d'être détenu et expulsé à plusieurs reprises entre 2018 et 2022. Finalement, incapable de retourner en toute sécurité dans son village de Doron Baga, au Nigeria, et inquiet pour la sécurité de ses enfants, il a demandé l'asile au Niger en décembre 2022. Deux ans plus tard, au début de l'année 2025, il reste dans un vide juridique dans l'attente d'une décision sur sa demande.

Son récit souligne les impacts structurels et psychosociaux de la détermination tardive du statut de réfugié. L'introduction d'un nouveau formulaire de demande de 9 pages, qui ne lui a pas été accessible depuis plus d'un mois, illustre l'opacité administrative qu'il a rencontrée. Il note : « J'ai passé 40 jours avant que le formulaire ne me soit soumis », soulignant la tension émotionnelle de l'attente sans clarté.

# Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Il appelle à des réformes procédurales pour accélérer la documentation initiale, affirmant que les décisions rapides, même les rejets, sont préférables à l'incertitude indéfinie.

La lenteur de sa procédure d'asile l'empêche d'accéder à des moyens de subsistance essentiels, notamment à une formation professionnelle et à des activités génératrices de revenus. Selon lui, cette exclusion est non seulement un obstacle à l'indépendance financière, mais aussi une source de honte et de frustration. « Le chômage m'a été imposé », dit-il, exprimant le désir de retrouver sa dignité par le travail, de reconstruire sa maison et de s'occuper de ses enfants. La privation matérielle aggrave ces défis. Le répondant dit qu'il dépend d'une aide humanitaire limitée, qui ne répond pas aux besoins de sa famille. Il exprime sa gratitude pour le soutien existant mais attire l'attention sur son insuffisance : « Je n'ai que deux costumes (complets d'habits) délabrés », déclare-t-il. L'aide alimentaire est décrite comme insuffisante, en particulier pour les personnes ayant des personnes dépendantes. Malgré cela, son ton reste positif, reconnaissant les contraintes du HCR tout en plaident pour le rétablissement ou l'augmentation des niveaux d'assistance. « Nous voulons qu'ils viennent de temps en temps pour nous parler », dit-il, exhortant le HCR et ses partenaires non seulement à fournir des services, mais aussi à favoriser la présence et le dialogue.

Ses enfants, qui résident aujourd'hui avec lui à Agadez, sont au cœur de son récit. Il parle de leur besoin de vêtements, de documentation et de soutien éducatif, identifiant l'éducation comme leur seule voie à suivre. Bien qu'il ait réussi à favoriser l'intégration dans la communauté d'accueil grâce à ses compétences linguistiques, il s'inquiète profondément de l'absence de leur mère et du poids émotionnel de ses enfants.

## Étude de cas 2

Cette étude de cas présente les expériences vécues par des femmes réfugiées résidant à Agadez, au Niger. Le récit met en évidence les fardeaux émotionnels du déplacement.

Elle a déclaré : « Je n'ai aucun espoir », ses mots traduisant une paralysie émotionnelle plus large enracinée dans la migration forcée et l'insécurité. Pour la plupart, la survie et la sécurité physique avaient d'abord supplanté toutes les autres préoccupations. « J'ai quitté mon pays à cause de la guerre. Nous cherchions la sécurité », se souvient-elle. Ces réflexions soulignent comment la sécurité sert de base pour reconstruire l'ambition personnelle et sociale.

Au fur et à mesure que la discussion progressait, des désirs plus orientés vers l'avenir ont fait surface, en particulier autour de l'éducation. elle a dit : « J'espère que si j'étudie bien, je deviendrai une grande personne. » L'éducation est apparue comme un outil pratique d'autonomisation, même si les barrières linguistiques et la scolarité perturbée continuaient d'entraver les progrès pour beaucoup. Malgré cette résilience, le répondant a décrit de multiples obstacles à l'intégration. Les différences culturelles et linguistiques limitent ses interactions avec les membres de la communauté d'accueil. « Tout d'abord, nous ne connaissons pas la langue... Leur culture n'est pas la nôtre », a-t-elle noté, soulignant comment l'exclusion persiste même dans les rencontres sociales quotidiennes. Le sentiment de marginalisation a été aggravé par une mauvaise communication avec les acteurs humanitaires. « Il n'y a pas beaucoup de discussions avec les gens du HCR sur notre situation », a-t-elle expliqué, soulignant le manque d'informations accessibles et de mécanismes de retour d'information.

Les activités professionnelles et la formation professionnelle, qui étaient autrefois une source d'engagement et de but, avaient en grande partie cessé. « Avant, il y avait beaucoup d'activités... Maintenant, il n'y a plus rien », a-t-elle partagé. En discutant des besoins en matière d'éducation, elle a déclaré qu'elle manquait de soutien de base comme des uniformes, des repas et des frais de loisirs. « On nous a donné [du soutien], mais alors que nous avions déjà commencé l'école, ce n'était pas suffisant », a-t-elle expliqué. Ces déficits matériels auraient un impact direct sur l'assiduité et la motivation, renforçant ainsi un cycle d'exclusion.

## Étude de cas 3

Cette étude de cas présente le point de vue d'une femme de la communauté de Hamdallaye concernant l'arrivée de réfugiés et de demandeurs d'asile dans son village.

La répondante a décrit la période précédant l'établissement du camp de réfugiés comme étant marquée par des difficultés économiques. La survie reposait sur des pratiques à forte intensité de main-d'œuvre comme la coupe du bois et la vente de paille, associées à l'agriculture traditionnelle. L'arrivée du camp lui a apporté ce qu'elle a appelé « une autre nouvelle vie », marquée par l'accès à des dons de nourriture, à des emplois occasionnels et à un meilleur accès à l'eau et aux services. « Nos enfants qui travaillent dans le camp... signifie que nous pouvons soutenir modérément nos dépenses », a-t-elle

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

déclaré, soulignant comment même les opportunités d'emploi auxiliaires ont eu un effet d'entraînement sur le bien-être des ménages.

Pourtant, tous les aspects du soutien n'ont pas continué équitablement. Elle a noté que si les femmes travaillaient auparavant comme agents de restauration ou participaient à des projets de jardinage, ces opportunités ont diminué. Des problèmes d'infrastructure, tels qu'une fontaine d'eau potable en panne, ont perturbé les activités de jardinage et bloqué les moyens de subsistance locaux. En tant qu'ancienne gérante de jardin, elle se retrouve aujourd'hui sans revenus, malgré une formation antérieure. « Nous espérons aussi être recrutés à nouveau... Nous avons besoin d'un soutien financier pour mener à bien les activités génératrices de revenus pour lesquelles nous avons été formées », a-t-elle expliqué.

La cohabitation entre les réfugiés et les hôtes a été caractérisée positivement. « Que de bonnes choses », a-t-elle dit, notant que la coexistence pacifique a prévalu. L'échange de compétences entre les groupes a été identifié comme un avantage de la présence des réfugiés. Les enfants de la communauté d'accueil ont acquis des compétences professionnelles telles que la couture, la soudure et les techniques agricoles de contre-saison (maraîchères). Ces échanges pratiques ont été perçus comme ajoutant de la valeur à long terme à la résilience des communautés.

### Étude de cas 4

Cette étude de cas présente le point de vue d'un membre de la communauté d'accueil du village de Hamdallaye, réfléchissant à l'impact socio-économique de l'arrivée de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Le répondant a décrit l'arrivée des réfugiés comme un catalyseur de la croissance économique et de la transformation dans le village. Il a noté une expansion du commerce, une disponibilité accrue d'emplois à court terme et une augmentation du pouvoir d'achat local. « Les magasins peuvent être vides en raison de la forte demande », a-t-il déclaré, soulignant que le développement devenait plus visible. Faisant écho à l'observation du chef du village, il a affirmé : « Notre village s'agrandit et se modernise de plus en plus. »

Bien que la présence de réfugiés ait apporté des avantages économiques, le répondant a également indiqué que les lacunes du système d'éducation étaient une préoccupation persistante. Bien que les services d'approvisionnement en eau et de santé se soient améliorés, les résultats de l'enseignement secondaire restent médiocres. « Ici, les enfants réussissent à l'école primaire mais échouent à l'école secondaire », a-t-il déclaré, attribuant le problème soit à un enseignement inadéquat, soit à des problèmes systémiques. Il a plaidé en faveur d'interventions ciblées telles que la construction de nouvelles écoles et la réhabilitation d'anciennes infrastructures, y compris les lieux de culte et les marchés locaux.

La cohésion sociale entre les réfugiés et la population d'accueil est généralement perçue de manière positive. Cependant, le répondant a souligné que la poursuite de la coexistence pacifique dépend du respect par les acteurs humanitaires des promesses qu'ils ont faites aux deux groupes. « Les projets doivent respecter leurs engagements », a-t-il expliqué, ajoutant que la transparence et le suivi réduisent les tensions et renforcent la confiance mutuelle. En ce qui concerne les échanges culturels, le répondant a noté que les avantages perçus de la population réfugiée étaient limités, à l'exception de leurs contributions religieuses et de leur alphabétisation coranique. Malgré cela, il a souligné l'importance d'impliquer les communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des projets. « Si les habitants sont informés à l'avance, ils accepteront mieux les actions proposées », a-t-il remarqué, appelant à des processus de planification plus inclusifs et à des mécanismes de communication renforcés.

### Étude de cas 5

Cette étude de cas présente le point de vue d'une femme membre de la communauté d'accueil d'Agadez, réfléchissant aux impacts socio-économiques et sociaux de l'arrivée de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Le répondant a observé que bien que les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil coexistent dans le même espace, il y a peu d'interaction mutuelle : « Nous ne sommes pas dans une situation de contact mutuel. Ils vaquent à leurs occupations, et nous nous occupons des nôtres. Nous nous croisons au marché et au centre de santé. Malgré des échanges sociaux limités, le répondant a reconnu des bénéfices partagés, notamment dans les services de santé et d'éducation soutenus par les acteurs humanitaires : « Avec l'arrivée des réfugiés et des demandeurs d'asile, nous bénéficions de soins médicaux tout comme eux. Nos enfants fréquentent des écoles soutenues par le HCR.

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Cependant, elle s'est dite préoccupée par l'insécurité et la présence de mauvais acteurs parmi les deux populations : « Un étranger ne peut pas s'infiltrer dans une localité sans la complicité d'un local... Il y a des problèmes d'insécurité, de violence et d'infiltration de malfaiteurs. Elle a souligné que si certains individus s'intègrent pacifiquement par le biais des affaires, d'autres contribuent aux tensions, soulignant l'importance de la confiance et de la vigilance.

En ce qui concerne le transfert de connaissances ou de compétences, le répondant a noté qu'en raison du manque d'interaction étroite entre les communautés, il est difficile d'identifier des compétences particulières partagées. Pour l'avenir, elle a formulé une recommandation clé : impliquer les jeunes dans les programmes humanitaires afin de réduire le chômage et d'éviter les tensions sociales : « Le chômage des jeunes devrait préoccuper le HCR et ses partenaires. Lorsque les jeunes manquent d'opportunités professionnelles, ils dépendent de leur famille, ce qui provoque des tensions. Cela pourrait même conduire à des conflits entre la communauté d'accueil et les réfugiés, menaçant ainsi la cohésion sociale.

### Étude de cas 6

Cette étude de cas explore les points de vue des résidents masculins de la communauté d'accueil à Agadez. L'arrivée de réfugiés à Agadez a été largement reconnue par les participants comme ayant stimulé l'économie locale, notamment grâce à l'augmentation du commerce alimentaire et à l'emploi temporaire lié à des projets humanitaires. « Les gens qui vendent de la nourriture se sont multipliés », a observé un homme, notant que ces changements ont permis à plus d'habitants de générer des revenus. Les participants ont félicité l'État et le HCR pour la fourniture de services sociaux de base tels que les soins de santé et la distribution de nourriture aux réfugiés.

Toutefois, des inquiétudes ont été soulevées quant à l'exclusivité de l'aide. Les personnes interrogées se sont demandé pourquoi l'aide à grande échelle ciblant les réfugiés incluait rarement les populations locales. « Il est inconcevable qu'ils puissent aider des réfugiés à un coût de plusieurs millions sans qu'aucun habitant n'en bénéficie », a déclaré un participant. Il a fait savoir que même si l'inclusion complète n'était pas possible, un soutien ciblé aux habitants ayant des activités génératrices de revenus renforcerait l'économie de la ville et réduirait le ressentiment social.

La cohabitation avec les réfugiés a été décrite comme généralement gérable, mais non sans tensions. Les participants ont souligné les différences culturelles et les cas d'inconduite, comme la toxicomanie et les conflits de style visibles, comme sources d'inconfort. "On les voit souvent avec de mauvaises coiffures... et même nos enfants essaient de les imiter", a déploré un homme. Ces préoccupations ont mis en évidence l'influence culturelle perçue des réfugiés sur la jeunesse locale. Pour atténuer ces problèmes, les personnes interrogées ont plaidé en faveur de campagnes de sensibilisation plus fortes, menées à la fois par les autorités locales et le HCR, afin de renforcer le respect mutuel et les normes de comportement. Au-delà des défis, les participants ont également reconnu le potentiel des réfugiés à apporter une contribution positive à la communauté. Il a été fait référence à leurs compétences en matière d'enseignement de l'anglais et du numérique. « Il y a des réfugiés qui peuvent enseigner... surtout en anglais, où il y a toujours un manque d'enseignants », a suggéré un répondant, appelant à une approche structurée pour tirer parti de ces capacités au profit de la communauté.

La sécurité était une préoccupation finale et urgente. Les participants ont demandé une augmentation de la police dans les quartiers périphériques comme Misrata et ont suggéré des patrouilles conjointes entre la police et la gendarmerie. « Nous devons renforcer la sécurité dans la ville », a souligné l'un d'eux, liant le bien-être de la communauté à la protection et à la présence soutenue de l'aide humanitaire.

## Annexe 8 : Enquête auprès des réfugiés réinstallés

1. **Sexe**  
 Homme  
 Femme
2. **Dans quel pays avez-vous été réinstallé via le mécanisme ETM ? \_\_\_\_\_**
3. **Lorsque vous étiez au Niger, quels services ETM avez-vous trouvés les plus utiles ? (Choisissez jusqu'à 3)**  
 Abri  
 Nourriture  
 Soins de santé  
 Argent Aide  
 psychosociale  
 Éducation  
 Assistance juridique  
 Aide à la protection de l'enfance  
 Séances de sensibilisation à la violence basée sur le genre  
 Aucune n'a été utile
4. **Combien de temps êtes-vous resté au centre ETM au Niger avant d'être réinstallé ?**  
 Moins de 3 mois  
 3 à 6 mois  
 6 à 12 mois  
 Plus de 1 an
5. **En quelle année avez-vous été réinstallé depuis le Niger ?**  
 2022  
 2023  
 2024
6. **Avez-vous rencontré des retards ou des difficultés au cours du processus de réinstallation ?**  
 Oui  
 Non  
Si oui, veuillez expliquer : \_\_\_\_\_
7. **Dans quelle mesure avez-vous été satisfait du soutien fourni par le personnel du HCR pendant le processus de réinstallation ?**  
 Très satisfait  
 Satisfait  
 Neutre  
 Insatisfait  
 Totalement insatisfait
8. **L'information que vous avez reçue sur le processus de réinstallation était-elle claire et opportune ?**  
 Tout à fait d'accord  
 D'accord  
 Neutre  
 Pas d'accord  
 Pas du tout d'accord
9. **Dans quelle mesure avez-vous été satisfait de la préparation et de l'orientation que vous avez reçues pour la réinstallation ?**  
 Très satisfait  
 Satisfait  
 Neutre

- Insatisfait
- Totalement insatisfait

10. **Dans quelle mesure le projet ETM vous a-t-il préparé à la vie dans votre nouveau pays ?**
  - Tout à fait d'accord
  - D'accord
  - Neutre
  - Pas d'accord
  - Pas du tout d'accord
11. **Quelles compétences ou connaissances acquises grâce à l'ETM vous ont été utiles dans votre nouvelle vie ? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)**
  - Compétences linguistiques
  - Orientation culturelle
  - Compétences de préparation à l'emploi
  - Autre : \_\_\_\_\_
12. **Comment s'est déroulée votre expérience dans le pays de réinstallation jusqu'à présent ?**
13. **Avez-vous trouvé un emploi ou une source de revenus dans le pays de réinstallation ?**
  - Oui, un emploi à temps plein
  - Oui, travail à temps partiel ou occasionnel
  - Non, je cherche toujours
14. **Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la contribution du projet ETM à votre réinstallation ?**
  - Très satisfait
  - Satisfait
  - Neutre
  - Insatisfait
  - Totalement insatisfait
15. **Veuillez faire part de vos suggestions ou recommandations à l'intention du HCR pour les futurs réfugiés :**
16. **Seriez-vous prêt à être recontacté pour une courte discussion d'entretien de suivi ?**
  - Oui
  - Non

Si oui, veuillez fournir votre adresse e-mail : \_\_\_\_\_

## Annexe 9 : Résultats du sondage

Le tableau ci-dessous résume les résultats de l'enquête menée auprès de trois répondants :

	Questions sommaires	Réponses
1	Genre	Mâle (3)
2	Pays réinstallé via ETM	France (1)
3	Les services ETM les plus utiles au Niger	Mentions courantes : Argent, Nourriture, Soins de santé, Abri, Soutien psychosocial
4	Durée du séjour au centre ETM au Niger	Plus de 1 an (3)
5	Année de réinstallation depuis le Niger	2024 (1), 2023 (2)
6	Tout retard ou difficulté pendant la réinstallation	Non (2), Oui (1)
7	Satisfaction à l'égard de l'appui du personnel du HCR	D'accord (1), Neutre (1), Manquant (1)
8	Clarté et rapidité des informations sur la réinstallation	D'accord (1), Pas d'accord (1), Manquant (1)
9	Satisfaction à l'égard de l'orientation / préparation à la réinstallation	D'accord (1), Pas d'accord (1), Manquant (1)
10	Dans quelle mesure ETM a-t-il préparé le réfugié à une nouvelle vie ?	D'accord (1), Tout à fait d'accord (1), Manquant (1)
11	Compétences ou connaissances utiles acquises grâce à l'ETM	Compétences linguistiques, orientation culturelle, compétences de préparation à l'emploi
12	Expérience dans un pays réinstallé	Bien (1)
13	Trouvé un emploi ou un revenu dans le pays de réinstallation	Non, toujours à la recherche (3)
14	Satisfaction à l'égard de la contribution d'ETM à la réinstallation	Tout à fait d'accord (2), Manquant (1)

## Annexe 10 : Bibliographie

### Documents du projet

- HCR. (N.D.). Mise à jour Flash ETM (janvier, février, mars, avril, mai, Juin, août, octobre, novembre, décembre 2023 ; janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre 2024).
- HCR. (s.d.). ETM Description de l'action.
- HCR. (s.d.). Cadre logique ETM.
- HCR et gouvernement du Niger. (s.d.). Protocole d'accord (MoU).
- HCR. (s.d.). Plan de communication et de visibilité d'ETM.
- Union européenne et HCR. (s.d.). Accord de délégation entre l'UE et le HCR.
- HCR. (2022–2024). Budget ETM.
- HCR. (2022). Rapport final de l'ETM (2017 – mars 2022).
- HCR. (2022). Rapport narratif provisoire de l'ETM (avril 2022 – décembre 2022).
- HCR. (2023). Rapport narratif intermédiaire de l'ETM (janvier 2023 – décembre 2023).
- HCR. (2024). Rapport final de l'ETM (janvier 2024 – décembre 2024).
- HCR. (s.d.). Projet d'examen à mi-parcours de l'ETM Rwanda.
- HCR. (s.d.). Carte des parties prenantes de l'ETM.
- HCR. (s.d.). Lettre de prolongation sans frais de l'ETM.
- HCR et Union européenne. (2024, novembre). Procès-verbal de la réunion mensuelle entre le HCR et la délégation de l'UE au Niger.
- HCR. (2023). Rapport stratégique du HCR pour le Niger 2023-2025.
- HCR. (s.d.). Modèles d'assurance qualité de l'évaluation.

### Documents externes

- OCHA. (2024). Aperçu des besoins et des exigences humanitaires : Sahel 2024.
- HCR. (2017–2024). Rapport mondial sur les tendances en matière de réinstallation.
- HCR. (s.d.). Guide d'urgence. <https://emergency.unhcr.org/>
- UNHCR. (2015). Data Protection Policy. <https://www.refworld.org/docid/55643c1d4.html>
- HCR. (2018). Politique sur l'âge, le sexe et la diversité.  
<https://www.unhcr.org/protection/women/5aa13c0c7/unhcr-age-gender-diversity-policy-2018.html>
- HCR. (2019). Stratégie d'inclusion des personnes en situation de handicap.  
<https://www.unhcr.org/protection/inclusive/5dbf4e7a4/unhcrs-disability-inclusion-strategy-2019-2023.html>
- Commission européenne. (2016). Vivre dans la dignité : de la dépendance à l'aide à l'autonomie.  
[https://ec.europa.eu/echo/files/policies/refugee-resilience/lives\\_in\\_dignity\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/echo/files/policies/refugee-resilience/lives_in_dignity_en.pdf)
- République du Niger. (1997). Loi n° 97-016 sur les réfugiés.
- République du Niger. (2015). Loi n° 2015-36 (loi anti-contrebande).
- Gouvernement du Niger. (2020). Politique nationale en matière de migration (2020-2035).
- Organisation des Nations unies. (1951). Convention relative au statut des réfugiés.
- Organisation des Nations unies. (1948). Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Organisation des Nations unies. (1979). Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Eaton, T. (2025). Comment le conflit en Libye a facilité l'expansion transnationale du trafic et de la traite des migrants. Maison Chatham. [À paraître].
- HCR. (2024). Situation en Méditerranée occidentale et centrale.  
<https://data.unhcr.org/en/situations/westcentralmed>
- Tinti, P. (s.d.). S'attaquer à la route migratoire Niger-Libye : comment le conflit armé en Libye façonne l'économie de la mobilité à Agadez. Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée. <https://globalinitiative.net/>
- Projet 21. (s.d.). Rapport régional de suivi de la protection – Sahel central. <https://reliefweb.int/>

## Annexe 11 : Respect des considérations, des normes et des standards éthiques

L'équipe d'évaluation a adhéré aux normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE),<sup>126</sup> au Code de conduite du GNUE pour l'évaluation dans le système des Nations Unies<sup>127</sup>, à la politique de protection des données du HCR<sup>128</sup>, Politique du HCR relative à l'âge, au genre et à la diversité,<sup>129</sup> et à la stratégie du HCR en matière d'inclusion du handicap.<sup>130</sup>

- **Indépendance et impartialité :** L'équipe d'évaluation a maintenu une indépendance totale tout au long du processus. Aucun des membres de l'équipe n'avait de conflit d'intérêts ou de participation antérieure à la conception, à la mise en œuvre ou à la supervision du projet ETM.
- **Anonymat :** Aucun nom ou coordonnées n'a été recueilli auprès des participants. Cette approche a permis aux répondants de partager leurs commentaires ouvertement et honnêtement.
- **Utilité :** L'évaluation a été guidée par une approche axée sur l'utilisation, en mettant l'accent sur les utilisateurs visés et les utilisations potentielles de l'évaluation. Le rapport final a fait l'objet de deux tours d'examen afin de recueillir les commentaires du GRE sur les constatations et les recommandations.
- **Crédibilité :** L'évaluation a appliqué des méthodes de collecte de données inclusives et participatives, impliquant un large éventail de parties prenantes. Les résultats ont été validés par triangulation à l'aide de sources de données primaires et secondaires afin d'en assurer la crédibilité et l'exactitude.
- **Protection des données :** Toutes les données primaires ont été stockées en toute sécurité dans des formats cryptés et protégés par mot de passe. Les données n'étaient accessibles qu'aux membres autorisés de l'équipe.
- **Respect de la dignité humaine et des droits :** L'approche d'évaluation a été conçue dans le respect des droits et des sensibilités culturelles des individus et des communautés concernés. Des consultants locaux ont été embauchés pour la collecte de données afin d'assurer l'harmonisation avec les normes et les attentes culturelles. En outre, des FGD distincts ont été menés avec des réfugiés et des demandeurs d'asile ayant des besoins spéciaux.
- **Consentement éclairé :** Tous les participants ont donné leur consentement éclairé avant de participer. Les formulaires de consentement, comme indiqué ci-dessous, décrivaient l'objectif de l'évaluation, l'utilisation prévue des données et les droits des participants, y compris la participation volontaire et le droit de se retirer à tout moment.
- **Prévention des préjudices :** L'équipe d'évaluation a pris des mesures proactives pour minimiser tout risque potentiel pour les participants. Il s'agissait notamment d'assurer le consentement éclairé, de maintenir la confidentialité, d'apporter des changements à l'approche de collecte de données et de créer un environnement sûr et respectueux pour toutes les activités de collecte de données.

### Formulaire de consentement éclairé pour les discussions de groupe

Bonjour, je m'appelle [NOM DE L'ENQUÊTEUR]. Nous évaluons le Mécanisme d'évacuation d'urgence (ETM) pour le HCR. L'objectif de cette discussion est de comprendre votre expérience et de recueillir vos commentaires concernant les activités du projet, telles que la distribution d'aide alimentaire, d'articles de première nécessité, d'assistance médicale et de soins de santé et d'éducation. Vous avez été sélectionné au hasard pour participer à cette discussion.

La discussion durera environ une heure. Votre participation est volontaire et vous pouvez choisir de ne pas répondre à certaines questions ou de vous retirer à tout moment. Si vous refusez ou vous retirez, cela n'entraînera aucun impact sur le soutien que vous recevez du HCR. Cependant,

<sup>126</sup> Normes et standards de l'UNEG pour l'évaluation

<sup>127</sup> Code de conduite pour l'évaluation dans le système des Nations Unies

<sup>128</sup> Politique de protection des données du HCR

<sup>129</sup> Politique du HCR en matière d'âge, de sexe et de diversité

<sup>130</sup> Stratégie du HCR pour l'inclusion du handicap

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

nous espérons que vous participerez car les informations que vous fournirez sont essentielles pour comprendre vos expériences et aideront le HCR à améliorer le projet pour d'autres réfugiés.

Si vous décidez de participer, sachez qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Nous souhaitons connaître votre opinion en toute honnêteté afin de comprendre votre expérience et de savoir ce que vous pensez et ce que vous avez réellement vécu. Nous espérons également enregistrer cette discussion pour prendre des notes et nous assurer de bien saisir les principaux points de discussion. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Votre nom ne sera utilisé dans aucun rapport. Seule l'équipe d'évaluation aura accès aux données brutes, qui seront stockées en toute sécurité. Les informations que vous fournirez seront combinées avec les réponses des autres participants et utilisées uniquement aux fins de cette évaluation.

Avez-vous des questions ?

Si vous acceptez de participer à la discussion, veuillez dire « Oui, je suis d'accord » et signer votre nom ci-dessous.

J'accepte de participer à cette discussion :

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### **Formulaire de consentement éclairé pour les KII**

Vous êtes invité à participer à une évaluation du projet de Mécanisme d'évacuation d'urgence (ETM) au Niger. Cette évaluation vise à évaluer la pertinence, l'efficience, l'efficacité et l'impact du projet sur les évacués, les réfugiés et les communautés d'accueil. Vous avez été sélectionné comme acteur clé ayant joué un rôle dans la conception et/ou la mise en œuvre du projet ETM.

Votre participation est entièrement volontaire. Vous pouvez choisir de ne pas participer ou de vous retirer à tout moment. Votre participation ne comporte aucun risque ni avantage direct. Toutefois, vos commentaires et suggestions contribueront à améliorer l'aide aux réfugiés, demandeurs d'asile et aux communautés d'accueil au Niger.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Votre nom ne sera utilisé dans aucun rapport. Seule l'équipe d'évaluation aura accès aux données brutes, qui seront stockées en toute sécurité. Les informations que vous fournirez seront combinées avec les réponses des autres participants et utilisées uniquement aux fins de cette évaluation.

Avec votre permission, nous souhaiterions enregistrer cette entrevue afin d'en garantir l'exactitude. L'enregistrement sera détruit après la transcription. Vous pouvez poser des questions à tout moment au cours de votre participation. Si vous acceptez de participer, veuillez fournir votre accord verbal pour confirmer que vous comprenez et acceptez de participer à cette évaluation.

## Annexe 12 : Contextes D' Hamdallaye et Agadez

### Hamdallaye

Hamdallaye, situé près de Niamey, est un site important pour l'accueil et l'hébergement des évacués de Libye et des réfugiés. L'instabilité régionale a entraîné une croissance démographique, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur des ressources déjà limitées. Les habitants de Hamdallaye sont confrontés à des défis permanents pour accéder à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation et à des moyens de subsistance durables. Le changement de régime de 2023 et les sanctions internationales qui ont suivi ont contribué à la hausse des prix, perturbé les chaînes d'approvisionnement et réduit les opportunités économiques, augmentant ainsi la vulnérabilité des populations d'accueil et de réfugiés. Les interventions humanitaires ont amélioré l'accès aux services de base à Hamdallaye, notamment la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'éclairage public.<sup>131</sup> Cependant, des besoins importants persistent, d'autant plus que la région continue d'absorber les populations déplacées des régions touchées par les crises. Malgré ces difficultés, la communauté a fait preuve de résilience et d'une solide tradition d'hospitalité, favorisant des relations généralement positives entre les autochtones et les nouveaux arrivants.

### Agadez

Agadez est devenue une plaque tournante centrale pour les flux migratoires mixtes en Afrique de l'Ouest, servant à la fois de destination et de point de transit majeur pour les populations déplacées du Sahel et au-delà. Son vaste terrain désertique fait frontière avec l'Algérie, la Libye, le Mali et le Tchad, ce qui la positionne au carrefour des grandes routes migratoires. Ces dernières années, Agadez a connu de multiples vagues d'arrivées, notamment des personnes fuyant des conflits dans des pays tels que le Soudan, le Mali et le Nigeria, ainsi que des personnes expulsées d'Algérie.<sup>132</sup> Cet afflux soutenu a contribué à une population très diversifiée et transitoire, les ressortissants soudanais représentant désormais le plus grand groupe de réfugiés dans la région.<sup>133</sup>

Les infrastructures publiques et les services sociaux de la région restent soumis à une pression importante. Dans le même temps, les attentes des réfugiés et des demandeurs d'asile en matière de réinstallation restent élevées. Cependant, avec des quotas de réinstallation limités, la frustration s'est accrue parmi ceux qui ne sont pas pris en compte pour des solutions durables. Ces tensions ont parfois conduit à des manifestations, notamment au Centre humanitaire d'Agadez en 2020 et 2024, perturbant les opérations humanitaires et soulignant les défis de la gestion de la cohésion sociale et des attentes en matière de réfugiés.<sup>134</sup>

<sup>131</sup> Rapport stratégique du HCR au Niger 2023-2025

<sup>132</sup> Opérations du HCR dans les pays, Niger

<sup>133</sup> Fiche d'information du HCR

<sup>134</sup> Déclaration du HCR sur les tensions croissantes au centre humanitaire près d'Agadez, Niger

## Annexe 13 : Cadre politique du Niger

Le tableau suivant répertorie les conventions internationales et les lois nationales pertinentes :

Convention / Politique	Description
<b>Conventions et politiques internationales</b>	
1948 Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies	Établissement d'une norme mondiale pour les droits et libertés fondamentaux devant être respectés par toutes les nations.
Convention de 1951 relative au statut des réfugiés	Définit les droits des réfugiés et le principe de non-refoulement.
Convention de 1954 relative au statut des apatrides	Établit des protections juridiques pour les apatrides, garantissant les droits à l'éducation, à l'emploi et aux documents d'identité.
Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés	Supprime les limites géographiques et temporelles de la Convention de 1951, étendant ainsi la protection à l'échelle mondiale.
Objectifs du Développement Durable (ODD)	ODD 10.7 : Faciliter une migration et une mobilité des personnes ordonnées, sûres et responsables, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.
Droit / Politique	Description
<b>Législations nationales</b>	
Loi n° 97-016 (loi sur les réfugiés)	Cette loi intègre les définitions des réfugiés de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de la Convention de l'OUA de 1969, alignant les lois nationales du Niger sur les normes internationales.
La loi n° 2015-36 (loi relative au trafic illicite des migrants)	Cette loi criminalisait l'aide à la migration irrégulière. Cependant, elle était controversée à Agadez, où de nombreux habitants dépendaient du commerce de contrebande pour leurs revenus. Elle a été abrogée en 2023 à la suite d'un changement de régime en raison de la pression locale croissante, mettant en évidence ses effets négatifs sur l'économie et la sécurité. <sup>135</sup>
Politique migratoire nationale (2020 – 2035)	Cette politique vise à améliorer la gouvernance des migrations et à protéger les droits des migrants.

<sup>135</sup> Abrogation par le Niger de la loi 2015/36 contre le trafic de migrants

## Annexe 14 : Résultats et activités prévus

Le tableau suivant présente les objectifs stratégiques du projet ETM et les activités correspondantes.

Résultats	Activités
<b>Objectif stratégique 1 : Fournir une aide et des services vitaux aux personnes évacuées</b>	
<b>Produit 1.1</b> Une aide d'urgence et des services de base sont fournis aux évacués à leur arrivée au Niger et tout au long de leur séjour dans les centres d'accueil d'ETM/Agadez	À leur arrivée dans les centres d'accueil d'ETM/Agadez, les évacués reçoivent des services essentiels, notamment l'enregistrement, un dépistage médical sensible au genre, la fourniture de nourriture, d'articles de première nécessité et un hébergement sûr. Elles ont également accès aux soins de santé (y compris la santé sexuelle et reproductive, le soutien à la violence basée sur le genre, la protection de l'enfance et l'assistance psychosociale), aux activités récréatives, à l'éducation de base, à la formation professionnelle et à la documentation nécessaire pour accéder aux services.
<b>Produit 1.2</b> Le renforcement des capacités sur les questions de protection des réfugiés est fourni aux acteurs institutionnels et non étatiques	Des activités de renforcement des capacités sont menées pour le personnel du gouvernement et des ONG nationales, en mettant l'accent sur la gestion des camps, la protection internationale, les systèmes d'asile et la prévention et la réponse au COVID-19.
<b>Objectif stratégique 2 : Identifier et mettre en œuvre des solutions durables pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale, y compris les réfugiés enregistrés au Niger</b>	
<b>Produit 2.1</b> Détermination du statut de réfugié (DSR)	Des processus de DSR sont menés, y compris des évaluations de l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés ou séparés afin d'assurer une protection et un soutien appropriés.
<b>Produit 2.2</b> Les cas éligibles à la réinstallation dans des pays tiers sont identifiés et soumis	Les cas éligibles à la réinstallation dans des pays tiers sont identifiés et traités, y compris la soumission des dossiers, la préparation des documents de voyage et la coordination avec l'OIM pour les départs.
<b>Extrant 2.3</b> Des voies juridiques complémentaires sont identifiées, soutenues et facilitées	Des voies juridiques complémentaires sont identifiées et facilitées par la formation du personnel, le conseil, le soutien administratif, l'aide au transport et les efforts de plaidoyer.
<b>Produit 2.4</b> D'autres solutions durables, y compris le retour volontaire dans le pays d'origine, le premier pays d'asile ou l'intégration locale, sont encouragées	Des conseils et un soutien sont fournis pour le retour volontaire dans leur pays d'origine ou d'asile, ou pour l'intégration locale, y compris une assistance administrative et de transport, et un soutien à l'intégration pour les rapatriés (retournés).
<b>Objectif stratégique 3 : Promouvoir la coexistence pacifique entre les populations de l'ETM et les communautés d'accueil</b>	
<b>Produit 3.1</b> Amélioration de la coexistence pacifique entre les populations d'ETM/Agadez et les communautés d'accueil	Des projets à impact rapide et des activités de compétences de vie sont mis en œuvre au profit des cas ETM/Agadez et des communautés d'accueil. Des formations en leadership, en compétences professionnelles et en communication tenant compte du sexe et de l'âge sont dispensées pour favoriser la cohésion sociale. Les communautés d'accueil participent à des activités sociales et récréatives et, dans la mesure du possible, ont accès aux installations d'ETM/Agadez et à des opportunités d'emploi.

## Annexe 15 : Processus de DSR

### Processus DSR<sup>136</sup>

À leur arrivée au Niger par des vols d'évacuation, les personnes évacuées sont d'abord traitées comme des demandeurs d'asile. Le processus commence par une vérification biométrique et une évaluation de l'éligibilité. Cette évaluation détermine si un migrant remplit les conditions requises pour bénéficier de la procédure fusionnée et simplifiée de DSR-réinstallation (MSRR) ou s'il doit bénéficier du traitement complet et régulier de la DSR mené par le HCR. Le processus régulier de DSR est réservé aux cas plus complexes, y compris ceux qui présentent des problèmes de crédibilité ou des facteurs d'exclusion, tandis que le MSRR est utilisé pour les profils simples.

Le processus de DSR est régi par le protocole d'accord entre le HCR et le gouvernement du Niger. Bien que le protocole d'accord stipule que le statut de réfugié est officiellement accordé par le gouvernement, dans la pratique, le personnel du HCR mène la procédure de DSR pour les évacués de l'ETM afin d'accélérer le traitement des dossiers. Cet arrangement reflète à la fois l'urgence du contexte humanitaire et la nécessité de répondre aux exigences des pays de réinstallation, qui n'acceptent que des personnes ayant déjà été reconnues comme réfugiées.

La procédure régulière de DSR implique un entretien et une évaluation détaillés, suivis de la préparation d'un rapport d'évaluation de la DSR. Ce processus peut être long, surtout pour les cas complexes, et nécessite une vérification minutieuse des données biographiques, une évaluation de la crédibilité et la prise en compte des clauses d'exclusion. Le délai de traitement d'un dossier dépend du profil de la personne et de la complexité du dossier.

### Procédure fusionnée de DSR-Réinstallation<sup>137</sup>

Pour accélérer le traitement des cas simples, l'ETM utilise MSRR. Cette approche combine les entretiens de DSR et de réinstallation en une seule étape. Au lieu de préparer un rapport d'évaluation séparé de la DSR, le formulaire d'enregistrement de la réinstallation (RRF) est utilisé pour documenter à la fois la détermination du statut de réfugié et la demande de réinstallation. Cette procédure ne s'applique qu'aux profils qui ne présentent pas de problèmes de crédibilité ou de facteurs d'exclusion, tels que définis par des procédures opérationnelles standard spécifiques à l'ETM.

La procédure fusionnée réduit considérablement le nombre d'entretiens et le temps de traitement global pour chaque demandeur. En 2024, le délai moyen entre l'arrivée et la reconnaissance en première instance pour les affaires traitées dans le cadre de la procédure fusionnée était de 10 à 23 jours, ce qui représente une nette amélioration par rapport à l'approche traditionnelle. Cette efficacité est particulièrement importante compte tenu de la vulnérabilité des personnes évacuées, dont beaucoup ont subi de graves traumatismes et difficultés en Libye.

Si, au cours du processus de fusion, des problèmes de crédibilité ou d'exclusion surgissent, l'affaire est renvoyée à la procédure régulière de DSR. Une fois reconnus comme réfugiés, les évacués sont ensuite orientés vers la réinstallation ou l'examen de voies complémentaires comme principales solutions.

<sup>136</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

<sup>137</sup> Rapport intermédiaire ETM Niger Janvier à Décembre 2024

## Annexe 16 : Réalisations globales de l'ETM

Le tableau suivant présente les résultats obtenus par le projet ETM entre avril 2022 et décembre 2024, tels qu'ils sont rapportés dans le rapport d'avancement 2024 soumis à l'UE. En raison de la suspension des vols d'évacuation et d'autres contraintes contextuelles, plusieurs cibles ont été révisées au cours de la période du projet afin de mieux refléter les réalités opérationnelles.

Dans l'ensemble, le projet a démontré un excellent rendement au niveau des extrants. Sur les **18 indicateurs d'extrants**, **16 ont atteint ou dépassé leurs objectifs** (au moins 90 pourcent), ce qui reflète la prestation efficace des services prévus, comme l'aide d'urgence, la protection des réfugiés et les activités communautaires. Au niveau des résultats, **deux indicateurs sur trois ont** également dépassé le seuil de 90 pourcent, ce qui indique des progrès significatifs dans l'accès à des solutions durables et la promotion de la coexistence pacifique entre les populations ETM et les communautés d'accueil. Cependant, le troisième résultat, lié au nombre de personnes évacuées de Libye dans le cadre de l'ETM, n'a atteint que 67 pourcent de l'objectif révisé, un écart directement attribuable à la suspension des vols d'évacuation.

Bien que ces réalisations soient louables, un examen du cadre de résultats du projet met en évidence quelques limites. La plupart des indicateurs de résultats se concentrent principalement sur le nombre de personnes touchées ou de services fournis, plutôt que sur la mesure de la qualité, de la durabilité ou de l'impact à long terme de ces interventions. Par exemple, le projet suit le nombre de personnes qui accèdent à des solutions durables ou qui participent à des activités de coexistence pacifique, mais n'évalue pas si ces interventions ont entraîné des améliorations significatives en matière de protection, de cohésion sociale ou d'autonomie. L'accent mis sur les paramètres au niveau des extrants, bien qu'utile pour le suivi de la prestation des services, limite la capacité d'évaluer l'impact global du projet.

De plus, plusieurs points de référence ou cibles semblent trop conservateurs, comme en témoigne la large marge de dépassement de certains. Dans certains cas, les cibles ont été révisées à la baisse même après que les cibles initiales aient déjà été dépassées, ce qui a soulevé des questions sur la raison d'être et la cohérence du processus d'établissement des cibles. Par exemple, dans le cadre du produit 1.1 (nombre de personnes bénéficiant d'une aide à Hamdallaye/Niamey), le projet a touché 2 513 bénéficiaires, bien que l'objectif ait été révisé à la baisse de 1 500 à 792, ce qui fait apparaître le nombre de réalisations disproportionné.

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence (phase 1)	Cible d'origine	Objectif révisé	Résultats cumulatifs (avril 2022-décembre 2024)
<b>IMPACT</b>					
Une aide d'urgence vitale, une protection et des solutions durables dans les pays tiers, dans le pays d'origine/de premier asile ou par le biais de l'intégration locale sont recherchées pour les réfugiés et les demandeurs d'asile le long de la route de la Méditerranée centrale	# de personnes déplacées touchées par l'assistance et les services vitaux dans l'ETM (y compris les réfugiés enregistrés au Niger et les personnes touchées à Agadez)	20,083	13,000	12,292	17,926 (145pourcent)
<b>Résultats</b>					
1. Fournir une aide et des services essentiels aux personnes évacuées dans le cadre de l'ETM	# de personnes évacuées de Libye vers l'ETM au Niger	3,710	1,500	792	532 (67pourcent)

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence (phase 1)	Cible d'origine	Objectif révisé	Résultats cumulatifs (avril 2022-décembre 2024)
2. Identifier et mettre en œuvre des solutions durables pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale dans le cadre de l'ETM (y compris les réfugiés enregistrés au Niger)	# de personnes ayant accès à des demandes de détermination du statut de réfugié et de réinstallation dans des pays tiers, à des voies juridiques complémentaires, au retour volontaire ou à l'intégration locale	5,522	3,000	3,989	3,822 (96pourcent)
3. La coexistence pacifique entre les populations d'ETM/Agadez et les communautés d'accueil est encouragée	# de personnes issues des communautés d'accueil bénéficiant de projets à impact rapide et/ou d'activités de formation aux compétences de la vie courante/loisirs	11,400	10,000	10,000	15,000 (150pourcent)
<b>Sorties</b>					
1.1. Une aide d'urgence et des services de base sont fournis aux évacués à leur arrivée au Niger et tout au long de leur séjour dans les centres d'accueil de l'ETM/Agadez	# de personnes hébergées dans les centres de l'ETM au Niger (Hamdallaye)	3,710	1,500	792	2,229 (281pourcent)
	# de personnes bénéficiant d'une assistance (accès aux besoins de base, protection, activités récréatives) à Hamdallaye/Niamey	3,710	1,500	792	2,513 (317pourcent)
	# de personnes bénéficiant de mesures d'assistance (accès aux besoins de base, protection, activités récréatives) à Agadez	0	1,500	1,500	1,977 (132pourcent)
1.2. Les institutions et les acteurs non étatiques ont bénéficié d'un renforcement des capacités en matière de protection des réfugiés, de gestion des camps, etc.	# de participants qui ont reçu une formation pour améliorer leur compréhension et leurs capacités concernant des questions spécifiques de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, telles que la violence basée sur le genre , la protection de l'enfance, la santé mentale, la gestion des camps, etc.	491	400	400	1,563 (390pourcent)
2.1. Détermination du statut de réfugié	# de personnes relevant de la compétence du HCR dont le statut de réfugié a été déterminé	4,594	3,000	2,292	2,600 (113pourcent)
2.2. Identification et soumission des cas éligibles à la réinstallation dans les pays tiers	# de dossiers de réinstallation déposés auprès de pays tiers	5,522	2,000	1000 (750 ETM et 250 non-ETM)	1,070 (107pourcent)
	# de personne relevant de la compétence du HCR réinstallée dans des pays tiers	4,450	3,000	2,292	2,024 (88pourcent)
2.3. Des voies juridiques supplémentaires ont été identifiées, soutenues et facilitées	# de personnes relevant de la compétence du HCR recevant des conseils pour favoriser l'accès à des voies juridiques complémentaires	257	1000	150	259 (173pourcent)
	# de personnes relevant de la compétence du HCR libérées par des voies juridiques complémentaires	257	600	113	114 (101pourcent)

## Évaluation du projet du Mécanisme de transit d'urgence au Niger – Rapport final

Chaîne de résultats	Indicateurs	Base de référence (phase 1)	Cible d'origine	Objectif révisé	Résultats cumulatifs (avril 2022-décembre 2024)
2.4. D'autres solutions durables, y compris le retour volontaire pour ceux qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine/premier pays d'asile ou l'encouragement de l'intégration locale	# de personnes relevant de la compétence du HCR recevant des conseils en vue d'un retour volontaire ou d'une intégration locale	80	100	200	192 (96pourcent)
	# de personnes relevant de la compétence du HCR qui ont quitté le pays pour le retour volontaire	2	20	50	46 (92pourcent)
	# de personnes relevant de la compétence du HCR ayant reçu des kits d'intégration locale	0	25	25	1 (4pourcent)
3.1. Améliorer la coexistence pacifique entre les populations et les communautés d'ETM/Agadez	# de QIP mis en œuvre dans les zones où sont hébergés les évacués de l'ETM, ainsi que dans les sites de réfugiés d'Agadez	11	18	18	19 (106pourcent)
	# de réfugiés et de communautés d'accueil qui ont bénéficié d'une formation professionnelle	346	400	500	1,243 (249pourcent)

## Annexe 17 : Résultats après la distribution à Agadez

Les conclusions suivantes sont tirées du rapport de suivi post-distribution d'Agadez. L'enquête a été menée entre le 18 et le 28 novembre 2024 et a touché un total de 225 ménages sur les 1 969 ménages inscrits pour recevoir de l'aide.<sup>138</sup>

<b>1. Combien de personnes relevant de la compétence du HCR ont été aidées par le transfert monétaires (bons de valeur) ?</b>	<b>Niveau de référence</b>	<b>Courant</b>
# de personnes aidées au moyen d'espèces à usages multiples	1,969	1,969
# de personnes aidées dans les huttes de transit à Agadez	95	95
# de personnes aidées parmi les membres de la communauté d'accueil	200	200
# de coupons de 22 000 FCFA émis	21,119	21,119
# de coupons de 25 000 FCFA émis	153	153
# de coupons de 44 000 FCFA émis	1,398	1,398
pourcent des ménages estimant avoir reçu des informations adéquates sur l'aide fournie par le HCR	100	91
<b>2. Les gens ont-ils rencontré des problèmes avec l'aide ? L'assistance a-t-elle exposé les personnes à des risques supplémentaires ou spécifiques ?</b>	<b>Niveau de référence</b>	<b>Courant</b>
pourcent des ménages qui déclarent se sentir en insécurité lorsqu'ils reçoivent, conservent ou dépensent des bons d'aide	100	96
pourcent des ménages qui déclarent avoir rencontré un ou plusieurs problèmes pour recevoir, conserver ou dépenser des bons d'aide	0	4
<b>3. Les gens peuvent-ils trouver ce dont ils ont besoin sur les marchés, à un prix abordable ?</b>	<b>Niveau de référence</b>	<b>Courant</b>
Indicateur 3.1 : pourcent des ménages qui déclarent être en mesure de trouver des articles/services en échange d'un coupon	100	87
<b>4. À quoi les gens ont-ils dépensé les coupons ?</b>	<b>Niveau de référence</b>	<b>Courant</b>
Top # 01 : Alimentation	100	99
Top # 02 : Articles d'hygiène	100	53
Top # 03 : Vêtements et chaussures	100	51
Top # 04 : Remboursement de la dette	100	43
Top # 05 : Transport	100	39
<b>5. À quels changements les transferts monétaires contribue-t-ils dans les ménages des personnes relevant de la compétence du HCR ?</b>	<b>Niveau de référence</b>	<b>Courant</b>
pourcent des ménages déclarant avoir amélioré leurs conditions de vie, même si ce n'est que modérément	100	92
pourcent des ménages déclarant une réduction de leur sentiment de stress	100	92
pourcent des ménages qui préfèrent le transfert monétaires comme modalité d'assistance préférée	100	72
<b>pourcent des ménages déclarant que l'aide par coupon ss leur a permis de répondre aux besoins fondamentaux du ménage</b>		
pourcent des ménages qui déclarent être en mesure de répondre à tous leurs besoins fondamentaux	100	29
pourcent des ménages qui déclarent être en mesure de répondre à plus de la moitié de leurs besoins fondamentaux	100	24
pourcent des ménages qui déclarent être en mesure de répondre à la moitié de leurs besoins fondamentaux	100	40
pourcent des ménages qui déclarent être en mesure de répondre à moins de la moitié de leurs besoins fondamentaux	100	5
pourcent des ménages qui déclarent ne pas être en mesure de répondre à leurs besoins fondamentaux	100	1
<b>Stratégies d'adaptation utilisées, classées selon le pourcentage de ménages qui les utilisent</b>		
i) Réduire les dépenses consacrées aux articles d'hygiène, à l'eau, aux articles pour bébés, à la santé ou à l'éducation afin de répondre aux besoins alimentaires des ménages ?	100	38
ii) Contracter de nouveaux prêts ou emprunter de l'argent ?	100	24
iii) L'épargne dépensée est allouée à des activités essentielles pour répondre à la nourriture et à d'autres besoins de base immédiats tels que le logement, le chauffage, etc.	100	23
iv) Demander de l'argent à des inconnus (mendicité) ?	100	6
<b>Comment transmettriez-vous une plainte ou toute information importante sur les activités du HCR, y compris concernant les transferts monétaires ?</b>		
Avez-vous reçu des informations sur la manière de signaler les plaintes concernant l'aide que vous recevez du HCR ?	100	75
Vous sentez-vous en sécurité pour signaler un commentaire ou une plainte au HCR ?	100	77
Dans l'affirmative, avez-vous signalé les plaintes ou les commentaires ?	100	36

<sup>138</sup> Rapport de suivi post-distribution à Agadez